



Bassin d'Arcachon

Personne à contacter	Melina ROTH melina.roth@aires-marines.fr
Objet	Conseil de gestion
Date	4 juillet 2016

**Point 1 :
Approbation de l'ordre du jour**

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du compte-rendu de séance du Conseil de gestion du 1^{er} avril 2016**
- 3. Compte-rendu de la dernière séance du Bureau**
- 4. Proposition de classement des types de saisines du PNMBA pour les arrêtés préfectoraux relatifs à la pêche**
- 5. Point d'étape et validation de la proposition de structuration du Plan de gestion**
- 6. Questions diverses**



Bassin d'Arcachon

Personne à contacter	Melina ROTH melina.roth@aires-marines.fr
Objet	Conseil de gestion
Date	4 juillet 2016

Point 2 :
Approbation du compte-rendu de séance
du Conseil de gestion du 1^{er} avril 2016



Compte-rendu Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 1^{er} avril 2016

Salle du PARC du Broustic à Andernos-les-Bains

Étaient présents :

Président :

- François DELUGA, commune du Teich

Vice-présidents :

- Claude BONNET, SEPANSO
- Mireille DENECHAUD, union nationale des associations de navigateur (UNAN 33)
- Thierry LAFON, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)

Commissaires du gouvernement :

- Dominique CHRISTIAN, sous-préfète de l'arrondissement d'Arcachon, représentant le préfet de Gironde,
- Ronan LE SAOUT, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral de la direction départemental des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33), représentant le préfet maritime de l'Atlantique.

Représentants de l'État et établissements publics :

- Éric LEVERT, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique (DIRM SA),
- *Laurent COURGEON, chef de la mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral (DIRM SA),*
- Sophie AUDOUARD, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine (DREAL Aquitaine),
- David MORDANT, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33),
- Mélina LAMOUREUX, représentant le directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- Guillemette ROLLAND, déléguée régionale Aquitaine du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- *Isabelle KISIELEWSKI, chargée de missions au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres*

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Vital BAUDE, Conseil régional Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes
- Nathalie LE YONDRE, Conseil régional Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes
- *Jean-Jacques CORSAN, Conseil régional Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes*
- Alain RENARD, Conseil général de la Gironde
- *Catherine GUILLERM, commune de Lège-Cap-Ferret*
- Jean-Guy PERRIERE, commune d'Arès
- *Dominique PALLET, commune d'Arès*
- Jean-Yves ROSAZZA, commune d'Andernos-les-Bains

- *Éric COIGNAT, commune d'Andernos-les-Bains*
- Marie LARRUE, commune de Lanton
- Adeline PLEGUE, commune d'Audenge
- *Claude GARCIA, commune d'Audenge*
- *Alain BALLEREAU, commune de Biganos*
- Marie-Hélène DES ESGAULX, commune de Gujan-Mestras
- *Élisabeth REZER-SANDILLON, commune de Gujan-Mestras*
- Jean-Jacques EROLES, commune de La Teste-de-Buch
- *Daniel PHILIPPON, commune d'Arcachon*
- *Jean-Marie DUCAMIN, syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du bassin d'Arcachon-Val de L'Eyre (SYBARVAL)*

Représentants du Parc naturel régional des Landes de Gascogne :

- *Carole VEILLARD, Conseil général de la Gironde*

Représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès - Lège :

- *Éric FOUQUET, réserve naturelle nationale des prés-salés d'Arès - Lège-Cap-Ferret*

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- *Céline LAFFITTE, comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine (CRPMEM Aquitaine)*
- Jean-Michel LABROUSSE, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33)
- *David-Franck ROUSSET, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33)*
- *Jean-Luc CHAUCHET, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33)*
- *Vincent BODIN, organisation de producteurs Pêcheurs d'Aquitaine*
- Angelika HERMANN, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- *Bernard BERGEZ, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)*
- Fabrice VIGIER, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- *Frédéric MORA, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA)*
- Sandra CLAEYS, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA)
- Thibaud LOUART, union des bateliers arcachonnais (UBA)
- *Catherine COUTEAUX, Conseil général de la Gironde, direction du développement durable*
- *Pascal DE LABARRIERE, chambre de commerce et d'industrie de Gironde (CCI).*
- Gilles JOACHIM, chambre de l'agriculture de Gironde

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Viviane LARROSE, association des pêcheurs plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA)
- Daniel BOUQUEY, association de chasse maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA)
- *Christian MINVILLE, association de chasse maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA)*
- *Jean BARBARY, AST canoë-kayak*
- Claude TERMINARIAS, fédération française de voile Aquitaine
- *Claude MULCEY, union nationale des associations de navigateur (UNAN 33)*

- Christine BERTRAND, comité départemental de la Gironde de la fédération d'études et de sports sous-marins (FFESSM 33)
- *Jean-Louis BECK, comité départemental de la Gironde de la fédération d'études et de sports sous-marins (FFESSM 33)*

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- *Jean-Marie FROIDEFOND, SEPANSO*
- Jacques STORELLI, coordination environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA)
- *Marie-Hélène RICQUIER, coordination environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA)*
- Françoise BRANGER, Bassin d'Arcachon écologie (BAE)
- *Michel DAVERAT, Bassin d'Arcachon écologie (BAE)*
- Jean-François ACOT-MIRANDE, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA)
- *Chantal SIGRIST, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA)*
- Jean MAZODIER, Captermer
- Armelle BONIN-KERDON, société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB)
- *Madeleine DESSALES, société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB)*

Personnalités qualifiées :

- Claude FEIGNÉ
- Aldo SOTTOLICHIO, université de Bordeaux

Étaient excusés :

Vice-présidents :

- Michel SAMMARCELLI, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)

Représentants de l'État et établissements publics :

- Éric LEMONNIER, commandant la zone maritime Atlantique

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- *Benoit BITEAU, Conseil régional Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes*
- Jean TOUZEAU, Conseil général de la Gironde
- *Dominique FEDIEU, Conseil général de la Gironde*
- *Jacques CHAUVET, Conseil général de la Gironde*
- Philippe DE GONNEVILLE, commune de Lège-Cap-Ferret
- *Daniel SUIRE, commune de Lanton*
- Bruno LAFON, commune de Biganos
- *Cyril SOCOLOVERT, commune du Teich*
- *Jean-Bernard BIEHLER, commune de La Teste-de-Buch*
- Yves FOULON, commune d'Arcachon
- *Xavier PARIS, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)*
- Dominique DUCASSE, syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du bassin d'Arcachon-Val de L'Eyre (SYBARVAL)

Représentants du Parc naturel régional des Landes de Gascogne :

- Cédric PAIN, Conseil régional Aquitaine

Représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès - Lège :

- *Philippe XERIDAT, réserve naturelle nationale des prés-salés d'Arès - Lège-Cap-Ferret*

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Jacqueline RABIC, comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine (CRPMEM Aquitaine)
- *Délia FAGNIOT, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33)*
- David LAMOUREUX, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33)
- Olivier ARGELAS, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33)
- *Aurélié LECANU, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)*
- Pascal CHABRERIE, organisation de producteurs Pêcheurs d'Aquitaine
- *Mireille MAZURIER, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)*
- *Benoît BIDONDO, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)*
- *Florence VIVIER, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)*
- Alexis BONNIN, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA)
- *Emmanuel MARTIN, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA)*
- *Jean-Marc BEAUGENDRE, union des bateliers arcachonnais (UBA)*
- Alain GAUTIER, port d'Arcachon
- Philippe DUMAND, chambre de commerce et d'industrie de Gironde (CCI)
- *Marie-Pierre VIALLET-NOUHANT, chambre de l'agriculture de Gironde*

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- *Bruno MEYRAT, association des pêcheurs plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA)*
- Fabien FOUCAUD, APC kite
- *Pierre-Marie DECOUDRAS, fédération française de voile Aquitaine*

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- *Franck JOUANDOUDET, Captermer*

Personnalités qualifiées :

- Isabelle AUBY, Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer, pouvoir donné à Claude FEIGNÉ
- Stéphane LARQUEY, lycée professionnel maritime de Ciboure

Équipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon :

- Melina ROTH, directrice déléguée
- Matthieu CABAUSSEL, chargé de mission « usages »
- Benoit DUMEAU, chargé de mission « patrimoine naturel »
- Kévin LELEU, chargé de mission « usages »
- Delphine MARTINS DE MOURGUES, chargée de mission LIFE+ pêche à pied
- Jean-Emmanuel RATTINACANNOU, chargé de communication
- Nathalie GAUYACQ-PRISCA, assistante administrative

Sommaire

1. Installation des nouveaux membres	6
2. Approbation de l'ordre du jour	6
3. Élection du vice-président issu de la catégorie 2 « organisations professionnelles »	7
4. Approbation des comptes-rendus des séances du Conseil de gestion du 04/05/15 et du 02/10/15	7
5. Compte-rendu des dernières séances du Bureau	8
5.1. Bureau du 18 septembre 2015.....	8
5.2. Bureau du 11 décembre 2015.....	8
5.3. Bureau du 12 janvier 2016.....	8
5.4. Bureau du 18 mars 2016.....	9
6. Validation de la proposition de Règlement Intérieur du PNMBA (mise en conformité avec le document type validé par le CA de l'Agence des aires marines protégées)	10
7. Présentation du logo du PNMBA.....	11
8. Présentation du Programme Life « Pêche à pied de loisir » sur le Bassin d'Arcachon	13
9. Point d'étape et validation des grandes lignes pour l'élaboration du Plan de gestion	14
9.1. Rappel du processus de concertation et point d'étape.....	14
9.2. Surface de contact	15
9.3. Propositions issues des Commissions, échanges et propositions des COPIL	16
9.3.1. Commission « Gestion des richesses naturelles ».....	16
9.3.2. Commission « Gestion de l'espace maritime »	17
9.3.3. Commission « Développement durable des activités, identité maritime et culture locale ».....	18
9.3.4. Commission « Sensibilisation »	20
9.3.5. Commission « Connaissances »	21
9.3.6. Commission « Gouvernance » à installer.....	21
10. Point d'information sur les locaux du PNMBA	22
11. Questions diverses : échanges suite à l'avis du Comité National de Protection de la Nature (CNPN) sur le projet de décret pour la RNN du banc d'Arguin	22

Le Président François DELUGA ouvre la séance en remerciant remercie Jean-Yves ROSAZZA, maire d'Andernos-les-Bains d'accueillir ce premier Conseil de gestion de l'année 2016. Il remercie également toutes les communes et collectivités qui ont permis d'accueillir toutes les réunions du PNMBA ces trois derniers mois.

Le Président informe également les membres du Conseil de gestion de la présence de la sous-préfète, Dominique CHRISTIAN, ainsi que celle de Ronan LE SAOUT en tant que Commissaires du gouvernement.

1. Installation des nouveaux membres

Le Président présente les nouveaux membres du Conseil de gestion nommés par l'arrêté interpréfectoral modificatif du 31 mars 2016.

Plusieurs nouvelles nominations :

- Conseil régional : nomination de 4 nouveaux membres suite aux élections régionales :
 - o Titulaire : Vital BAUDE, suppléant : Benoit BITEAU
 - o Titulaire : Nathalie LE YONDRE, suppléant : Jean-Jacques CORSAN
- Commune d'Audenge : nomination de 2 nouveaux membres suite à la nomination de Nathalie LE YONDRE en tant que conseillère régionale :
 - o Titulaire : Adeline PLEGUE, suppléant : Claude GARCIA
- Parc naturel régional des Landes de Gascogne : nomination de 2 membres suite aux élections régionales :
 - o Titulaire : Cédric PAIN, suppléante : Carole VEILLARD
- ONCFS : nomination de 2 nouveaux représentants de la RNN des prés salés d'Arès – Lège-Cap-Ferret suite au changement d'affectation de Christian SALABERT et de Sylvain BRUN :
 - o Titulaire : Éric FOUQUET, suppléant : Philippe XERIDAT
- CRCAA : représentation renouvelée suite à la démission d'Olivier LABAN, le changement d'affectation d'un représentant et la réorganisation de la représentation du CRCAA au PNMBA :
 - o Titulaire : Thierry LAFON, suppléante : Aurélie LECANU
 - o Titulaire : Angelika HERMANN, suppléante : Mireille MAZURIER
 - o Titulaire : Benoît BIDONDO, suppléant : Bernard BERGEZ
 - o Titulaire : Fabrice VIGIER, suppléante : Florence VIVIER
- Chambre de l'agriculture de la Gironde, 2 représentants nommés à la demande du Directeur :
 - o Titulaire : Gilles JOACHIM, suppléante : Marie-Pierre VIALLET-NOUHANT
- Bassin d'Arcachon Ecologie : nomination du suppléant suite à la démission de Jean-Paul DAGNÉLIE
 - o Suppléant : Michel DAVERAT

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président annonce l'ordre du jour transmis à chaque membre avec l'invitation. Il est approuvé à l'unanimité après ajout d'un point en questions diverses concernant le projet de décret de la RNN d'Arguin.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Installation des nouveaux membres
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Élection du vice-président issu de la catégorie 2 « organisations professionnelles »
4. Approbation des comptes-rendus des séances du Conseil de gestion du 04/05/15 et du 02/10/15
5. Compte-rendu des dernières séances du Bureau
6. Validation de la proposition de Règlement Intérieur du PNMBA (mise en conformité avec le document type validé par le CA de l'Agence des aires marines protégées)
7. Présentation du logo du PNMBA
8. Présentation du Programme Life « Pêche à pied de loisir » sur le Bassin d'Arcachon
9. Point d'étape et validation des grandes lignes pour l'élaboration du Plan de gestion
10. Point d'information sur les locaux du PNMBA
11. Questions diverses : échanges suite à l'avis du Comité National de Protection de la Nature (CNP) sur le projet de décret pour la RNN du banc d'Arguin

Délibération **L'ordre du jour du Conseil de gestion modifié est adopté.**

PNMBA_2016_18

3. Élection du vice-président issu de la catégorie 2 « organisations professionnelles »

François DELUGA, procède à l'appel des candidatures pour la vice-présidence de la catégorie 2 « organisations professionnelles » : Thierry LAFON propose sa candidature.

Le Président rappelle les règles de déroulement du vote à bulletin secret.

Après décompte des présents, représentés ou ayant donné procuration (pour une des personnalités qualifiées), le quorum de 28 est atteint avec 45 votants.

Les services de l'État ne participent pas au vote.

Thierry LAFON est élu vice-président de la catégorie 2 « organisations professionnelles ».

Délibération **Thierry LAFON est élu vice-président de la catégorie 2 « organisations professionnelles » avec 44 bulletins pour et 1 bulletin blanc.**

PNMBA_2016_19

4. Approbation des comptes-rendus des séances du Conseil de gestion du 04/05/15 et du 02/10/15

Les comptes-rendus des Conseils de gestion du 4 mai 2015 et du 2 octobre 2015 sont adoptés à l'unanimité.

Délibération **Le compte-rendu du Conseil de gestion du 4 mai 2015 est adopté.**

PNMBA_2016_20

Délibération **Le compte-rendu du Conseil de gestion du 2 octobre 2015 est adopté.**

PNMBA_2016_21

5. Compte-rendu des dernières séances du Bureau

Melina ROTH présente les points forts et les avis traités lors des derniers Bureaux.

5.1. Bureau du 18 septembre 2015

Points forts :

- Présentation de l'équipe du PNMBA
- Désignation d'un représentant du PNM au comité du Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Avis :

- Pas d'avis sollicité

5.2. Bureau du 11 décembre 2015

Points forts :

- Première présentation du projet de logo du PNMBA
- Procédure concernant les demandes d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Avis :

Avis	Objet	Décisions / Délibérations
Simple	Demande d'examen au cas par cas pour la régularisation de l'AOT de la zone de mouillage sur les rives de la Leyre – commune de Biganos	Non réponse
Simple	Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact - AOT de la zone de mouillage « Trou de Tracasse » à Arès	Non réponse
Simple	Fixation des conditions d'attribution de la licence encadrant la pêche dans l'intra-bassin d'Arcachon - Licence dite « intra-bassin AC »	Avis favorable avec recommandation sur la durée de l'arrêté
Simple	Règlementation des engins fixes de pêche dans l'intra-bassin d'Arcachon	Avis favorable avec recommandation sur la durée de l'arrêté
Simple	Création et la fixation des conditions d'attribution de la licence de pêche à la drague des moules et des pétoncles dans le bassin d'Arcachon	Avis favorable avec recommandation sur la durée de l'arrêté
Simple	Création et la fixation des conditions d'attribution de la licence de pêche des céphalopodes aux arts trainants en Aquitaine	Avis favorable

Il est précisé que les recommandations du PNMBA ont été prises en compte par la DIRM SA dans ses avis.

5.3. Bureau du 12 janvier 2016

Points forts :

- Validation du projet de logo du PNMBA
- Événementiels 2016, dont la participation du PNMBA au Salon Nautique d'Arcachon
- Sollicitation du PNMBA dans la procédure d'élaboration/révision de PLU (PADD Lanton et la Teste de Buch) : proposition d'instaurer un dialogue dans la durée avec les collectivités territoriales qui le souhaitent

Avis :

Avis	Objet	Décisions / Délibérations
Simple	Examen au cas par cas du projet d'essai de ré-ensablement par méthode de « rainbowing » sur la pointe du Cap-Ferret	Avis favorable
Simple	Autorisation de travaux de restauration du milieu sur la zone d'implantation ostréicole centrale située au Banc d'Arguin	Avis favorable avec recommandations (techniques et suivi)

5.4. Bureau du 18 mars 2016**Points forts :**

- Proposition en vue de la mise en conformité du Règlement intérieur du PNMBA

Avis :

Avis	Objet	Décisions / Délibérations
Simple	Renouvellement de l'AOT de la zone de mouillage appelée « Trou de Tracasse » sur la commune d'Arès	Avis favorable avec recommandations
Simple	11 demandes analogues d'AOT sur des terre-pleins au niveau de l'îlot central du port de Pirailan sur la commune de Lège-Cap-Ferret	Avis favorable avec recommandations pour les 11 demandes d'AOT
Simple	Demande d'AOT pour les essais de vol d'une aile de kitesurf en forme d'entonnoir sur la plage d'Arcachon	Avis favorable avec recommandations
Simple	Examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact pour le ré-ensablement des plages de la commune d'Andernos-les-Bains	Non réponse

Le Président précise que les comptes-rendus des réunions du Bureau ne peuvent être communiqués au Conseil de gestion qu'après approbation. Les délibérations sont disponibles pour tout membre qui souhaiterait en avoir connaissance.

Eric LEVERT, indique qu'il a établi, en collaboration avec la direction du PNMBA, un tableau pour lister les avis concernant la pêche qui peuvent être demandés durant l'année. Ce travail permet dans un premier temps de pré identifier la nature des avis qui pourraient être demandés au Bureau (avis simple ou conforme, voir une simple information) mais aussi dans un deuxième temps, de faciliter le traitement en amont de ces demandes par le Bureau en donnant plus de lisibilité sur les différents calendriers. Ce tableau sera prochainement transmis au Comité régional des pêches. Il pourra également être présenté lors d'un prochain Conseil de gestion pour permettre aux membres une vision globale des réglementations qui s'appliquent. Jean-Michel LABROUSSE précise que toutes les demandes de licences individuelles ne seront cependant pas instruites par le Bureau.

Le Président souligne que tout comme pour les délibérations qui ont été prises dernièrement concernant les 11 demandes d'AOT de Pirailan, les prochains avis sur des AOT individuelles seront étudiées selon un schéma de principe appliqué à chaque demande afin pour préserver l'impartialité de l'instruction et pour faciliter les instructions récurrentes.

Vital BAUDE souhaite revenir sur le compte-rendu du Bureau du 12 janvier 2016 concernant la stratégie de marque territoriale portée par le SIBA. Pour être cohérent avec les enjeux du Parc

naturel marin, il aimerait qu'un critère de qualité soit adossé au critère de territorialité pour mettre en avant le caractère naturel du Bassin d'Arcachon.

Le Président indique que ce sujet a été très largement abordé lors du Bureau et que la dimension qualitative a été fortement soulignée par tous les membres du Bureau. Il rappelle que les comptes-rendus sont synthétiques et ne transcrivent pas l'intégralité des trois heures de débat.

6. Validation de la proposition de Règlement Intérieur du PNMBA (mise en conformité avec le document type validé par le CA de l'Agence des aires marines protégées)

Le Règlement intérieur du PNMBA a été élaboré en 2015 en vue d'une présentation en fin d'année 2015 au Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées pour validation définitive. Entre temps, un travail de l'Agence a été réalisé pour apporter plus d'homogénéité aux Règlements Intérieurs des différents parcs. Un règlement intérieur type a ainsi été approuvé au Conseil d'administration de l'AAMP le 24 novembre 2015.

Il appartient maintenant à chaque parc de faire évoluer son Règlement Intérieur en vue d'une mise en conformité avec ce document.

Les principaux éléments nouveaux pour le PNMBA portent sur :

- En correction : la majorité à 50 % quelque soit la nature de la décision votée
- En débat : la possibilité d'une suppléance au Bureau, les modalités de demande de vote à bulletin secret, les modalités de délibérations en Bureau et l'absentéisme.

Articles du Règlement intérieur discutés

Options proposées par le Bureau	Version approuvée par le Conseil de gestion après débat
<p>Article 9 : modalités des délibérations et de vote du Conseil de gestion II - Le quorum est fixé à 28 (la moitié des membres) pour les délibérations. Si au moins 19 membres présents, représentés et ayant reçu procuration le demandent, les votes ont lieu à bulletin secret. Les délibérations sont adoptées à la majorité absolue des suffrages exprimés.</p> <p>→ Il a été proposé un 1/3 des membres.</p>	<p>Article 9 : modalités des délibérations et de vote du Conseil de gestion II - Le quorum est fixé à 28 (la moitié des membres) pour les délibérations. Si au moins 19 membres présents, représentés et ayant reçu procuration le demandent, les votes ont lieu à bulletin secret. Les délibérations sont adoptées à la majorité absolue des suffrages exprimés.</p> <p>→ Le Conseil de gestion a retenu la proposition du Bureau.</p>
<p>Article 14 : Ordre du jour et convocations du Bureau III - Le Président signe les convocations pour les réunions, ou peut confier leur signature au directeur-délégué. Ces convocations sont adressées à chacun des membres du Bureau et à leurs suppléants, ainsi qu'aux commissaires du gouvernement, au moins quinze jours avant la date de ces réunions. Toutefois, en cas d'urgence justifiée dans la convocation, ce délai peut être réduit à 5 jours.</p> <p>→ Le Bureau n'a pas trouvé de consensus et soumet le choix au Conseil de gestion.</p>	<p>Article 14 : Ordre du jour et convocations du Bureau III - Le Président signe les convocations pour les réunions, ou peut confier leur signature au directeur-délégué. Ces convocations sont adressées à chacun des membres du Bureau et à leurs suppléants, ainsi qu'aux commissaires du gouvernement, au moins quinze jours avant la date de ces réunions. Toutefois, en cas d'urgence justifiée dans la convocation, ce délai peut être réduit à 5 jours.</p> <p>→ Le Conseil de gestion a retenu l'option d'une représentation possible des membres du Bureau par leur suppléant tel que précisé dans l'article 22.</p>

Options proposées par le Bureau	Version approuvée par le Conseil de gestion après débat
<p>Article 15 : délibérations du Bureau Les votes ont lieu à main levée, à la majorité relative des voix des membres présents. En cas de partage des voix, le sujet est reporté à la réunion du Bureau suivante. Toutefois, le vote peut avoir lieu à bulletin secret si l'un des membres présents le demande, les votes ont lieu à bulletin secret.</p> <p>→ Il a été proposé que le Président n'ait pas de voix prépondérante et qu'en cas de partage des voix, le sujet serait renvoyé au prochain Bureau ou au prochain Conseil de gestion (date la plus proche suivant les cas).</p>	<p>Article 15 : délibérations du Bureau Les votes ont lieu à main levée, à la majorité relative des voix des membres présents. En cas de partage des voix, le sujet est reporté à la réunion du Bureau suivante. Toutefois, le vote peut avoir lieu à bulletin secret si l'un des membres présents le demande, les votes ont lieu à bulletin secret.</p> <p>→ Le Conseil de gestion a retenu la proposition du Bureau.</p>
<p>Article 22 : les membres du Bureau Les membres du Bureau peuvent se faire représenter par leur suppléant désigné par l'arrêté préfectoral désignant les membres du Conseil de gestion, les services de l'État peuvent se faire représenter. Les personnalités qualifiées peuvent donner procuration à un autre membre du Bureau.</p> <p>→ Le Bureau n'a pas trouvé de consensus et soumet le choix au Conseil de gestion.</p>	<p>Article 22 : les membres du Bureau Les membres du Bureau peuvent se faire représenter par leur suppléant désigné par l'arrêté préfectoral désignant les membres du Conseil de gestion, les services de l'État peuvent se faire représenter. Les personnalités qualifiées peuvent donner procuration à un autre membre du Bureau.</p> <p>→ Le Conseil de gestion a retenu l'option d'une représentation possible des membres du Bureau par leur suppléant.</p>
<p>Article 25 : absentéisme de membres du Conseil de gestion En cas d'absence d'un membre du Conseil de gestion 4 fois consécutivement (c'est-à-dire en cas d'absence du titulaire, que son suppléant ou son représentant soit absent, ou s'il s'agit d'une personnalité qualifiée, qu'elle ne donne pas procuration), après un premier rappel écrit non suivi d'effet, le Conseil de gestion peut délibérer pour demander aux préfets de nommer un autre membre.</p> <p>→ Il a été proposé de porter le nombre à 4 afin de couvrir l'équivalent d'une année (en moyenne 4 Conseils de gestion par an).</p>	<p>Article 25 : absentéisme de membres du Conseil de gestion En cas d'absence d'un membre du Conseil de gestion 4 fois consécutivement (c'est-à-dire en cas d'absence du titulaire, que son suppléant ou son représentant soit absent, ou s'il s'agit d'une personnalité qualifiée, qu'elle ne donne pas procuration), après un premier rappel écrit non suivi d'effet, le Conseil de gestion peut délibérer pour demander aux préfets de nommer un autre membre.</p> <p>→ Le Conseil de gestion a retenu la proposition du Bureau.</p>

Suite aux différents échanges, le Règlement intérieur ainsi modifié est adopté en vue d'une validation au prochain Conseil d'administration de l'Agence.

Délibération **Le projet de Règlement Intérieur du PNMB est adopté à l'unanimité.** PNMB_2016_22

7. Présentation du logo du PNMB

Le logo du PNMB est construit selon des règles graphiques communes aux parcs naturels marins :

- Éléments homogènes : inscription « Parc naturel marin » en haut, le nom du Parc en bas, la typographie, une partie aérienne et une partie sous-marine séparées par une « vague centrale ».
- Éléments propres à chaque parc : un bleu différent pour chaque parc, choix des pictogrammes disposés de part et d'autre de la « vague centrale » et le nom du parc indiquant sa localisation géographique.

Lors des précédentes réunions du Bureau du Conseil de gestion, les éléments suivants ont été retenus pour le logo du PNMBA :



Le logo appartient au Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon :

- Son utilisation respecte des règles graphiques précises (notice d'utilisation graphique en cours de finalisation) ;
- Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon peut décider de mettre son logo à disposition d'un tiers dans le cadre d'une communication commune (partenariat, événementiel, rapports...) ;
- Toute utilisation doit recevoir l'accord préalable de la direction du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

Les membres du Conseil de gestion expriment leur satisfaction pour ce logo et la qualité de son graphisme.

8. Présentation du Programme Life « Pêche à pied de loisir » sur le Bassin d'Arcachon

Delphine MARTINS de MOURGUES présente le projet Life « Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative » mis en place sur onze territoires des façades Manche/Mer du Nord et Atlantique et bénéficiant du soutien financier de l'Union Européenne à hauteur de 50 %.

Sur le Bassin d'Arcachon la mission s'étend sur trois ans (mai 2014 à avril 2017) avec un budget de 191 557 €.

Les objectifs du projet et les actions mises en œuvre sont :

- Expérimenter une meilleure gestion de l'activité de pêche à pied récréative, basée sur une gouvernance locale :
 - Comité local de concertation
 - Groupes de travail (suivi participatif, sensibilisation)
 - Rencontres et travaux avec les acteurs locaux
- Mieux connaître l'activité, les pratiques et les pratiquants :
 - Comptages réguliers de pêcheurs à pied
 - Enquêtes auprès des pêcheurs
 - Étude de caractérisation et évolution de la pêche à pied de loisir dans le Bassin d'Arcachon
- Estimer les effets des pratiques et des prélèvements sur les habitats et les ressources (études) :
 - Effet de la pêche à pied de loisir sur les communautés benthiques d'habitats sableux
 - Évaluation du gisement de coques du Bassin d'Arcachon et du Banc d'Arguin
 - Effet de la pêche à pied sur l'herbier de zostère naine
- Faire évoluer les pratiques des pêcheurs à pied :
 - Sensibilisation sur le terrain à la rencontre des pêcheurs (1 354 pêcheurs rencontrés)
 - Distribution d'outils de sensibilisation (dépliants et réglettes de mesure) auprès de structures relais, collaboration avec la DDTM33 pour le Guide de la plaisance
 - Formation des structures relais
 - Installation de panneaux de sensibilisation sur les sites de pêche
- Contribuer aux plans de gestion des aires marines protégées :
 - Participation à l'élaboration du plan de gestion du PNMBA
 - Données du projet contribuant aux plans de gestion de l'Île aux Oiseaux et de la RNN du Banc d'Arguin

La sensibilisation sur le terrain (limitée à quelques semaines par an) s'accompagne de la mise en place d'une information accessible à tous et en tout temps. C'est pourquoi le projet Life prévoit l'installation de panneaux de sensibilisation aux bonnes pratiques, ou d'affiches grand format, sur les lieux d'accès aux sites de pêche et les ports de plaisance/cales de mise à l'eau d'où partent les plaisanciers qui se rendent dans l'intra-bassin ou sur le Banc d'Arguin.

Les informations apportées concernent les espèces, les bonnes pratiques en pêche à pied, la réglementation, la vigilance sanitaire et sécuritaire et les habitats sensibles.

Ces panneaux sont proposés aux gestionnaires d'espaces publics et de ports, déjà rencontrés (communes, Conseil départemental et ports en gestion ou régie privée).

La mise en œuvre sera formalisée au cours du printemps par une convention de partenariat entre le PNMBA et le gestionnaire (une convention par gestionnaire) déterminant les engagements de chacun, la pose étant envisagée avant l'été.

Il est précisé que le Conservatoire du Littoral est partenaire du projet Life Pêche à pied de loisir avec un retour d'expérience en matière de signalétique, notamment concernant l'affichage de l'ensemble des partenaires (logos) qui n'est pas lisible pour le grand public.

Melina ROTH complète en précisant que l'affiche présentée est un avant-projet et donne une idée du visuel, le travail du graphiste est en cours. La question des logos est entendue mais à vérifier au regard des engagements du projet Life et les contraintes du programme en matière d'affichage des partenariats.

Le financement des panneaux est abordé. Melina ROTH répond que la conception, la fabrication et l'acheminement sur le Bassin d'Arcachon sont entièrement financés par le projet Life mais qu'il est prévu que la pose soit prise en charge par le gestionnaire de site, qui aura également déterminé le lieu de pose avec l'équipe LIFE, en fonction de l'intérêt du site pour ces panneaux et des contraintes d'aménagement.

9. Point d'étape et validation des grandes lignes pour l'élaboration du Plan de gestion

9.1. Rappel du processus de concertation et point d'étape

Le Plan de gestion est une vision à 15 ans. C'est un document stratégique avec des finalités et sous-finalités qui sont les objectifs stratégiques à long terme, des niveaux d'exigence traduisant l'expression des ambitions du territoire, une carte des vocations spatialisant les différents niveaux de sensibilité et d'enjeux et un tableau de Bord d'indicateurs environnementaux et socio-économiques.

Il permet une convergence des efforts sur le territoire et une priorisation des moyens d'agir du Parc à travers des programmes d'actions annuels et pluriannuels concourant à l'atteinte des Finalités (instruction des avis, projets, actions, études...).

La mise en œuvre du Plan de gestion mobilise également d'autres compétences et partenaires avec, une convergence des politiques publiques du territoire et une complémentarité d'action et une intégration progressive des enjeux du parc aux politiques locales.

Plusieurs outils et niveaux de concertation sont mobilisés pour co-construire le Plan de gestion.

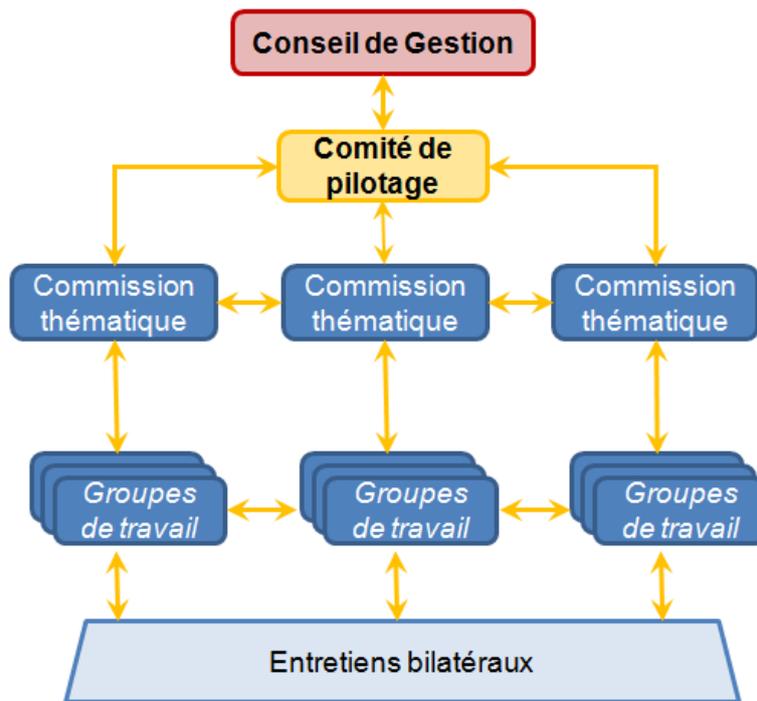


Figure 1 : ossature des travaux d'élaboration du Plan de gestion

Ce Conseil de gestion permet de valider les grandes lignes qui seront la matière première pour l'écriture des finalités.

9.2. Surface de contact

Le Président rappelle l'importance de la concertation menée depuis janvier. Celle-ci dépasse les membres du Conseil de gestion, avec la mobilisation aussi de personnes-ressources pour produire une matière constituée des différents regards du territoire sur les enjeux à aborder en Groupes de travail (GT), Commissions, Copil, Bureau et Conseil de gestion.

A chaque niveau, dans le débat, le discours des différents acteurs s'enrichit en intégrant ceux des autres pour contribuer à la formation d'un socle de propositions. Ces débats ont permis d'apporter les grandes lignes, idées fortes, et premiers objectifs pour une vision à 15 ans du territoire.

Cette concertation peut être vue comme une surface de contact déployée entre le PNMB et le territoire avec :

Une équipe à l'écoute du territoire :

- 280 personnes-ressources sollicitées ou associées par l'équipe du Parc ;
- 5 commissions (et 8 réunions) dans 4 communes différentes ;
- 11 groupes de travail dans 7 communes différentes ;
- 96 rencontres avec un chargé de mission, principalement sous la forme d'entretiens bilatéraux de 2 h (moyenne), dans les 10 communes du Bassin parcourues.

Un territoire impliqué dans la co-construction

Malgré les fortes contraintes de temps et de disponibilité demandées par cet exercice, à ce stade 196 personnes ont déjà pu se mobiliser dans un ou plusieurs niveaux de la concertation. Le territoire s'est saisi de cette concertation et y a consacré un temps important :

- Les personnes qui ont pu se mobiliser dans ces travaux y ont consacré chacune en moyenne environ 4 h, soit plus de 800 h cumulées apportées par le territoire (au 1^{er} avril 2016).
- Les personnes qui ont participé à un entretien bilatéral avec l'équipe y ont consacré en moyenne 2 h par rencontre, soit environ 183 h de temps d'échange cumulé.

A ces données provisoires, s'ajoute aussi le temps consacré par les membres du Bureau et du Conseil de gestion aux instances de gouvernance du PNMBa autour de ces sujets.

9.3. Propositions issues des Commissions, échanges et propositions des COPIL

9.3.1. Commission « Gestion des richesses naturelles »

La Commission « Gestion des richesses naturelles » s'est réunie le 3 mars 2016 à Audenge. Elle a identifié, suite à la première phase de concertation, 5 idées fortes (tableau 1).

Tableau 1. Idées fortes et objectifs évoqués pour la Commission « Gestion de s richesses naturelles »

IDÉES FORTES	Objectifs évoqués
Un très bon état global des masses d'eau pour... <i>(chimique, biologique, bactériologique, physico-chimique, écologique, habitats, macro-déchets)</i>	<ul style="list-style-type: none">• la conservation / la restauration de la biodiversité• des fonctionnalités écologiques préservées / restaurées• le maintien d'un cadre favorable aux usages, notamment sur la qualité sanitaire
Un bon état écologique des habitats pour... <i>Des dynamiques naturelles et des fonctionnalités préservées</i>	<ul style="list-style-type: none">• la conservation / la restauration de la capacité d'accueil pour la biodiversité, et notamment des fonctions écologiques pour les espèces dépendantes du BA pour tout ou une partie de leur cycle de vie (frayères, éclosion, nourricerie, etc.)• une contribution à l'effort européen de conservation des habitats et des espèces (N2000)• le maintien d'un cadre favorable aux usages → Réponse aux exigences Natura 2000
Des corridors écologiques préservés / restaurés entre les habitats pour ...	<ul style="list-style-type: none">• une capacité d'accueil optimisée pour l'avifaune• la pérennité des espèces, notamment marines et amphihalines• le maintien d'un cadre favorable aux usages
Des espèces et des populations préservées pour...	<ul style="list-style-type: none">• la conservation des espèces à responsabilités (sous statut, patrimoniale, emblématique, etc.)• la conservation / la restauration de la biodiversité• une contribution à la préservation des espèces et des populations à une échelle plus large que le périmètre du PNM• le maintien d'un cadre favorable aux usages → Réponse aux exigences Natura 2000

IDÉES FORTES	Objectifs évoqués
Des équilibres et dynamiques écologiques préservés / restaurés pour...	<ul style="list-style-type: none"> • la préservation des capacités nutritives • l'anticipation et l'accompagnement des changements liés à l'évolution climatique • la conservation des fonctions écologiques • le maintien d'un cadre favorable aux usages

Une précision est apportée sur la « préservation », pour dépasser le maintien en l'état il est demandé d'envisager aussi la restauration voire le développement de certains milieux. François DELUGA indique que cette proposition relève aussi de la stratégie d'action qui sera interrogée en concertation, au moment de la définition des moyens et de la priorisation des actions à mobiliser pour l'atteinte des objectifs fixés.

Le caractère d'urgence de certaines thématiques sur le Bassin d'Arcachon est souligné. Il est donc demandé de ne pas attendre 15 ans avant que le PNMB se saisisse. François DELUGA précise que des moyens seront mis en œuvre rapidement après la validation du Plan de gestion quand le PNMB se sera doté d'une grille d'analyse lui permettant de prioriser les actions concrètes en fonction de ces « urgences ». Leur mise en œuvre « n'attendra pas 15 ans », certaines, les plus urgentes, pourront être engagées dès 2017 et 2018.

Il est également rappelé que le terme « écosystémique », tel qu'il avait été évoqué lors du COPIL, est peu compréhensible et qu'il doit être retravaillé en gardant la notion de services rendus par la nature. Il est précisé que l'Homme peut également rendre certains services à la nature.

9.3.2. Commission « Gestion de l'espace maritime »

La Commission « Gestion de l'espace maritime » s'est réunie le 7 mars 2016 à Biganos. Elle a identifié, suite à la première phase de concertation, 3 grands chapitres pour 10 idées fortes (tableau 2).

Tableau 2. Chapitres, idées fortes et objectifs évoqués pour la Commission « Gestion de l'espace maritime »

CHAPITRES	IDÉES FORTES	Objectifs évoqués
Une vision globale	Des espaces maritimes à vocations multiples	<ul style="list-style-type: none"> • pour concilier les enjeux spatiaux et saisonniers en termes de biodiversité et fonctions écologiques, usages professionnels, récréatifs et identitaires • une répartition des usages et des pratiques adaptée aux capacités du milieu
	Une relation maritime et apaisée au territoire	<ul style="list-style-type: none"> • une cohabitation et un rapport au temps adaptés aux dynamiques maritimes et aux variations saisonnières
	Des espaces et des paysages qui contribuent à l'identité maritime	<ul style="list-style-type: none"> • des espaces qui donnent à comprendre le territoire, ses activités, ses usages et ses patrimoines • des paysages préservés qui valorisent la typicité des lieux
	Des cohérences et continuités spatiales pour les espaces de nature	<ul style="list-style-type: none"> • maintien des capacités d'accueil du milieu pour la biodiversité et les usages qui en dépendent • maintien des espaces de nature « de proximité » pour leur contribution à la qualité de vie • préservation des fonctionnalités écologiques

CHAPITRES	IDÉES FORTES	Objectifs évoqués
Une vision globale	Des cohérences et continuités spatiales pour les activités	<ul style="list-style-type: none"> des espaces en cohérence avec les besoins de continuité des activités (interfaces terre/mer, aménagements, ...) une organisation spatiale des équipements et infrastructures cohérente avec les usages et les activités
Des espaces particuliers	Des friches ostréicoles réhabilitées	<ul style="list-style-type: none"> pour une activité ostréicole durable pour une reconquête d'espaces de nature pour restaurer une dynamique hydrosédimentaire vertueuse pour contenir la pression trophique
	Des espaces portuaires à vocation maritime	<ul style="list-style-type: none"> une vocation et une identité maritime de l'occupation des espaces portuaires des espaces portuaires accessibles une responsabilité des espaces portuaires sur la qualité du milieu marin des ports aux caractéristiques préservées
	Des espaces de nature protégés ou à enjeux spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> pour une contribution aux objectifs de préservation des richesses naturelles, du patrimoine, des paysages, etc. <p>→ Gouvernance, Gestion des richesses naturelles</p>
Une approche dynamique	Des dynamiques hydrosédimentaires accompagnées	<ul style="list-style-type: none"> des équilibres restaurés et maintenus, notamment pour favoriser l'autorégulation du milieu pour le maintien d'une vocation essentiellement maritime de l'estran pour une contribution à la gestion du trait de côte
	Une vision globale des travaux et interventions	<ul style="list-style-type: none"> pour une cohérence d'ensemble des travaux pour rechercher un équilibre impacts/bénéfices sur le milieu et les activités pour optimiser le devenir des matériaux pour favoriser des dynamiques sédimentaires vertueuses contribuant à l'autorégulation du milieu

Thierry LAFON, souhaite apporter une nuance à la notion « d'activité ostréicole durable » mentionnée dans le cadre « des friches ostréicoles réhabilitées ». En effet, une production basée sur une « monoculture » représenterait selon lui une fragilité. Il propose ainsi de conserver une ouverture possible pour d'autres espèces afin de pouvoir envisager des pistes de diversification, il souhaiterait ainsi que cet objectif soit formulé en évoquant une « activité conchylicole durable ».

9.3.3. Commission « Développement durable des activités, identité maritime et culture locale »

Les neuf idées fortes identifiées lors de la Commission « Développement durable des activités, identité maritime et culture locale » du 15 mars 2016 à Biganos sont présentées. Elles sont regroupées en trois chapitres (tableau 3).

**Tableau 3. Chapitres, idées fortes et objectifs évoqués
pour la Commission « Développement durable des activités, identité maritime et culture locale »**

CHAPITRE	IDÉES FORTES	Objectifs évoqués
Identité	Un lien fort entre les activités et l'identité maritime	<ul style="list-style-type: none"> des activités et leurs évolutions qui contribuent à façonner l'identité maritime en cohérence avec son histoire une identité maritime qui valorise les filières économiques liées à la mer un lien qui contribue au rayonnement maritime du territoire
	Une identité maritime vivante, accessible, partagée et transmise, porteuse de sens pour...	<ul style="list-style-type: none"> une appropriation collective par les résidents, dès le plus jeune âge une compréhension du territoire, notamment par les nouveaux arrivants et les non-résidents la construction d'une relation maritime au territoire, notamment à travers les usages
	Un cadre d'expression de l'identité maritime renforcé et accompagné pour...	<ul style="list-style-type: none"> la restauration / la préservation et la valorisation des caractéristiques identitaires du territoire des usages et des pratiques en lien avec des lieux ayant du sens la valorisation des patrimoines, de la mémoire et de la culture locale
Économie	Un territoire qui investit sur l'économie de la mer pour...	<ul style="list-style-type: none"> une mosaïque d'activités maritimes durables préservée une production locale de très haute qualité le renforcement des retombées socioéconomiques des activités maritimes une recherche permanente d'optimisation des usages / d'excellence environnementale une contribution à la transition énergétique un rayonnement économique au-delà du territoire permettre aux générations futures de se créer un avenir en lien avec les activités du territoire
	Des filières professionnelles attractives et soutenues pour... <i>En cohérence avec la préservation du milieu, sa capacité d'accueil et l'identité maritime du territoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> favoriser des activités, actuelles ou futures, aux pratiques durables l'emploi et la création de richesses susciter des vocations professionnelles liées à la mer le renforcement de leur contribution à l'identité maritime
Usages	Des pratiques durables et des comportements adaptés pour...	<ul style="list-style-type: none"> une limitation des pressions anthropiques sur le milieu, ses richesses et ses ressources le renforcement des activités, nouvelles et futures une cohabitation sereine entre les usagers la contribution au bien-être, à la qualité de vie, à la sécurité une relation maritime et apaisée au milieu
	Un cadre d'exercices cohérent dans le temps et dans l'espace pour...	<ul style="list-style-type: none"> favoriser les pratiques durables du plan d'eau, actuelles ou futures, et l'accessibilité aux infrastructures dédiées une limitation des pressions anthropiques sur le milieu

CHAPITRE	IDÉES FORTES	Objectifs évoqués
Usages	Des productions et des services « durables » valorisés pour... <i>Dans le respect des vocations de chacun et des capacités du milieu</i>	<ul style="list-style-type: none"> le renforcement des activités, nouvelles et futures une incitation aux pratiques et comportements durables le renforcement du lien avec les habitants et les consommateurs le renforcement du rayonnement économique du territoire
	Une réglementation adaptée, connue et respectée pour...	<ul style="list-style-type: none"> la gestion durable des richesses naturelles le développement durable des activités la gestion durable de l'espace maritime <p>➔ Gouvernance</p>

Suite à cette présentation, les difficultés lorsqu'il faudra définir avec plus de précisions des idées qui pourraient apparemment s'opposer (comme le renforcement des activités et la limitation des pressions anthropiques) sont rappelées. Un travail important est ainsi attendu sur la définition précise des termes employés, et sur la façon de les faire évoluer vers les finalités et les indicateurs.

Le Président souligne que le volet développement durable des activités compte parmi les enjeux centraux du PNM. Il fait part de sa conviction que la véritable protection d'un espace repose sur son utilité sociale, qui peut s'avérer être un levier plus fort que la seule réglementation (laquelle demeurant néanmoins une condition nécessaire). En effet, si un usage est véritablement « durable » et essentiel pour l'activité économique du territoire, alors les acteurs concernés contribueront efficacement à sa protection. C'est un autre chemin que celui qui consiste à considérer toutes activités économiques, tout développement comme destructeur. Le travail qu'il y aura à faire est justement de trouver ce point d'équilibre entre la protection et le développement durable des activités, en particulier les activités traditionnelles que sont la pêche, l'ostréiculture, le nautisme par exemple. Cette recherche d'équilibre est le rôle même d'un PNM. Le Président rappelle que ce travail d'arbitrage, essentiel pour l'avenir, sera compliqué, et qu'il demandera beaucoup de finesse.

9.3.4. Commission « Sensibilisation »

La Commission « Sensibilisation » s'est réunie le 9 mars 2016 au Teich. Elle a identifié, suite à la première phase de concertation, 3 grandes idées fortes (tableau 4). En préambule, il est rappelé que les « résidents » ont été identifiés par la Commission comme un public cible prioritaire. La définition et la caractérisation des publics cibles devront cependant encore être approfondies.

Tableau 4. Idées fortes et objectifs évoqués pour la Commission « Sensibilisation »

IDÉES FORTES	Objectifs évoqués
Une bonne compréhension du Bassin d'Arcachon pour...	<ul style="list-style-type: none"> porter un autre regard sur les richesses naturelles et les patrimoines matériels et immatériels du territoire l'appropriation de pratiques respectueuses du milieu marin faciliter la cohabitation des usagers faciliter l'appropriation du PNMBA

IDÉES FORTES	Objectifs évoqués
Vivre et pratiquer le milieu marin pour...	<ul style="list-style-type: none"> • un lien respectueux avec le territoire • mettre en responsabilité les usagers et faciliter le développement de bonnes pratiques • l'appropriation d'une culture maritime du Bassin d'Arcachon, basée sur son identité maritime et le respect du milieu marin • créer du lien social et intergénérationnel
Une responsabilité collective et partagée de la sensibilisation pour...	<ul style="list-style-type: none"> • instaurer et animer une mise en réseau de la mosaïque d'acteurs de la sensibilisation • une réelle adhésion aux messages par les publics cibles

Une remarque est faite sur l'importance de la sensibilisation des futurs professionnels de la mer qui travailleront sur le Bassin. L'appui des structures de formation locales semble essentiel. Cet aspect s'inscrit aussi en cohérence avec les objectifs du décret de création du PNMB, pour le développement des filières professionnelles.

9.3.5. Commission « Connaissances »

La Commission « Connaissances » ne s'est pas réunie depuis son installation en novembre. Cependant, à partir de l'analyse transversale des différentes contributions à la thématique par les autres groupes de travail et commissions de cette phase de concertation, il a été possible d'identifier 3 idées fortes (tableau 5).

Tableau 5. Idées fortes et objectifs potentiels pour la Commission « Connaissance »

IDÉES FORTES	Objectifs potentiels
Une production de connaissances pluridisciplinaires pour...	<ul style="list-style-type: none"> • contribuer à mieux connaître le Bassin et son ouvert • l'identification et la priorisation des enjeux • le renseignement du Tableau de Bord du PNM • accompagner les prises de décisions
Une coordination renforcée des acteurs de la connaissance pour...	<ul style="list-style-type: none"> • une mutualisation des savoirs et des moyens • une efficacité accrue sur le territoire
Une diffusion des connaissances accompagnée pour...	<ul style="list-style-type: none"> • une cohérence dans les messages à transmettre • une appropriation et compréhension du territoire

François DELUGA rappelle que cette Commission a besoin de se nourrir des productions des autres Commissions pour avancer. Son importance n'est aucunement remise en cause, bien au contraire.

9.3.6. Commission « Gouvernance » à installer

A travers les différentes Commissions et les thématiques globalement abordées par un parc naturel marin, cette Commission « Gouvernance » aura à réfléchir sur la manière de contribuer aux politiques publiques et sectorielle et sur la façon d'y inscrire le PNM, dans une échelle macro.

Sur le plan local, elle devra réfléchir aux complémentarités, aux mutualisations et à la coordination d'acteurs.

Sur un niveau opérationnel, elle devra poser les principes et le cadre des partenariats et des coopérations qui pourront être mis en place par la suite par la réalisation du Plan de gestion.

A l'issue de ces différentes présentations, le Président souligne le travail important réalisé par l'équipe du PNMB, en collaboration avec les acteurs du territoire, sur l'élaboration des grandes lignes qui ont été présentées.

Une nouvelle phase d'entretiens, de Groupes de travail et de Commissions va être mise en place dès le mois de mai afin de définir le contenu des finalités et les sous-finalités qui seront présentés au prochain Conseil de gestion fin juin / début juillet 2016.

Décision

Après concertation, les membres du Conseil de gestion valident le point d'étape des grandes lignes présenté en séance.

10. Point d'information sur les locaux du PNMB

Actuellement, les locaux du PNMB sont situés sur la commune du Teich avec un bail qui prend fin en février 2017.

Avant d'aller vers un projet de locaux définitifs, une période transitoire de 2 ou 3 ans va être nécessaire d'une part à la structuration du Parc et de ses équipes et d'autre part à la finalisation d'un projet immobilier pour des locaux définitifs.

Le Président lance donc un appel à propositions à tous les membres du Conseil de gestion pour la recherche de ce local de transition. L'idéal serait qu'il soit situé près de l'eau, accessible à l'ensemble des communes du Bassin et bien placé par rapport aux administrations et aux axes de transport et de circulation.

11. Questions diverses : échanges suite à l'avis du Comité National de Protection de la Nature (CNP) sur le projet de décret pour la RNN du banc d'Arguin

En introduction, le Président indique que le sujet, ajouté à l'ordre du jour à la demande de plusieurs membres, est l'occasion de faire un point sur l'état d'avancement de la procédure et de mieux connaître la position des uns et des autres. En effet, pour la qualité du travail du Conseil de gestion, il est important que des échanges constructifs sur des sujets tel que celui-ci puissent avoir lieu. Cela permet notamment aux membres d'avoir le même niveau d'information.

Etant donné que cet avis du CNPN est le dernier élément publié sur ce projet très attendu, il a été largement commenté d'autant qu'il ne reprend pas les équilibres qui avaient été trouvés suite aux réunions de travail organisés par Mme la Sous-préfète à la demande du Préfet de Gironde et l'avis du Commissaire enquêteur.

Cependant, il est rappelé que le futur décret sur la RNN du Banc d'Arguin s'imposera au PNM, et qu'il n'est question à ce stade que de l'avis d'une instance de l'Etat qui s'inscrit dans une série d'avis, passés ou à venir, dans le cadre de la procédure d'instruction du projet de décret.

Les plaisanciers et les professionnels du nautisme réaffirment leur souhait d'un partage équitable du territoire pour permettre une cohabitation harmonieuse des usagers dans le cadre de la protection de l'environnement. Ils rappellent également que de nombreux efforts et réflexions ont été menés pour améliorer leurs pratiques. Ils souhaitent donc affirmer leur désapprobation vis-à-vis de cet avis. Les pêcheurs professionnels insistent sur la présence de leur activité de pêche à pied sur le Banc d'Arguin, en ciblant essentiellement la coque. Ils précisent le caractère aléatoire des stocks de coques sur ce secteur qui est sujet à de rapides mouvements sédimentaires pouvant asphyxier la ressource. Toutefois, lors de bonnes années, les bénéfices peuvent être non négligeables pour la profession en permettant de diversifier les activités et de pérenniser les emplois. C'est pourquoi les professionnels souhaitent pouvoir continuer à pêcher sur le Banc d'Arguin.

Les ostréiculteurs, malgré la sur-médiatisation de cet avis et la crispation qu'il engendre, affirment vouloir rester optimistes. D'une part, c'est un avis favorable, ce qui évite de repartir dans des démarches chronophages (comme une enquête publique) et d'autre part, l'arbitrage final du Ministre en charge du dossier tendra certainement à trouver un équilibre.

Il est précisé que le CNPN est composé d'experts reconnus et de spécialistes de toutes les thématiques environnementales. Ils portent un jugement sur chaque projet qui leur est soumis en fonction de leurs spécialités, donc sans forcément intégrer l'éclairage apporté par les problématiques économiques et sociales locales.

La version finale du décret de la RNN du Banc d'Arguin sera élaborée en fonction des conclusions de l'ensemble de la procédure (consultation interministérielle en cours), et recherchera le plus juste équilibre. Par ailleurs, il est mis en avant que le nombre d'abstentions et d'absents lors du vote de l'avis au CNPN peut se traduire par une réelle volonté de cette instance de donner un avis favorable sur le projet.

Sur le plan législatif, les RNN françaises sont régies par des textes qui imposent certaines règles. Un décret de RNN ne peut pas être trop permissif car il serait alors attaquant. C'est la raison pour laquelle certaines activités ne peuvent être autorisées que par régime dérogatoire.

Il est rappelé que le Banc d'Arguin est une Réserve Naturelle Nationale depuis 1972, créée par décret ministériel. Ce dernier a été modifié en 1986, notamment pour permettre aux ostréiculteurs du Bassin d'Arcachon de s'installer sur une zone de 5 ha. La gestion de la RNN est confiée à la Sepanso. Avec l'aide de l'État, le gestionnaire de la réserve contribue à faire respecter les règles édictées dans le décret en vigueur. Par ailleurs, il est rappelé qu'il n'existe que deux RNN sur le Bassin d'Arcachon et qu'elles sont très dissemblables : celle du Banc d'Arguin est la seule dans l'ouvert de la lagune. Elle joue ainsi un rôle très important pour l'avifaune mais aussi pour de nombreuses espèces comme les mammifères marins. L'hébergement nocturne a toujours été interdit dans la RNN du Banc d'Arguin (article 8 du Décret de 1986).

Enfin, il est indiqué qu'une révision est en cours sur la tenue du comité de gestion de la RNN. Un envoi plus large des invitations sera réalisé pour que les acteurs du territoire puissent participer à cette instance. La direction du PNM sera également invitée.

L'ordre du jour et les questions étant épuisées, le Président remercie tous les membres présents et lève la séance.

Tableau des délibérations et décisions

	Intitulé	N° délibérations
Délibération	L'ordre du jour du Conseil de gestion est adopté.	PNMBA_2016_18
Délibération	Thierry LAFON est élu vice-président de la catégorie 2 « organisations professionnelles » à 44 bulletins pour et 1 bulletin blanc.	PNMBA_2016_19
Délibération	Le compte-rendu du Conseil de gestion du 4 mai 2015 est adopté.	PNMBA_2016_20
Délibération	Le compte-rendu du Conseil de gestion du 2 octobre 2015 est adopté.	PNMBA_2016_21
Délibération	Le projet de Règlement Intérieur du PNMBA est adopté à l'unanimité.	PNMBA_2016_22
Décision	Après concertation, les membres du Conseil de gestion valident le point d'étape des grandes lignes présenté en séance.	-



Bassin d'Arcachon

Personne à contacter	Melina ROTH melina.roth@aires-marines.fr
Objet	Conseil de gestion
Date	4 juillet 2016

Point 3 :
Compte-rendu de la dernière séance du Bureau

Compte-rendu

Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 18 mars 2016
salle du Conseil municipal au Teich

Étaient présents :

- François DELUGA, Président du Conseil de gestion
- Claude BONNET, vice-président
- Mireille DENECHAUD, vice-présidente
- Jean-François ACOT-MIRANDE
- Olivier ARGELAS
- Christine BERTRAND
- Alexis BONNIN
- Jean-Jacques EROLES
- Ronan LE SAOUT
- Jean-Yves ROSAZZA
- Jacques STORELLI

Étaient excusés :

- Dominique CHRISTIAN, sous-préfète d'Arcachon
- Michel SAMMARCELLI, vice-président

Équipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon :

- Melina ROTH, directrice-déléguée
- Matthieu CABAUSSSEL, chargé de mission « usages »
- Benoit DUMEAU, chargé de mission « patrimoine naturel »
- Nathalie GAUYACQ-PRISCA, assistante administrative

Ordre du jour proposé

- 1/ Approbation de l'ordre du jour
- 2/ Validation du CR de la séance du 12 janvier 2016
- 3/ Avis
- 4/ Mise en conformité du Règlement Intérieur du PNMBA
- 5/ Présentation du Programme Life+ « Pêche à pied de loisir »
- 6/ Informations
- 7/ Questions diverses

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président, François DELUGA, ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence.

Le Président annonce l'ordre du jour, qui est approuvé à l'unanimité après ajout d'un point concernant le recrutement d'un chargé de mission « qualité de l'eau ». Le nouvel ordre du jour est le suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du CR de la réunion du Bureau du 12 janvier 2016
3. Mise à jour de l'arrêté de nomination des membres du Conseil de Gestion
4. Instruction des demandes d'avis
5. Mise en conformité du Règlement Intérieur du PNMBA
6. Présentation du Programme Life+ « Pêche à pied de loisir »
7. Recrutement d'un chargé de mission « qualité de l'eau »
8. Informations
9. Questions diverses

Décision L'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

2. Approbation du CR de la réunion du Bureau du 12 janvier 2016

Le compte-rendu de la réunion du Bureau du 12 janvier 2016 est adopté à l'unanimité. Il est demandé de pouvoir obtenir les informations relatives aux différents avis traités lors du Bureau au moins une semaine à l'avance, dans la mesure du possible.

Décision Le compte-rendu du Bureau du 12 janvier 2016 est adopté.

3. Mise à jour de l'arrêté de nomination des membres du Conseil de Gestion

L'arrêté interpréfectoral modificatif de nomination des membres du Conseil de gestion est en cours de finalisation.

Plusieurs modifications :

- Conseil régional : nomination de 4 nouveaux membres suite aux dernières élections régionales :
 - o Titulaire : Vital BAUDE, suppléant : Benoit BITEAU
 - o Titulaire : Nathalie LE YONDRE, suppléant : Jean-Jacques CORSAN
- Commune d'Audenge : nomination de 2 nouveaux membres suite à la nomination de Nathalie LE YONDRE en tant que conseillère régionale :
 - o Titulaire : Adeline PLEGUE, suppléant : Claude GARCIA
- Parc naturel régional des Landes de Gascogne : nomination de 2 membres suite aux dernières élections régionales :
 - o Titulaire : Cédric PAIN, suppléante : Carole VEILLARD
- ONCFS : nomination de 2 nouveaux représentants de la RNN des prés salés d'Arès – Lège-Cap-Ferret suite au changement d'affectation de Christian SALABERT et de Sylvain BRUN :
 - o Titulaire : Éric FOUQUET, suppléant : Philippe XERIDAT

- CRCAA : nomination de nouveaux membres suite à la démission d'Olivier LABAN, le changement d'affectation d'un représentant et la réorganisation de la représentation du CRCAA au PNMBA :
 - o Titulaire : Thierry LAFON, suppléant : Aurélie LECANU
 - o Titulaire : Angelika HERMANN, suppléant : Mireille MAZURIER
 - o Titulaire : Benoît BIDONDO, suppléant : Bernard BERGEZ
 - o Titulaire : Fabrice VIGIER, suppléant : Florence VIVIER
- Bassin d'Arcachon Ecologie : nomination d'un nouveau suppléant suite à la démission de Jean-Paul DAGNÉLIE
 - o Suppléant : Michel DAVERAT

4. Instruction des demandes d'avis

4.1 Examen de la demande d'avis simple sur l'AOT de la zone de mouillage « Trou de Tracasse » à Arès (saisine de la DDTM du 4/02/16)

L'avis porte sur la régularisation et le renouvellement de la ZMEL du « Trou de Tracasse » à Arès. Creusé dans les années 1975, dans la perspective d'abriter une zone de mouillage asséchante et de contribuer au développement du Club Nautique d'Arès, la gestion de la ZMEL est transférée à la commune d'Arès en 2005. Cette dernière a passé une convention de sous-traitance d'exploitation avec le Club Nautique d'Arès.

Une demande d'examen au cas par cas avait été étudiée lors du Bureau du PNMBA le 11 décembre 2015. Considérant l'absence de besoin identifié de réalisation d'une étude d'impact, le Bureau s'était rangé à la décision de l'Autorité Environnementale.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

- Régularisation de l'AOT pour 2014 et 2015,
- Demande d'AOT pour une durée 15 ans à compter du 1er janvier 2016,
- 140 mouillages autorisés,
- Réduction de l'emprise sur le DPM par rapport à la précédente AOT pour aboutir à 4,3 hectares,
- Amarrage du 1er mars au 31 octobre (sauf dérogation),
- Mise en œuvre de dispositifs de densification des mouillages afin de limiter leur emprise.

La fixation des mouillages se fait sur corps morts auxquels sont accrochés des chaînes de 2 m de long, prolongées par des bouts en nylon de 4 m.

Le dossier d'évaluation des incidences au titre de N2000 fait état d'une absence d'incidence significative sur l'état de conservation du site N2000. L'attention est notamment portée sur les herbiers de zostère naine présentant un intérêt patrimonial fort à proximité, mais situés en dehors de la zone proposée pour la présente AOT.

La Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites s'est réunie le 30/11/2015 et a émis un avis simple favorable sur ce projet.

Après visite sur site et rencontre de l'exploitant le 29 février 2016, il est observé que le « Trou de Tracasse » est encaissé dans l'estran et ne semble pas présenter de végétation à la date de la visite, contrairement aux espaces limitrophes non encaissés. L'exploitant confirme l'absence de superposition avec l'herbier de zostère. La récupération des eaux noires est possible sur le site du

port d'Arès. Les usagers disposent en été de bacs de collecte des déchets au niveau du Centre Nautique.

Les membres du Bureau précisent que la Commission nautique locale, réunie le 17 mars 2016, a émis un avis simple favorable sur ce projet.

Il est demandé si les 140 mouillages cadrent avec les prescriptions du SMVM sur la commune d'Arès. Les 140 mouillages proposés sont bien inclus dans les 300 autorisés par le SMVM sur la commune (ainsi que les 160 mouillages gérés par l'État en dehors de cette ZMEL).

Les impacts que pourraient avoir des travaux de désenvasement du « Trou de Tracasse » vis-à-vis des secteurs limitrophes, en particulier sur les herbiers de zostère naine et sur les spartines indigènes sont interrogés. Ces impacts dépendraient en particulier des méthodes retenues pour l'entretien de la zone et la destination des sédiments extraits, pouvant remettre en cause les équilibres écologiques et environnementaux sur le site. Le Président précise que lorsque des travaux d'entretien seront envisagés, ils seront soumis à l'avis du Parc qui examinera donc ces éléments le moment venu.

Une remarque est portée concernant les dispositifs de récupération des eaux usées, et sur l'importance d'améliorer les pratiques des usagers, notamment à travers la sensibilisation.

Le Bureau s'interroge sur la durée de 15 ans demandée. La DDTM rappelle que cette autorisation est « précaire et révoquant », notamment en cas d'évolution du contexte ou de manquement du bénéficiaire. Par ailleurs, cette durée est classique au regard de la nature de la demande.

Suite à ces échanges, le Bureau émet un avis simple favorable sur ce projet d'AOT, assorti des recommandations suivantes :

- Engager une réflexion pour faire évoluer les équipements de mouillage vers des solutions techniques permettant une réduction de l'impact sur le milieu marin ;
- Veiller sur la durée de l'autorisation à ce que les équipements mis à disposition pour la réception et le traitement des déchets et des eaux usées soient implantés de façon à faciliter la mise en œuvre effective de bonnes pratiques environnementales par les usagers ;
- Ne pas rechercher la densification de la zone de mouillage avant que le bénéfice pour le milieu ait pu être démontré.

Des réflexions pourront être menées pendant la durée de l'AOT à l'échelle du Bassin d'Arcachon sur la mise en cohérence de la capacité d'accueil et sur les bonnes pratiques à expérimenter ou développer en termes de mouillages, une fois le Plan de gestion du PNMBBA adopté.

Il conviendra d'inscrire cette ZMEL dans cette dynamique de mise en cohérence collective et d'incitation à l'amélioration continue des pratiques.

Délégation	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un avis simple favorable assorti de recommandations concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire de la zone de mouillage « Trou de Tracasse » à Arès.	PNMBBA_2016_03
------------	--	----------------

4.2 Examen de la demande d'avis simple sur onze demandes d'AOT sur des terre-pleins au niveau de l'îlot central du port de Pirailan sur la commune de Lège-Cap-Ferret (saisine de la DDTM du 21/01/16)

Le 21 janvier 2016, la DDTM a sollicité l'avis simple du PNMBA sur 11 projets individuels d'AOT caractérisées par les éléments suivants :

- Terre-pleins au niveau de l'îlot central du port de Pirailan (Commune Lège-Cap-Ferret) ;
- Dépôt de matériel professionnel de pêche et maintenance de matériels nautiques ;
- Superficie de 97 à 108 m² chacun ;
- Durée de 5 ans.

Étant donné que dans l'avenir plusieurs demandes individuelles sont à prévoir avec des enjeux similaires, le Parc pourra proposer de regrouper leur instruction en « famille-types ». Afin de ne pas réitérer l'instruction pour chaque situation individuelle et pour garder l'impartialité de l'instruction, il sera proposé de rechercher un schéma d'instruction global. Ce dernier permettra également aux services de l'État de disposer d'une grille de lecture du PNMBA pour certains types de demandes.

Ce schéma d'instruction global pourrait être basé sur un référentiel évolutif de recommandations avec des niveaux adaptés aux différentes « famille-types » de demandes. Ce référentiel pourrait comprendre :

- 1^{er} niveau : la compatibilité avec le Plan de gestion dans ses différentes composantes ;
- 2^e niveau : des recommandations communes à l'ensemble des familles, notamment de protection de l'environnement et de recherche d'exemplarité ;
- 3^e niveau : des recommandations spécifiques à chaque famille de demande, en fonction des enjeux qu'elles adressent dans le Plan de gestion.

En l'espèce, concernant les demandes en cours pour le renouvellement d'AOT pour des zones de dépôt et maintenance relatives à l'activité des professionnels de la mer sur le DPM plusieurs points de vigilance ont été identifiés :

- La possibilité de maintenance de matériel nautique associée aux lessivages et aux ruissellements par les eaux de mer ou de pluie entraîne un risque de contamination chimique du milieu marin notamment par des hydrocarbures et huiles ;
- L'emploi possible de matériaux de démolition pour l'entretien de ces zones induit un risque de dégradation de la qualité paysagère ;
- La présence potentielle de ferraille parmi les matériaux de démolition entraîne un risque pour le public et la navigation aux abords de ces terre-pleins.

Les membres du Bureau souhaitent rappeler que cet îlot et son usage par des professionnels est naturel et légitime, plus que tout autre type d'usage. Par conséquent, il semble important de veiller à maintenir une compatibilité avec les usages des professionnels, notamment pour l'entretien et la maintenance de matériel nautique, tout en insistant sur la prévention des risques de contamination du milieu marin. La Directrice déléguée précise que pour les dossiers en instruction, les professionnels n'ont pas nécessairement formulé la demande d'utiliser ces espaces pour la maintenance de matériel nautique, mais qu'il s'agit d'une mention générique dans le contrat d'AOT associé à ces demandes. L'objectif reste ainsi donc d'attirer l'attention des titulaires d'AOT sur l'importance de prendre en compte ce risque de pollution, sans pour autant entrer dans des prescriptions techniques individuelles qui relèveront des services instructeurs et de contrôle.

Le Bureau, après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité sur un **avis simple favorable** sur les 11 projets de renouvellement d'AOT pour des zones de dépôt et maintenance relatives à l'activité des professionnels de la mer sur le DPM **sous réserve des recommandations suivantes** :

- Limiter l'entreposage de moteurs et le stockage d'hydrocarbures et huiles ;
- S'assurer de l'efficacité des dispositifs de prévention contre la contamination chimique du milieu marin lié à l'usage de l'AOT ;
- Veiller à prendre en compte l'intégration paysagère et esthétique ;
- Veiller à la tenue des matériaux dans le temps et à la prévention de l'apparition de parties saillantes.

Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un avis simple favorable assorti de recommandations concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire d'une dépendance du Domaine Public Maritime (bénéficiaire : Jérôme ANTON) pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°9 d'une superficie de 100 m ² , situé sur l'îlot de Pirailan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_2016_04
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un avis simple favorable assorti de recommandations concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire d'une dépendance du Domaine Public Maritime (bénéficiaire : Olivier ARGELAS) pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°3 d'une superficie de 100 m ² , situé sur l'îlot de Pirailan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_2016_05
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un avis simple favorable assorti de recommandations concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire d'une dépendance du Domaine Public Maritime (bénéficiaire : Philippe ARGELAS) pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°2 d'une superficie de 99 m ² , situé sur l'îlot de Pirailan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_2016_06
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un avis simple favorable assorti de recommandations concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire d'une dépendance du Domaine Public Maritime (bénéficiaire : Cyril BAREYT) pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°8 d'une superficie de 108 m ² , situé sur l'îlot de Pirailan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_2016_07
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un avis simple favorable assorti de recommandations concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire d'une dépendance du Domaine Public Maritime (bénéficiaire : Jean-Baptiste BOUCHER) pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°14 d'une superficie de 99 m ² , situé sur l'îlot de Pirailan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_2016_08
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un avis simple favorable assorti de recommandations concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire d'une dépendance du Domaine Public Maritime (bénéficiaire : Matthieu COLLEDANI) pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°12 d'une superficie de 99 m ² , situé sur l'îlot de Pirailan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_2016_09
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un avis simple favorable assorti de recommandations concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire d'une dépendance du Domaine Public Maritime (bénéficiaire : Pierre Alain LALANDE) pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°7 d'une superficie de 97 m ² , situé sur l'îlot de Pirailan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_2016_10
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un avis simple favorable assorti de recommandations concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire d'une dépendance du Domaine Public Maritime (bénéficiaire : Éric LUCINE) pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°15 d'une superficie de 97 m ² , situé sur l'îlot de Pirailan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_2016_11

Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un <u>avis simple favorable assorti de recommandations</u> concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire d'une dépendance du Domaine Public Maritime (bénéficiaire : Samuel MONTEILH) pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°10 d'une superficie de 99 m ² , situé sur l'îlot de Pirailan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_2016_12
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un <u>avis simple favorable assorti de recommandations</u> concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire d'une dépendance du Domaine Public Maritime (bénéficiaire : Bruno ORSINI) pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°11 d'une superficie de 100 m ² , situé sur l'îlot de Pirailan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_2016_13
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un <u>avis simple favorable assorti de recommandations</u> concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire d'une dépendance du Domaine Public Maritime (bénéficiaire : Vincent REVELEAU) pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°6 d'une superficie de 99 m ² , situé sur l'îlot de Pirailan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_2016_14

4.3 Examen de la demande d'avis simple sur la demande d'AOT pour les essais de vol d'une aile de kitesurf en forme d'entonnoir sur la plage d'Arcachon (saisine de la DDTM du 29/01/16)

Le PNMBA est saisi pour avis le 29 janvier 2016 par la DDTM de la Gironde sur une demande d'AOT sur le Domaine Public Maritime pour permettre à un particulier de réaliser une douzaine d'essais de vol d'une aile de kitesurf conique à effet venturi.

L'instruction de la demande s'est basée sur le formulaire simplifié d'évaluation d'incidences Natura 2000 envoyé par le pétitionnaire à la DDTM. Il est demandé une AOT sur une superficie de 15 m² sur la plage d'Arcachon au niveau de l'allée « Risque tout ». La zone demandée se situe dans le périmètre des sites Natura 2000 et du PNMBA. Le pétitionnaire souhaite réaliser une douzaine d'essai sur une journée lorsque les conditions climatiques seront favorables (vent > 10 nœuds). Par ces essais, et mesurer sa force de traction.

Plusieurs membres du Bureau rappellent que la pratique du kitesurf est dangereuse et que de nombreux accidents se sont produits depuis l'apparition de ce sport. Toutefois, il est précisé que le pétitionnaire ne se fera pas tracter par son aile et que celle-ci sera amarrée à un point fixe au centre de la zone demandée. Le risque d'accident sera donc limité. De plus, il est rappelé l'importance d'accompagner ce type d'essais au caractère novateur et écologique (ex : à terme pour la traction des bateaux avec la force du vent).

Considérant qu'il s'agit d'une opération ponctuelle avec une faible emprise spatiale, le Bureau, après en avoir délibéré se prononce à l'unanimité sur un avis simple favorable assorti des recommandations suivantes :

- Veiller à ce que les essais de vols ne soient pas réalisés lors des périodes d'affluence sur la plage ;
- Veiller au respect des conditions de sécurité ;
- Veiller à ce que les essais de vols soient réalisés aux alentours de la marée basse pour permettre le passage des limicoles entre l'AOT et le bord de l'eau.

Par ailleurs, le Bureau s'interroge sur la pertinence du choix de la zone demandée (plage d'Arcachon) où l'affluence est toujours soutenue. Même si ce choix se base certainement sur des critères

météorologiques, le Bureau préconise pour de prochaines saisines de ne pas autoriser ce type de demande sur les plages urbaines du Bassin d'Arcachon. Il informera donc la DDTM de la Gironde de prendre note de cette recommandation pour réorienter, le cas échéant, les demandes d'AOT en amont.

Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un avis simple favorable assorti de recommandations concernant la demande d'AOT pour les essais de vol d'une aile de kitesurf en forme d'entonnoir sur la plage d'Arcachon.	PNMBA_2016_15
--------------	---	---------------

4.4 Demande concernant la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact pour le ré-ensablement des plages d'Andernos-les-Bains (porteur de projet : SIBA)

Le PNM du Bassin d'Arcachon a été saisi par l'Autorité Environnementale d'Aquitaine le 9 mars 2016 dans la procédure d'examen au cas par cas préalable au ré-ensablement des plages d'Andernos-les-Bains.

Les travaux de ré-ensablement des plages, sont inscrits à la rubrique 10° h) du tableau de l'annexe 1 de l'article R. 122-2 du code de l'environnement. Selon les volumes de sables travaillés, les travaux sont soit soumis à la procédure d'examen au « cas par cas » soit soumis à étude d'impact. Ici, les volumes étant inférieurs à 10 000 m³, le projet est soumis à la procédure d'examen au « cas par cas ».

L'emprise de ce projet est située sur le DPM. Il est inclus dans le périmètre du PNMBA, et celui des sites Natura 2000 « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret » (FR7200679) et « Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin » (FR7212018).

Le projet vise à ré-ensabler les plages d'Andernos-les-Bains, soit 35 000 m², avec un volume de sable estimé à 4 900 m³ pour permettre l'accueil des activités balnéaires par un rehaussement de la côte de haut de plage de 50 cm sur une largeur de 10 m (en haut de plage). Le sable utilisé proviendra de la plateforme de dessablage de la Leyre située sur la commune de Biganos. Il est légèrement plus grossier que celui des plages d'Andernos-les-Bains. Il sera transporté par camion jusqu'aux plages concernées pour être régalé à l'aide d'un chargeur (tractopelle). Les travaux devraient être réalisés avant la fin du mois de juin 2016 (selon le cahier des clauses techniques relatif au Marché public du SIBA).

Les membres du Bureau s'interrogent sur la valeur patrimoniale de cette zone en termes de biodiversité. Il est précisé que selon l'étude de H. Blanchet de 2004, cette zone est caractérisée, au niveau du Bassin d'Arcachon, par une faible biodiversité. La richesse spécifique de ce milieu est d'environ 10 espèces avec une abondance moyenne. Il est également noté l'absence d'herbiers de zostère à proximité des zones de travaux. Enfin, ces milieux sont caractérisés par une forte résilience.

Considérant la nature des travaux, la quantité et la provenance du sable, et les caractéristiques du milieu, les membres du Bureau, ne souhaitent pas solliciter d'étude d'impact pour ce projet, à l'exception des représentants de la CEBA et de la SEPANSO. Il est décidé (8 voix pour et 2 voix contre) que le PNMBA se range à l'instruction de l'Autorité environnementale, sans formuler d'avis.

Il est ajouté que dans la démarche actuelle de l'élaboration du Plan de gestion du PNMBA, une attention particulière doit cependant être portée sur les travaux de ré-ensablement du DPM.

Décision

Le Bureau du Conseil de gestion décide de ne pas formuler d'avis concernant la demande d'examen au cas par cas relative au ré-ensablement des plages d'Andernos-les-Bains.

5. Mise en conformité du Règlement Intérieur du PNMBA

Le Règlement intérieur du PNMBA a été élaboré en 2015 en vu d'une présentation en fin d'année 2015 au Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées pour validation définitive. Entre temps, un travail de l'Agence a été réalisé pour apporter plus d'homogénéité aux Règlements Intérieurs des différents parcs. Un règlement intérieur type a ainsi été approuvé au Conseil d'administration de l'AAMP le 24 novembre 2015.

Il appartient maintenant à chaque parc de faire évoluer son règlement intérieur en vue d'une mise en conformité avec ce document.

Les principaux éléments nouveaux pour le PNMBA portent sur :

- En correction : la majorité à 50 % quelque soit la nature de la décision votée
- En débat : la possibilité d'une suppléance au Bureau, les modalités de demande de vote à bulletin secret, les modalités de délibérations en Bureau et l'absentéisme.

Les modifications apportées au Règlement intérieur du PNMBA portent ainsi sur deux aspects :

- les éléments de mise en conformité,
- les éléments sujets à options pour débat.

Articles du Règlement intérieur discutés

Options discutées	Version proposée après débat
<p>Article 9 : modalités des délibérations et de vote du Conseil de gestion Il - Le quorum est fixé à 28 (la moitié des membres) pour les délibérations. Si au moins X membres présents, représentés et ayant reçu procuration le demandent (1/3, à définir, mais moins de la moitié), les votes ont lieu à bulletin secret. Les délibérations sont adoptées à la majorité absolue des suffrages exprimés.</p>	<p>Article 9 : modalités des délibérations et de vote du Conseil de gestion Il - Le quorum est fixé à 28 (la moitié des membres) pour les délibérations. Si au moins 19 membres présents, représentés et ayant reçu procuration le demandent, les votes ont lieu à bulletin secret. Les délibérations sont adoptées à la majorité absolue des suffrages exprimés.</p> <p>⇒ Il a été proposé un 1/3 des membres.</p>
<p>Article 15 : délibérations du Bureau Les votes ont lieu à main levée, à la majorité relative des voix des membres présents. En cas de partage des voix, le sujet est reporté à la réunion du Bureau suivante. / OU : En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante. Toutefois, le vote peut avoir lieu à bulletin secret si l'un des membres présents le demande / OU si au moins X membres présents, représentés et ayant reçu procuration le demande (un tiers, à définir, mais < 50%), les votes ont lieu à bulletin secret.</p>	<p>Article 15 : délibérations du Bureau Les votes ont lieu à main levée, à la majorité relative des voix des membres présents. En cas de partage des voix, le sujet est reporté à la réunion du Bureau suivante. Toutefois, le vote peut avoir lieu à bulletin secret si l'un des membres présents le demande, les votes ont lieu à bulletin secret.</p> <p>⇒ Il a été proposé que le Président n'aurait pas de voix prépondérante et qu'en cas de partage des voix, le sujet serait renvoyé au prochain Bureau ou au prochain Conseil de gestion (date la plus proche suivant les cas).</p>

Options discutées	Version proposée après débat
<p>Article 25 : absentéisme de membres du Conseil de gestion En cas d'absence d'un membre du Conseil de gestion X fois (3 OU 4) consécutivement (c'est-à-dire en cas d'absence du titulaire, que son suppléant ou son représentant soit absent, ou s'il s'agit d'une personnalité qualifiée, qu'elle ne donne pas procuration), après un premier rappel écrit non suivi d'effet, le Conseil de gestion peut délibérer pour demander aux préfets de nommer un autre membre.</p>	<p>Article 25 : absentéisme de membres du Conseil de gestion En cas d'absence d'un membre du Conseil de gestion 4 fois consécutivement (c'est-à-dire en cas d'absence du titulaire, que son suppléant ou son représentant soit absent, ou s'il s'agit d'une personnalité qualifiée, qu'elle ne donne pas procuration), après un premier rappel écrit non suivi d'effet, le Conseil de gestion peut délibérer pour demander aux préfets de nommer un autre membre.</p> <p>⇒ Il a été proposé de porter le nombre à 4 afin de couvrir l'équivalent d'une année (en moyenne 4 Conseils de gestion par an).</p>

Le III de l'article 14 (ordre du jour et convocation du Bureau) et l'article 22 (les membres du Bureau) sont étroitement liés : présence ou non de suppléants au sein du Bureau.

Après débat, il n'y a pas de consensus trouvé. Mais la possibilité de donner pouvoir est interrogée.

Il est demandé à Melina ROTH de vérifier la faisabilité de recourir au « pouvoir » au sein du Bureau. Si c'est juridiquement possible, ce procédé pourra être mis en place. Dans le cas contraire, un avis sera demandé au Conseil de gestion du 1er avril 2016.

François DELUGA rappelle que dans le cas de l'élection d'un vice-président, il convient que le collège concerné se réunisse afin de proposer un candidat. Il reste cependant possible qu'une autre personne de ce collège soit également candidat. Une fois tous les candidats connus, il sera procédé à un vote par bulletin secret de tous les membres du Conseil de gestion.

Action	B2_01	Vérification de la possibilité de donner « pouvoir » au sein du Bureau.	Directrice déléguée du PNMBA	Conseil de gestion du 1er avril 2016
--------	-------	---	------------------------------	--------------------------------------

6. Présentation du Programme Life+ « Pêche à pied de loisir »

Delphine MARTINS de MOURGUES présente le projet Life+ « Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative » mis en place sur 11 territoires des façades Manche/Mer du Nord et Atlantique, coordonné par l'AAMP et bénéficiant du soutien financier de l'Union Européenne à hauteur de 50 %. Sur le Bassin d'Arcachon la mission s'étend sur 3 ans (mai 2014 à avril 2017) avec un budget de 191 557 €.

Les objectifs du projet et actions mises en œuvre pour y répondre sont :

- Expérimenter une meilleure gestion de l'activité de pêche à pied récréative, basée sur une gouvernance locale :
 - o Comité local de concertation
 - o Groupes de travail « suivi participatif » et « sensibilisation »
 - o Rencontres et travaux avec les acteurs locaux
- Mieux connaître l'activité, les pratiques et les pratiquants
 - o Comptages réguliers de pêcheurs à pied
 - o Enquêtes auprès des pêcheurs

- Étude de caractérisation et évolution de la pêche à pied de loisir dans le Bassin d'Arcachon
- Estimer les effets des pratiques et des prélèvements sur les habitats et les ressources : études
 - Effet de la pêche à pied de loisir sur les communautés benthiques d'habitats sableux
 - Évaluation du gisement de coques du Bassin d'Arcachon et du Banc d'Arguin
 - Effet de la pêche à pied sur l'herbier de zostère naine
- Faire évoluer les pratiques des pêcheurs à pied
 - Sensibilisation sur le terrain à la rencontre des pêcheurs (1 354 pêcheurs rencontrés)
 - Distribution d'outils de sensibilisation (dépliants et réglettes de mesure) auprès de structures relais ; collaboration avec la DDTM33 pour le Guide de la plaisance
 - Formation des structures relais
 - Installation de panneaux de sensibilisation sur les sites de pêche
- Contribuer aux plans de gestion des aires marines protégées
 - Participation à l'élaboration du plan de gestion du PNM
 - Données du projet contribuant aux plans de gestion de l'île aux Oiseaux et de la RNN du Banc d'Arguin

La sensibilisation sur le terrain s'accompagne de la mise en place d'une information accessible à tous. C'est pourquoi le projet Life+ prévoit l'installation de panneaux ou affiches de sensibilisation, sur les lieux d'accès aux sites de pêche et les ports de plaisance/cales de mise à l'eau.

Les informations apportées concernent les espèces, les bonnes pratiques, la réglementation, la vigilance sanitaire et sécuritaire et les habitats sensibles.

Les panneaux sont proposés aux gestionnaires d'espaces publics et de ports, (conception et fabrication financée par le programme Life, la pose restant à leur charge). La mise en œuvre sera cadrée dans le courant du printemps par la signature d'une convention de partenariat entre le PNMB et chaque gestionnaire (convention-type jointe).

Il est souligné que la FFESSM s'implique également dans une démarche responsable de pratique de la pêche à pied grâce à une formation annuelle dispensée à ses adhérents, par des intervenants extérieurs, à l'échelle nationale.

Une interrogation porte sur les connaissances de l'état de la ressource. Il est répondu que d'une part l'Ifremer réalise tous les deux ans une campagne d'évaluation du stock de palourdes du Bassin d'Arcachon, et que d'autre part une étude du gisement de coques du Banc d'Arguin est réalisée dans le cadre du projet Life. Par ailleurs, une étude engagée cette année en partenariat avec l'UMR Passages (l'Université de Bordeaux-Montaigne et CNRS) permettra de connaître l'évolution de la pêche à pied de loisir dans le Bassin d'Arcachon, avec un recueil de la perception des pêcheurs vis-à-vis de la diversité et de la disponibilité des ressources et de l'évolution des habitats.

7. Recrutement d'un chargé de mission « qualité de l'eau »

Le sujet « qualité de l'eau » est au centre des réflexions autour du plan de gestion. A ce stade, il est encore abordé dans une approche généraliste. Pour aller plus loin et être en capacité de recevoir les connaissances livrées par nos différents interlocuteurs et notamment le SIBA (réseaux REPAR et REMPAR, ...) et pour le travail de définition des niveaux d'exigence, il sera nécessaire de recourir à un profil technique plus pointu sur ces sujets.

L'AAMP ne peut pas directement mettre en place ce poste en raison de son plafond d'emploi et du cadrage budgétaire de cette année. Un partenariat financier, d'une part, et une solution pour le portage de l'emploi, d'autre part, sont donc nécessaires pour dépasser cette difficulté.

Sur le plan financier, l'Agence de l'eau Adour-Garonne propose de considérer une demande de financement pour l'animation de cette thématique « qualité de l'eau » à hauteur de 70 % de la masse salariale sur une période de 18 mois. La première année serait consacrée à l'élaboration du Plan de gestion du PNMBM et les 6 mois suivants seraient affectés aux questions de mise en place du tableau de bord. L'Agence des aires marines protégées prendrait en charge les 30 % restants.

Le CRCAA pourrait assurer le portage du poste mis à disposition du PNMBM contre remboursement. L'idéal pour la prise de poste serait fin juin – début juillet de façon à être synchronisé avec le travail attendu sur les niveaux d'exigences, la carte des vocations et le tableau de bord.

Les membres du Bureau décident, à l'unanimité, de donner mandat à la Directrice déléguée du PNMBM pour mettre en place les dispositions au profit du PNMBM pour le poste de chargé(e) de mission « qualité de l'eau », financé à 70 % par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et à 30 % par l'AAMP et porté par le CRCAA pour une prise de poste mi-2016.

Délibération **Le Bureau du Conseil de gestion donne mandat à la Directrice déléguée du PNMBM pour mettre en place les dispositions au profit du PNMBM pour le poste de chargé(e) de mission « qualité de l'eau ».** PNMBM_2016_16

8. Informations

8.1 Pré-cadrage budgétaire 2016

Melina ROTH présente les principaux éléments du pré-cadrage budgétaire pour 2016.

	<i>siège AAMP k€</i>	<i>PNMBM k€</i>	<i>CP 2016 k€</i>	<i>Total k€</i>
Masse salariale	261		261	261
Charges courantes	42		42	53
Charges indirectes		10	10	
Stagiaire		1	1	
AE 2016 « projets » 40 k€				32
CP 2016 : 32 k€		32	32	
CP 2017 : 4 k€				
CP 2018 : 4 k€				
TOTAL CP 2016	301	43	346	346
Total AE 2016		51		

8.2 Point d'avancement sur le logo

Melina ROTH présente la dernière version du logo suite aux demandes formulées au Bureau du 12 janvier 2016 :

- En partie aérienne : une pinasse, des bécasseaux variables et des pignots.
- En partie sous-marine : une huître, un herbier de zostères et 3 poissons (sparidés).

Seul le PNMBBA sera habilité à se servir de ce logo, une charte d'utilisation sera rédigée pour préciser cet aspect.

Le Bureau retient à l'unanimité cette dernière version en vue de la présentation au Conseil de gestion du 1^{er} avril 2016.

Action	B2_02	Présentation du logo définitif lors du prochain Conseil de gestion.	Directrice déléguée du PNMBBA	Conseil de gestion du 1er avril 2016
--------	-------	---	-------------------------------	--------------------------------------

8.3 Accueil d'un stagiaire

A partir d'avril 2016 et pour une durée de 5 mois, un stagiaire sera accueilli au PNMBBA pour travailler sur une approche spécialisée de la pêche à pied professionnelle et de loisir.

8.4 Inscription au Salon nautique d'Arcachon

Comme demandé au Bureau du 12 janvier 2016, le PNMBBA sera présent au Salon nautique d'Arcachon.

9. Questions diverses

9.1 Représentation du PNMBBA lors des Commissions des Cultures Marines de la DDTM

Le Commissaire du Gouvernement indique que la DDTM modifie la composition de la Commission des Cultures Marines suite au remaniement du CRCAA, un représentant du PNMBBA sera sollicité à titre consultatif. Le CCM se réunit environ quatre fois par an.

Le Président propose que ce soit la Directrice déléguée ou son représentant qui suive ces commissions. Ce point fera l'objet d'une décision lors d'un prochain Bureau, lorsque le texte définitif de la composition de la Commission des Cultures Marines sera publié.

9.2 Projet d'extension des surfaces du plan d'épandage de la porcherie Le Lay à Saint-Symphorien

Le PNRLG a publié un communiqué de presse précisant son opposition à cette extension.

Une réunion de concertation sur ce sujet a eu lieu le 2 mars 2016 à la préfecture de la Gironde.

La SEPANSO a remis un courrier et une analyse critique de l'étude hydrogéologique réalisée à la demande du Préfet et financé par l'industriel.

Le Président indique que c'est l'État qui délivre le label de parc naturel. L'ensemble des services de l'État s'engagent à appliquer la Charte d'un Pnr.

Dans le cas présent, la charte du PnrLG s'oppose au principe d'extension de porcherie sur le territoire du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Le 24 juillet 2015, le Président a signé un courrier à l'attention du préfet de la Gironde indiquant l'avis défavorable du PNMBA sur cette demande d'autorisation d'exploiter de la SAS Le Lay.

Bien que le PNMBA n'ait pas été officiellement consulté, le Président propose de transformer ce courrier en délibération du Bureau.

Ronan LE SAOUT précise que le délai d'instruction a été prolongé de 3 mois. En tant que Commissaire du Gouvernement, il ne participe pas au vote.

Les membres du Bureau décident, à l'unanimité, de donner un avis simple défavorable, dans la continuité du courrier du 24 juillet 2015.

Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un avis simple défavorable concernant la demande d'autorisation de la Société Le Lay située sur la Commune de Saint-Symphorien pour la révision à la hausse des surfaces du plan d'épandage sur les Communes de Saint-Symphorien, Bourideys et Sore pour le lisier, et les Communes de Parentis-en-Born, Lue et Commensacq pour le compost.	PNMBA_2016_17
--------------	---	---------------

9.3 Vols en hélicoptères au-dessus du Bassin d'Arcachon

Jacques STORELLI souhaiterait que lors du prochain Bureau, soit abordé le sujet des vols touristiques en hélicoptère au dessus du Bassin d'Arcachon.

L'existence d'un document indiquant que les différentes sociétés se partagent un total de 16 vols par jour est signalé. La question posée consiste à préciser dans quelles conditions le PNMBA peut laisser ce commerce se développer, notamment pour le survol de certaines zones du Bassin.

Melina ROTH précise que l'espace aérien a été identifié dans les travaux autour du Plan de gestion. Les membres du Bureau notent que ces vols peuvent créer des nuisances au milieu environnemental : sonore, visuel... Ce sujet est lié à la réglementation de l'espace aérien. Il faudra définir comment le PNMBA pourrait traiter ce sujet.

Le Président clôt la séance à 16h45.

Tableau des actions

	N°	Intitulé	Qui ?	Échéance
Action	B2_01	Vérification de la possibilité de donner « pouvoir » au sein du Bureau.	Directrice déléguée du PNMB	Conseil de gestion du 1/04/2016
Action	B2_02	Présentation du logo définitif lors du prochain Conseil de gestion.	Directrice déléguée du PNMB	Conseil de gestion du 1/04/2016

Tableau des décisions

	Intitulé
Décision	L'ordre du jour ainsi modifié est adopté.
Décision	Le compte-rendu du Bureau du 12 janvier 2016 est adopté.
Décision	Le Bureau du Conseil de gestion décide de ne pas formuler d'avis concernant la demande d'examen au cas par cas relative au ré-ensablement des plages d'Andernos-les-Bains.

Tableau des délibérations

	Intitulé	N° délibération
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un <u>avis simple favorable assorti de recommandations</u> concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire de la zone de mouillage « Trou de Tracasse » à Arès.	PNMBA_2016_03
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un <u>avis simple favorable assorti de recommandations</u> concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire d'une dépendance du Domaine Public Maritime (bénéficiaire : Jérôme ANTON) pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°9 d'une superficie de 100 m ² , situé sur l'îlot de Piraillan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_2016_04
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un <u>avis simple favorable assorti de recommandations</u> concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire d'une dépendance du Domaine Public Maritime (bénéficiaire : Olivier ARGELAS) pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°3 d'une superficie de 100 m ² , situé sur l'îlot de Piraillan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_2016_05
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un <u>avis simple favorable assorti de recommandations</u> concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire d'une dépendance du Domaine Public Maritime (bénéficiaire : Philippe ARGELAS) pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°2 d'une superficie de 99 m ² , situé sur l'îlot de Piraillan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_2016_06
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un <u>avis simple favorable assorti de recommandations</u> concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire d'une dépendance du Domaine Public Maritime (bénéficiaire : Cyril BAREYT) pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°8 d'une superficie de 108 m ² , situé sur l'îlot de Piraillan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_2016_07

	Intitulé	N° délibération
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un <u>avis simple favorable assorti de recommandations</u> concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire d'une dépendance du Domaine Public Maritime (bénéficiaire : Jean-Baptiste BOUCHER) pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°14 d'une superficie de 99 m ² , situé sur l'îlot de Piraillan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_2016_08
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un <u>avis simple favorable assorti de recommandations</u> concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire d'une dépendance du Domaine Public Maritime (bénéficiaire : Matthieu COLLEDANI) pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°12 d'une superficie de 99 m ² , situé sur l'îlot de Piraillan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_2016_09
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un <u>avis simple favorable assorti de recommandations</u> concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire d'une dépendance du Domaine Public Maritime (bénéficiaire : Pierre Alain LALANDE) pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°7 d'une superficie de 97 m ² , situé sur l'îlot de Piraillan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_2016_10
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un <u>avis simple favorable assorti de recommandations</u> concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire d'une dépendance du Domaine Public Maritime (bénéficiaire : Éric LUCINE) pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°15 d'une superficie de 97 m ² , situé sur l'îlot de Piraillan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_2016_11
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un <u>avis simple favorable assorti de recommandations</u> concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire d'une dépendance du Domaine Public Maritime (bénéficiaire : Samuel MONTEILH) pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°10 d'une superficie de 99 m ² , situé sur l'îlot de Piraillan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_2016_012
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un <u>avis simple favorable assorti de recommandations</u> concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire d'une dépendance du Domaine Public Maritime (bénéficiaire : Bruno ORSINI) pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°11 d'une superficie de 100 m ² , situé sur l'îlot de Piraillan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_2016_13
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un <u>avis simple favorable assorti de recommandations</u> concernant la demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire d'une dépendance du Domaine Public Maritime (bénéficiaire : Vincent REVELEAU) pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°6 d'une superficie de 99 m ² , situé sur l'îlot de Piraillan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_2016_14
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un <u>avis simple favorable assorti de recommandations</u> concernant la demande d'AOT pour les essais de vol d'une aile de kitesurf en forme d'entonnoir sur la plage d'Arcachon.	PNMBA_2016_15
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne mandat à la Directrice déléguée du PNMBA pour mettre en place les dispositions au profit du PNMBA pour le poste de chargé(e) de mission « qualité de l'eau ».	PNMBA_2016_16
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un <u>avis simple défavorable</u> concernant la demande d'autorisation de la Société Le Lay située sur la Commune de Saint-Symphorien pour la révision à la hausse des surfaces du plan d'épandage sur les Communes de Saint-Symphorien, Bourideys et Sore pour le lisier, et les Communes de Parentis-en-Born, Lue et Commensacq pour le compost.	PNMBA_2016_17



Bassin d'Arcachon

Personne à contacter	Melina ROTH melina.roth@aires-marines.fr
Objet	Conseil de gestion
Date	4 juillet 2016

Point 4 :

**Proposition de classement des types de saisines du PNMBA
pour les arrêtés préfectoraux relatifs à la pêche**

Personne à contacter	Melina ROTH melina.roth@aires-marines.fr
Objet	Note concernant les types de saisines du PNMBA pour les projets d'arrêtés préfectoraux relatifs à la pêche maritime en Aquitaine
Date	23 juin 2016

En février 2016 s'est tenue une rencontre entre la Direction Inter Régionale de la Mer Sud Atlantique (DIRM SA) et le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA), en présence de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, pendant laquelle un classement des types de saisines du PNMBA en fonction des projets d'arrêtés préfectoraux relatifs à la pêche maritime en Aquitaine a été discuté. Suite à cette réunion, la DIRM SA a sollicité le PNMBA pour inscrire à l'ordre du jour du Conseil de gestion du 4 juillet 2016 une information sur ce classement. Comme convenu en février 2016 et confirmé lors du Bureau du PNMBA le 16 juin 2016, une réunion de travail s'est tenue le 21 juin entre le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) d'Aquitaine, le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Gironde, la DIRM SA et le PNMBA pour discuter et convenir du classement à présenter au Conseil de gestion du 4 juillet. Lors de cette réunion, il a été convenu les points suivants :

- Un tel classement des types de saisines du PNMBA pour les projets d'arrêtés préfectoraux proposés par la DIRM SA ne pourra être établi à ce stade que pour la période transitoire d'élaboration du Plan de gestion du PNMBA. Il conviendra ensuite de préciser les éléments de discussion une fois le Plan de gestion validé (juin 2017), et au regard des premiers retours d'expérience partagée ;
- Pour les projets d'arrêtés « cadres » concernant directement le périmètre du PNMBA, il est proposé une saisine du PNMBA pour **avis simple ou conforme** déterminée en fonction de l'effet notable sur le milieu marin des réglementations prévues. Le Bureau se fera communiquer par la DIRM SA les projets d'arrêtés concernés ainsi que la nature de la saisine. Le Bureau pourra se prononcer dans le cas d'une saisine pour avis simple par délégation du Conseil de gestion, comme prévue par la délibération du 30 juin 2015 du Conseil de gestion du PNMBA. Dans le cas d'une saisine pour avis conforme, ce sera au Conseil de gestion de se prononcer ;
- Pour les projets d'arrêtés « cadres » ne concernant pas directement le périmètre du PNMBA, il est proposé une **information** du PNMBA par la DIRM SA et/ou le CRPMEM Aquitaine sur le

contenu de ces projets. Cette information se fera, dans la mesure du possible, dès les phases de construction de la réglementation. Cette information se traduira par des échanges avec l'équipe technique du PNMBA sur des points pouvant concerner les ressources à enjeux du PNM. L'équipe technique du PNMBA se chargera si besoin de l'information du Bureau et/ou du Conseil de gestion du PNMBA, qui pourra émettre des recommandations le cas échéant ;

- Pour les autorisations de pêche scientifique, il est proposé une **information** ou une saisine pour **avis simple ou conforme du PNMBA** en fonction des demandes des porteurs de projets et de leurs effets notable sur le milieu marin. Le traitement des autorisations de pêche scientifique fera l'objet d'un point particulier lors d'une prochaine rencontre entre le PNMBA et la DIRM SA.

Note :

- **Durée de validité du classement** : ce classement est établi à ce stade pour la période transitoire d'élaboration du Plan de gestion du PNMB.
- **Avis simple et conforme** : Dans le cas d'une saisine pour avis simple ou conforme, les projets d'arrêtés concernés ainsi que la nature de la saisine seront communiqués au Bureau du PNMB par la DIRM SA. Le Bureau pourra se prononcer dans le cas d'une saisine pour avis simple par délégation du Conseil de gestion, comme prévue par la délibération du 30 juin 2015 du Conseil de gestion du PNMB. Dans le cas d'une saisine pour avis conforme, ce sera au Conseil de gestion de se prononcer.
- **Information** : L'information se fera, dans la mesure du possible, dès les phases de construction de la réglementation. Cette information se traduira par des échanges entre la DIRMA SA et/ou le CRPMEM Aquitaine avec l'équipe technique du PNMB sur des points pouvant concerner les enjeux du PNM. L'équipe technique du PNMB se chargera le cas échéant de l'information du Bureau et/ou du Conseil de gestion du PNMB

Projet d'arrêtés pris sur proposition de la DIRM SA	Schéma	Arrêtés cadres et complémentaires actuels	Date d'échéance	Zones géographiques concernées	Commentaires préliminaires PNMB	Type de saisine du PNMB par la DIRM SA
Licence encadrant la pêche dans l'intra-Bassin d'Arcachon	Arrêté rendant obligatoire une délibération du CRPMEM Aquitaine	- Arrêté cadre du 15.12.15 relatif à la fixation des conditions d'attribution de la licence de pêche → Arrêté complémentaire sur délibération du CRPMEM fixant le contingent de licences chaque année civile	31.12.17	Zone à l'est du méridien passant par le phare du Cap Ferret, avec comme délimitation à terre le trait de côte correspondant à la laisse de la plus haute mer de vives eaux.	Avis simple favorable avec recommandations, émis par le Bureau du PNMB le 11.12.15	Avis simple ou conforme
Licence de pêche à la drague des moules et pétoncles dans le Bassin d'Arcachon	Arrêté rendant obligatoire une délibération du CRPMEM Aquitaine	- Arrêté cadre du 15.12.15 relatif à la création et fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche	02.08.18		Avis simple favorable avec recommandations, émis par le Bureau du PNMB le 11.12.15	Avis simple ou conforme
Réglementation des engins fixes de pêche dans l'intra-Bassin d'Arcachon.	Arrêté rendant obligatoire une délibération du CRPMEM Aquitaine	- Arrêté cadre du 15.12.15 → Arrêté complémentaire sur délibération du CRPMEM fixant la date d'ouverture de la pêche de la seiche et de la sole autre que <i>Solea solea</i> chaque année	31.12.17		Avis simple favorable avec recommandations, émis par le Bureau du PNMB le 11.12.15	Avis simple ou conforme
Licence de pêche à pied professionnelle sur le Bassin d'Arcachon « Coques et palourdes » et « Appâts »	Arrêté rendant obligatoire une délibération du CRPMEM Aquitaine	- Arrêté cadre du 09.03.12 relatif à la création et aux conditions d'attribution de la licence de pêche → Les contingents de licences peuvent être révisés chaque année par délibération du CRPMEM	23.11.16	Intérieur du Bassin d'Arcachon, à l'est du méridien passant par le phare du Cap Ferret	Le PNMB a été invité le 19.04.16 à la Commission Pêche à pied du CDPMEM33 concernant le projet de renouvellement de cet arrêté.	Avis simple ou conforme
Zones de réserves de pêche de la palourde dans le Bassin d'Arcachon	Sur avis du CRPMEM Aquitaine	- Arrêté cadre n°107/97 du 15.04.97 - Arrêté cadre n°198/99 du 27.08.99 → Arrêtés modificatifs (notamment 2009, 2012, 2015)	<i>En préparation</i>		Le PNMB a été invité le 19.04.16 à la Commission Pêche à pied du CDPMEM33 concernant les prochaines zones de réserves de pêche de la palourde	Avis simple ou conforme
Usage des filets remorqués à moins de trois milles de la laisse de basse mer au large d'Arcachon	Sur avis du CRPMEM Aquitaine	Arrêté cadre du 11.12.14	11.12.17	Ouvert du Bassin d'Arcachon, avec une limite nord située au 45°20'N et une limite sud située au 44°30'N	Cette dérogation ne peut être attribuée, sous conditions, qu'aux navires < 17.5m et <330kW immatriculés AC. Aucune espèce en particulier n'est citée dans l'arrêté.	Avis simple ou conforme
Autorisations de pêche scientifique	Sur demande du porteur de projet	Exemple : → Demande d'autorisation de prélèvements de coques dans le cadre du programme Life « Pêche à pied de loisir » (AAMP) ;	Exemple : - 13, 14 et 16.10.15	Exemple : Estran de la RNN du Banc d'Arguin ;	Le contenu des demandes dépend des études dans lesquelles s'inscrivent les demandes d'autorisations de pêche scientifique	Information, avis simple ou conforme

Projet d'arrêtés pris sur proposition de la DIRM SA	Schéma	Arrêtés cadres et complémentaires actuels	Date d'échéance	Zones géographiques concernées	Commentaires préliminaires PNMBA	Type de saisine du PNMBA par la DIRM SA
Usage de la senne danoise et de la senne écossaise dans les eaux du ressort du CRPMEM d'Aquitaine	Arrêté rendant obligatoire une délibération du CRPMEM Aquitaine	Arrêté cadre du 18.09.13	Sans date d'échéance spécifique		L'usage des engins est suspendu à la mise en œuvre d'une réglementation particulière fixant les conditions de leur utilisation.	Information
Licence encadrant la longueur et la puissance des navires pratiquant la pêche aux arts trainants dans les eaux du ressort du CRPMEM Aquitaine (25 m hors-tout et 400 kW)	Arrêtés rendant obligatoire des délibérations du CRPMEM Aquitaine	Arrêté cadre du 13.09.13 relatif à la création et fixant les modalités d'attribution de la licence de pêche → Arrêté complémentaire sur délibération du CRPMEM fixant le contingent de licences chaque année	13.09.18	Eaux du ressort du CRPMEM d'Aquitaine, à savoir les eaux territoriales françaises de la frontière avec l'Espagne au sud, au parallèle géographique passant par le phare de Cordouan au Nord	Ces navires ne sont pas concernés par les dérogations sur l'usage des filets remorqués dans la bande des 3 milles (réservées aux navires AC <17.5m et <330kW). Aucune espèce en particulier n'est citée dans la délibération.	Information
Licence de pêche à la bolinche	Arrêtés rendant obligatoire des délibérations du CRPMEM Aquitaine	Arrêté cadre du 18.09.13 relatif à la création et fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche. → Arrêté complémentaire sur délibération du CRPMEM fixant le contingent de licences chaque année	13.09.16		Aucune espèce en particulier n'est citée dans la délibération.	Information
Licence de pêche des céphalopodes aux arts trainants.	Arrêtés rendant obligatoire des délibérations du CRPMEM Aquitaine	Arrêté cadre du 15.12.15 relatif à la création et fixant des conditions d'attribution de la licence de pêche des céphalopodes aux arts trainants. → Arrêté complémentaire sur délibération du CRPMEM fixant le contingent de licences chaque année	Sans date d'échéance spécifique	Sous-zones CIEM du Golfe de Gascogne Sud (VIIIb) 15E8, 16E8, 17E8, 18E8 et 19E8	Avis simple favorable en l'état émis par le Bureau du PNMBA le 11.12.15	Information
Limitation de captures (civelles, merlu...)	- Arrêtés rendant obligatoire des délibérations du CRPMEM Aquitaine - Sur avis ou demande du CRPMEM Aquitaine	Exemple : a) Limites individuelles de captures des titulaires de la licence CMEA détenteurs d'un droit d'accès aux Bassins « Estuaire de la Gironde et côte girondine nord » et « Bassin d'Arcachon et côte girondine sud » et d'un droit de pêche spécifique pour la civelle pour la campagne 2015-2016 → Arrêté cadre ministériel du 20.10.15 pour la campagne 2015-2016 → Arrêté préfectoral complémentaire du 13.11.15 → Plusieurs arrêtés d'ajustement en fonction de la consommation des quotas : 15.12.15 ; 15.01.16 ; 16.02.16 ; 18.03.16 b) Mesure particulière de limitation des captures de merlu (<i>Merluccius merluccius</i>) pour les navires immatriculés en Aquitaine non adhérents à une organisation de producteurs au titre de l'année 2015. → Plusieurs arrêtés de ce type peuvent être pris en fonction des consommations de sous-quota des espèces sous limites de capture (ici, Arrêté du 11.09.15 (modifié par l'arrêté du 03.12.15)	Exemple : a) Annuelle b) Si nécessaire	Exemple : a) Bassins « Estuaire de la Gironde et côte girondine nord » et « Bassin d'Arcachon et côte girondine sud » b) Navires immatriculés en Aquitaine (AC, BA, BX)	Exemple : a) Les limites individuelles sont établies dans la limite des quotas « consommation et repeuplement » alloués aux pêcheurs girondins par arrêté ministériel du 20.10.15 ¹ qui encadre les quotas d'anguille européenne b) Arrêté pris en réaction au risque de dépassement du sous-quota 2015 de merlu attribué pour les hors-OP pour les zones CIEM VIIIa, b, d, e.	Information

¹ Arrêté ministériel du 20 octobre 2015 portant définition, répartition et modalités de gestion du quota d'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) de moins de 12 centimètres pour la campagne de pêche 2015-2016.



Bassin d'Arcachon

Personne à contacter	Melina ROTH melina.roth@aires-marines.fr
Objet	Conseil de gestion
Date	4 juillet 2016

Point 5 :
Point d'étape et
validation de la proposition de structuration du Plan de gestion

Eléments de finalités	Eléments de sous-finalités	Eléments de précision	
A. UN « BIEN COMMUN » EXCEPTIONNEL ET PARTAGE			
I. Des RICHESSES NATURELLES préservées			
1. Une très bonne qualité écologique et sanitaire de l'eau	1. Une qualité et une quantité d'eau garantissant le bon fonctionnement des écosystèmes 2. Une qualité environnementale et sanitaire de l'eau garantissant un cadre favorable aux usages	Approche qualitative : Qualité chimique, biologique, écotoxicologie, déchets solides Approche quantitative : Quantité d'eau venant des bassins versants Approche géographique : Intra BA et son ouvert ; Interface terre/mer (dont bassins versants et espaces portuaires) ; Interface Océan/Bassin ; OU Flux entrant ; Circulation d'eau interne	
2. Un bon état de conservation des habitats <i>Etat de conservation visé : état de conservation favorable des habitats au regard de la directive HFF + extensions aux habitats hors périmètre et aux habitats fonctionnels</i>	3. Un bon état de conservation des habitats de substrat meuble sous statut <i>Habitats sous statut Natura 2000</i> 4. Un bon état de conservation des habitats d'interface terre/mer sous statut 5. Un bon état de conservation des habitats terrestres sous statut <i>Habitats fonctionnels</i> 6. Un bon état de conservation des habitats fonctionnels	- Dont herbiers de zostères - Dont les près salés et les laisses de mer - En cours de recensement - Bancs de sable, masse d'eau, roselières, substrat dur, lacs de tonne et domaines endigués.	
3. Un bon état de conservation des populations d'oiseaux <i>Etat de conservation visé : état de conservation favorable des espèces au regard de la directive Oiseaux (Listes d'espèces N2000 présentes à actualiser)</i>	7. Un bon état de conservation des populations d'oiseaux nicheurs du BA 8. Un bon état de conservation des populations d'oiseaux hivernants du BA 9. Un bon état de conservation des populations d'oiseaux migrateurs du BA	- Nicheurs : vision globale et par espèce (espèces marines « ouvert », espèces marines « intra-BA », espèces paludicoles et espèces de limicoles/échassiers) - Hivernants : vision globale et par espèce (limicoles et anatidés) - Migrateurs : vision globale et par espèce	
4. Un bon état de conservation de la faune marine <i>Etat de conservation visé : état de conservation favorable des populations au regard de la directive HFF + DCSMM</i>	10. Un bon état de conservation de la mégafaune marine du BA <i>Liste d'espèces présentes à actualiser (OSPAR + liste rouge nationale et régionale)</i> 11. Une contribution à la conservation de la faune marine à enjeux pour le BA <i>Liste d'espèces présentes à actualiser (OSPAR + liste rouge nationale et régionale)</i> 12. Un bon état des ressources d'espèces accomplissant tout leur cycle de vie dans le BA permettant le maintien des activités durables de prélèvement <i>Liste d'espèces sous limites de capture ou faisant l'objet de plan de gestion + liste d'espèces faisant l'objet de prélèvements</i> 13. Une contribution au bon état des ressources d'espèces accomplissant une partie de leur cycle de vie dans le BA permettant le maintien des activités durables de prélèvement <i>Liste d'espèces sous limites de capture ou faisant l'objet de plan de gestion + liste d'espèces faisant l'objet de prélèvements</i>	- Cétacés : vision globale et par espèce (Marsouin) - Hippocampes et syngnathes, anguille, huître plate... et autres espèces à enjeux - Palourdes / coques - Moule / pétoncle - Vers, crustacés, couteaux... (« Appâts ») - Seiche, sole, bar... - Anguille	
5. Un bon état de conservation des populations d'espèces terrestres sous statut <i>Etat de conservation visé : état de conservation favorable des habitats au regard de la directive HFF + liste rouge nationale et régionale</i>	14. Un contribution au bon état de conservation de la faune terrestre sous statut <i>Liste d'espèces présentes à actualiser (N2000 + liste rouge nationale et régionale)</i> 15. Une contribution à la conservation de la flore terrestre sous statut <i>Liste d'espèces présentes à actualiser (N2000 + liste rouge nationale et régionale)</i>	- Mammifères semi-aquatiques : loutre, vison - Reptiles : cistude - En cours de définition	
6. Une capacité d'accueil globale préservée	16. Les continuités écologiques maintenues et restaurées 17. Des fonctionnalités écologiques maintenues et restaurées 18. Des capacités d'accueil permettant le bon état de conservation des populations d'espèces	- Mer/terre - Mer/estran - Lagune / Océan - Production primaire - Nourricerie - Surfaces de nature - Mosaique d'habitats - Quiétude	

Eléments de finalités	Eléments de sous-finalités	Eléments de précision
II. Une CULTURE MARITIME vivante qui nourrit un lien particulier au territoire		
7. Une culture maritime en lien avec l'identité et les valeurs du territoire	19. Une culture vivante du Bassin d'Arcachon forte et partagée	- L'appropriation d'une culture maritime du Bassin d'Arcachon, fédératrice pour les résidents et non résidents, favorisant le lien social et intergénérationnel - Des expériences permettant de partager et faire vivre l'identité maritime, qui renforcent le lien au territoire (manifestations, découvertes, partage de connaissances...) - Se « construire » grâce au Bassin d'Arcachon (relations Homme/Milieu/Activités...)
	20. Une identité maritime locale renforcée et transmise, porteuse d'avenir	- Des liens qui unissent les Hommes et le territoire renforcés, en continuité avec les valeurs du Bassin - Un lien de réciprocité entre l'identité maritime et les activités (lien producteurs / consommateurs, identité maritime qui donne de la valeur aux activités...) - Des pratiques et des savoir faire traditionnels ancrés dans la culture locale (pratiques professionnelles, de loisirs et du quotidien)
	21. Un « cadre d'expression » de l'identité maritime renforcé et valorisé	- La restauration / la préservation et la valorisation des caractéristiques identitaires du territoire - Des usages et des pratiques en lien avec des lieux ayant du sens
8. Des patrimoines culturels et paysagers qui façonnent le territoire maritime	22. Des patrimoines matériels et immatériels et une mémoire locale recensés, préservés/restaurés et valorisés	- Des patrimoines (historique, bâti, flottant, culturel, naturel, savoir-faire...) inventoriés, protégés/restaurés et valorisés - Une mémoire locale recueillie et valorisée
	23. Des paysages, des espaces qui participent à l'identité maritime du territoire et valorisent la typicité des lieux	- Paysages sur le Bassin et paysages vus du Bassin (pignots, parcs, ports, estrans, cabanes, écrin forestier, architectures, paysages sous marins...) - Des éléments de compréhension de l'identité maritime à travers les paysages - Rôle des interactions entre la Nature et l'Homme dans le façonnement du territoire maritime
III. Un ESPACE DYNAMIQUE en partage		
9. Une adaptation à un espace en mobilité permanente	24. Des interventions sur le milieu marin cohérentes avec les dynamiques hydrosédimentaires du Bassin d'Arcachon	- Une analyse d'opportunité pluridisciplinaire des travaux, interventions et aménagements de l'espace sur le milieu marin adaptée aux dynamiques hydrosédimentaires naturelles
	25. Une contribution à la gestion du trait de côte adaptée aux substrats meubles et cohérente avec les politiques publiques de l'Etat et des collectivités territoriales	- Une anticipation et un accompagnement des évolutions liées aux changements climatiques en cohérence avec les politiques publiques
	26. Un renforcement des dynamiques maritimes en fond de Bassin	- Une limitation des interventions humaines qui aggravent l'exhaussement de l'estran (approches différenciées entre les chenaux, plages et crassats) - Une vigilance à ne pas aggraver la sédimentation par des travaux et interventions qui ont pour conséquence l'exhaussement de l'estran
10. Un équilibre dynamique entre des vocations multiples qui intègrent les activités professionnelles et de loisirs et qui contribuent à la protection des milieux et à la qualité de vie	27. Une conciliation spatiale et temporelle entre les activités, adaptée à la préservation du milieu marin et aux dynamiques maritimes	- Une conciliation des activités pour une relation maritime et apaisée au Bassin d'Arcachon - Des vocations multiples intégrant l'ensemble des pratiques professionnelles et de loisirs qui s'inscrivent dans des espaces de nature intra-Bassin, dans l'ouvert et sur la façade océane (non aménagés et sans statut particulier de protection) - Découverte, plaisance, qualité de vie, balnéaire, activités subaquatiques...
	28. Un aménagement de l'espace contribuant à la durabilité des activités et à la généralisation des bonnes pratiques	- Un maillage cohérent d'équipements et d'infrastructures, accessible, permettant la généralisation des bonnes pratiques (cales, mouillages, appontements, plans plage...) - Equipements et infrastructures faciles d'accès et simples à utiliser (collecte déchets, cales, aires de carénage, mouillages...)
	29. Des friches ostréicoles réhabilitées	- Une activité ostréicole durable, une reconquête d'espaces de nature, une dynamique hydrosédimentaire vertueuse, une amélioration de la pression trophique - Une planification des réhabilitations qui intègre un équilibre spatial entre amont et aval du Bassin ainsi qu'un équilibre entre espaces productifs durables (conchyliculture, pêche appâts...) et espaces de nature
11. Des espaces portuaires aux caractéristiques maritimes préservées	30. Des espaces portuaires dédiés aux activités maritimes	- L'accueil d'une diversité d'activités nécessitant une proximité immédiate avec le milieu marin et/ou cohérentes avec l'identité maritime du Bassin d'Arcachon
	31. Une accessibilité des espaces portuaires restaurée et maintenue	- Un usage satisfaisant, professionnel et récréatif (fenêtre d'utilisation autour du plein mer) cohérent avec le caractère d'échouage/eau profonde des ports
	32. Des espaces portuaires aux caractéristiques préservées et valorisées	- Porteurs de caractéristiques propres (structurelles et physiques, vocations, culture maritime) - Qualitatifs, vitrines du patrimoine et des savoirs faire, lieux de vie économique et de culture maritime
12. Une approche globale des enjeux pour une gestion intégrée des pressions anthropiques et leurs effets cumulés	33. Des effets cumulés des impacts anthropiques compatibles avec la préservation des richesses naturelles, des activités...	- Impacts diffus et effets de seuil spatiaux et temporels (travaux et intervention sur le milieu marin, bruits, lumières, dérangements, pollution/écotoxicologie, prélèvements, altération des fonctions du milieu, pratiques de navigation, survols...) - Une recherche d'optimisation entre les bénéfices attendus et les impacts sur le milieu et les activités, locale et à l'échelle du Bassin d'Arcachon - Une approche par écosystème et par élément d'écosystème des pressions et des impacts anthropiques sur le milieu - Une gestion des sédiments et matériaux extraits adaptée au degré de toxicité et d'écotoxicité (exploration de l'ensemble des filières pertinentes) - Un développement d'une culture locale du "réemploi" des sédiments et matériaux extraits

Eléments de finalités	Eléments de sous-finalités	Eléments de précision
IV. Un bien commun exceptionnel à COMPRENDRE ET à DECOUVRIR		
13. Un espace maritime à comprendre pour mieux le protéger	34. Une bonne compréhension du Bassin d'Arcachon, de ses richesses naturelles et des interactions entre la Nature et l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la prise de conscience aux richesses (notamment ordinaires), aux fragilités, aux dynamiques du Bassin d'Arcachon, et à la responsabilité que portent les publics cibles - Comprendre les interventions humaines qui ont façonné et qui interagissent avec le Bassin - La construction d'un socle de messages porteurs de sens, consolidés et partagés, en lien avec les connaissances disponibles - Des messages en capacité d'évoluer parallèlement aux enjeux - Un Bassin d'Arcachon apprécié pour ses richesses naturelles, ses patrimoines matériels et immatériels, ses activités et savoir faire, ses acteurs
	35. La connaissance des bonnes pratiques et la compréhension de leur utilité	<ul style="list-style-type: none"> - Une réglementation connue et comprise - Des leviers pour faciliter la diffusion et l'appropriation des bonnes pratiques
	36. Une appropriation du Parc naturel marin par les habitants et les acteurs locaux	
	14. Vivre et pratiquer le milieu marin dans un lien respectueux avec le territoire	37. Le partage d'une culture maritime vivante qui sensibilise à l'identité maritime du Bassin d'Arcachon et au respect du milieu marin
38. Des opportunités de pratiques respectueuses du milieu marin favorisées		<ul style="list-style-type: none"> - Le développement d'une « relation maritime » avec le Bassin (navigation, découvertes libres et encadrées, pêche à pied, sentier du littoral, activités sportives, activités balnéaires ...) - Une mise en responsabilité par l'expérimentation - Favoriser les opportunités, notamment pour les jeunes générations
39. Un lieu privilégié d'accessibilité pour tous pour la découverte et la pratique du milieu marin		<ul style="list-style-type: none"> - Une capacité à s'organiser pour recevoir tous les publics
40. Une mise en réseau de la mosaïque d'acteurs de la sensibilisation à l'échelle du Bassin d'Arcachon		<ul style="list-style-type: none"> - Une responsabilité collective et partagée de la sensibilisation - Appréhender la sensibilisation à l'échelle du Bassin d'Arcachon et la complémentarité des acteurs - Un PNM « fédérateur », acteur pivot de la Sensibilisation au Bassin d'Arcachon
B. UN DEVELOPPEMENT DURABLE DES ACTIVITES (renforcé par l'utilité sociale de ce bien commun)		
I. Des activités et des PRATIQUES COMPATIBLES avec la préservation du milieu marin et la conciliation des usages		
15. Des activités et des pratiques respectueuses du milieu marin	41. Des modes et des niveaux de pratique des activités professionnelles et récréatives adaptés à la préservation des richesses naturelles et des ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Une démarche de progrès pour l'amélioration des modes et des niveaux de pratique, d'exploitation, d'élevage, de consommation, pour l'ensemble des activités professionnelles et récréatives - Une prise en compte des impacts environnementaux des activités et pratiques en termes de dérangements, de prélèvements, de pollutions, d'altérations du milieu... - Une durabilité des activités liées à la mer et une généralisation des bonnes pratiques
	42. Un territoire moteur dans l'expérimentation et l'innovation pour la durabilité des activités liées à la mer	<ul style="list-style-type: none"> - Une contribution pour la recherche d'excellence environnementale, pour le développement de nouveaux modes de consommation et de production, pour la généralisation des bonnes pratiques... - Une contribution à l'accompagnement à la transition énergétique
16. Des pratiques qui favorisent la conciliation des activités	43. Des activités et des pratiques adaptées au contexte maritime local et saisonnier pour une cohabitation sereine entre les usagers	<ul style="list-style-type: none"> - Une connaissance suffisante des spécificités locales pour la pratique et la conciliation des activités - Une compréhension mutuelle des usages, un lien renforcé entre les usagers
17. Une réglementation respectée et adaptée	44. Une réglementation connue et respectée par les usagers du BA	
	45. Une réglementation adaptée aux contextes et aux enjeux du BA	
II. Un territoire qui investit sur une ECONOMIE DE LA MER DURABLE en cohérence avec son identité maritime		
18. Un territoire maritime qui contribue à l'économie locale et à ses caractéristiques	46. Des secteurs d'activités maritimes diversifiés qui contribuent activement à l'économie locale	<ul style="list-style-type: none"> - Une diversité entre les secteurs d'activités, et au sein des secteurs eux-mêmes (secteurs artisanaux, secteurs d'excellence, secteurs d'avenir) - Des secteurs d'activités dynamiques qui génèrent des retombées socio-économiques - Attractivité pour les générations futures et opportunités de se construire un avenir en lien avec la mer - Cohérence avec la préservation du milieu marin, la capacité du milieu et l'identité maritime
	47. Un cadre favorable pour la pérennité des filières professionnelles traditionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Une intégration et une anticipation des « vulnérabilités » des filières professionnelles traditionnelles emblématiques du BA (formation, savoir-faire, structuration...)
19. Une économie maritime locale attractive	48. Une attractivité de l'économie maritime portée par sa contribution aux enjeux écologiques et sociaux de la protection du milieu marin	<ul style="list-style-type: none"> - Une exigence environnementale pour le BA et le milieu marin synonyme de valeur ajoutée pour les secteurs d'activités
	49. Une attractivité de l'économie maritime portée par des productions et des prestations locales de très haute qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire qui mise sur la qualité de ses productions et de ses services
	50. Des productions locales et des savoir-faire maritimes reconnus au-delà du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Une notoriété et un rayonnement qui contribuent aux retombées socio-économiques locales

Éléments de finalités	Éléments de sous-finalités	Éléments de précision
C. UNE CONNAISSANCE AU SERVICE DE LA PROTECTION DU MILIEU MARIN ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DES ACTIVITES		
I. Des CONNAISSANCES PLURIDISCIPLINAIRES		
20. Une production de connaissances pluridisciplinaires reconnue	51. Une production de connaissances animée et mise en réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Une vision globale des projets de connaissances pour faciliter la coordination des acteurs, leur mise en réseau, et la contribution à un état de l'art - une force de proposition reconnue notamment pour répondre aux lacunes de connaissances - un équilibre entre connaissance fondamentale et réponses aux besoins des gestionnaires <ul style="list-style-type: none"> - Domaines liés à l'Océanographie : Bathymétrie (fine), hydro-sédimentologie, courantologie... - Domaines liés à l'Ecologie : Biodiversité, fonctionnalités des habitats, écotoxicologie (impacts des polluants, de leurs combinaisons, des effets cumulés sur les organismes)... - Domaines liés à l'Histoire : occupation humaine du DPM, activités, la culture maritime, science, nature... - Domaines liés aux Sciences Humaines : Sciences économique et sociale, démographie, fréquentation... - Domaines liés à l'ingénierie écologique : Innovation, intégration des nouvelles technologies... - Vision décloisonnée : Interfaces terre/mer, interactions Homme/activité/milieu, effets cumulés, approche par écosystèmes...
	52. Un territoire de connaissances du milieu marin reconnu et valorisé	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un haut « niveau » de production de connaissances du BA - Maintenir une capacité locale de production de connaissances
II. Une capacité d'OBSERVATIONS et d'ALERTES		
21. Une diversité de sources de connaissances recherchée pour l'observation et l'alerte	53. Une intégration adaptée de l'ensemble des sources complémentaires de connaissances (scientifiques, professionnelles, participatives et empiriques)	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation adaptée de l'ensemble des sources disponibles de connaissances - Accompagner/donner/proposer un cadre aux acteurs pour améliorer l'intégration des données - PNMB, contributeur de l'acquisition de données terrain
	54. Une veille active sur l'évolution des populations d'espèces du BA et son ouvert	<ul style="list-style-type: none"> - Notamment vis-à-vis des espèces sous statut ou à enjeux ne faisant pas l'objet d'un focus particulier - Notamment vis-à-vis des espèces exploitées ne faisant pas l'objet d'un focus particulier
	55. Le Parc marin, instance relais identifiée par les observateurs du milieu marin	<ul style="list-style-type: none"> - Le PNMB, pivot pour la réception et le relais des observations et alertes des usagers du milieu marin et des scientifiques
III. Des CONNAISSANCES PARTAGEES		
22. Une diffusion et des accès aux connaissances adaptés aux publics et aux enjeux	56. Une médiation scientifique en adéquation avec les enjeux et les acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Le PNMB, partenaire ou au cœur de la médiation scientifique - Une information disponible, accessible, synthétisée, « expliquée »
	57. Une connaissance pluridisciplinaire au cœur des décisions	<ul style="list-style-type: none"> - Des enjeux et des priorités renseignés à l'amont des décisions



Bassin d'Arcachon

**Compte rendu du troisième
Comité de pilotage pour
l'élaboration du
Plan de gestion du PNMBA**

- Séance du 16 juin 2016 -

Salle de réunion du SIBA à Biganos

Document de travail

* Sommaire

Situation du Comité de pilotage d la démarche de concertation	4
Ecriture du Plan de gestion : première ébauche de structuration	6
Eléments d'écriture des Finalités et Sous-finalités, échanges et propositions du Comité de Pilotage	7
A. Un « bien commun » exceptionnel et partagé.....	7
B. Un développement durable des activités (<i>renforcé par l'utilité sociale de ce bien commun</i>)	11
C. Une connaissance au service de la protection du milieu marin et du développement durable des activités.....	12
Perspectives et calendrier.....	14
Annexe : liste des membres présents ou excusés.....	15

* Situation du Comité de pilotage au sein de la démarche de concertation

Cette réunion est la troisième séance du Comité de pilotage mis en place dans le cadre du processus d'élaboration du Plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA).

Une première vague de concertation, menée entre janvier et mars 2016, a permis d'identifier les Grandes Lignes du plan de gestion. Ces dernières ont été consolidées à l'occasion du deuxième Comité de pilotage datant du 18 mars 2016, puis validées lors du Conseil de gestion du 1er avril 2016.

A partir des Grandes Lignes, la deuxième vague de concertation (*figures 1 et 2*), tenue entre avril et juin 2016, s'est appuyée sur une série d'entretiens bilatéraux, d'entretiens groupés et de Groupes de travail pour préciser, détailler et prioriser les éléments faisant importance au sein de ces *Grandes Lignes*. Il s'agissait également d'apporter un premier niveau de priorisation des enjeux et de faire ressortir ceux qui pourraient donner lieu à la rédaction d'objectifs à long terme. Les éléments débattus et recueillis ont permis de d'ébaucher les Finalités et Sous-finalités qui ont été soumises aux membres des 5 Commissions tenues dans le courant du mois de juin : Gestion des richesses naturelles, Gestion de l'espace maritime, Connaissances, Sensibilisation et Développement durable des activités, identité maritime et culture locale.

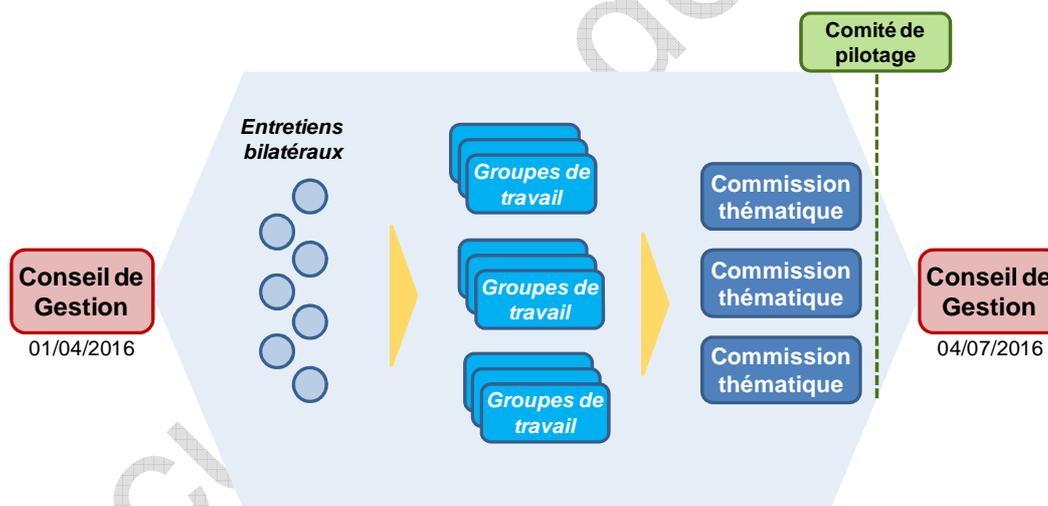


Figure 1 : illustration de la seconde vague de concertation

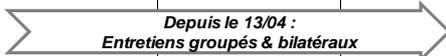
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mai	 <i>Depuis le 13/04 : Entretiens groupés & bilatéraux</i>				
	09/05 GT « Amphihalins »		11/05 GT « Oiseaux »	12/05 GT « Richesses non biologiques »	
		17/05 GT « Richesses, ressources, équilibres »	18/05 GT « Sensibilisation »	19/05 GT « Activités et pratiques durables »	20/05 GT « Espaces portuaires »
	23/05 GT « Contribution au dev. socio- eco »	24/05 GT « Habitats et continuités écologiques »	25/05 GT « Travaux et hydrauliques »	26/05 GT « Connaissances »	27/05 GT « Fiches ostréicoles »
	 <i>Préparation des Commissions</i>				
Juin	06/06 Commission Gestion des richesses naturelles		08/06 Commission Gestion de l'espace maritime	09/06 Commission Connaissances	10/06 Commission Sensibilisation
	13/06 Commission Développement durable des activités, identité maritime et culture locale			16/06 Comité de Pilotage	

Figure 2 : calendrier des Groupes de travail et Commissions de la seconde vague de concertation

Entre avril et juin, les acteurs du territoire ont été mobilisés à l'occasion de :

- 27 entretiens bilatéraux et groupés
- 12 groupes de travail, réunissant 107 participants, dont 73 personnes différentes
- 5 Commissions réunissant 149 participants, dont 96 personnes différentes

Clôturant cette deuxième vague de concertation, le présent Comité de pilotage a pour objectif de s'accorder sur les éléments d'écriture des Finalités et Sous-finalités, à partir d'une vision globale et consolidée des propositions des Commissions. Ces éléments d'écriture seront proposés au Conseil de Gestion du 4 juillet 2016.

* Ecriture du Plan de gestion : première ébauche de structuration

La rédaction du Plan de gestion s'appuiera sur une ossature qui se doit d'être lisible et explicite pour les partenaires, notamment institutionnels, du PNMBA. Elle doit également permettre d'identifier l'ensemble des sujets qui seront traités dans ce document et de résoudre les redondances ou les contradictions que pouvaient encore contenir les grandes lignes.. Si tous les sujets ne peuvent être traités séparément dans le Plan de gestion, il importe néanmoins que chacun des cas particuliers trouve au sein du Plan de gestion les différents éléments permettant de le traiter en intégralité.

Une première structuration est proposée aux membres du Comité de pilotage (*figure 3*). Celle-ci a été présentée et discutée une première fois lors des Commissions du mois de juin. Elle pourra encore évoluer en fonction des travaux d'écriture qui seront réalisés.

A. Un « bien commun » exceptionnel et partagé

- I. Des richesses naturelles préservées
- II. Une culture maritime vivante qui nourrit un lien particulier au territoire
- III. Un espace dynamique en partage
- IV. Un bien commun exceptionnel à comprendre et à découvrir

B. Un développement durable des activités (renforcé par l'utilité sociale de ce bien commun)

- I. Des activités et des pratiques compatibles avec la préservation du milieu marin et la conciliation des usages
- II. Un territoire qui investit sur une économie de la mer durable en cohérence avec son identité maritime

C. Une connaissance au service de la protection du milieu marin et du développement durable des activités

- I. Une convergence de connaissances pluridisciplinaires
- II. Une capacité d'observations et d'alertes
- III. Des connaissances partagées

Figure 3 : ébauche de structuration du Plan de gestion

La cohérence est vérifiée entre cette ébauche et les sept Orientations de gestion. L'objectif est de contrôler que l'ensemble des Orientations de gestion sont effectivement incluses dans la structuration, et réciproquement que l'ensemble des sujets traités dans le Plan de gestion se réfèrent bien à une ou plusieurs Orientation de gestion.

✳ Eléments d'écriture des Finalités et Sous-finalités, échanges et propositions du Comité de Pilotage

Les éléments d'écriture des Finalités et Sous-finalités discutés lors des Commissions de juin sont proposés aux membres du Comité de pilotage, accompagnés de points de précisions qui permettent de contextualiser ces propositions. Les participants sont invités à réagir à la fois sur le contenu des éléments d'écriture et sur leur niveau d'importance entre Finalité, Sous-finalité voire niveau d'exigence.

A. Un « bien commun » exceptionnel et partagé

I. Des richesses naturelles préservées

Eléments de finalités	Eléments de sous-finalités
1. Une très bonne qualité écologique et sanitaire de l'eau	1. Une qualité et une quantité d'eau garantissant le bon fonctionnement des écosystèmes
	2. Une qualité environnementale et sanitaire de l'eau garantissant un cadre favorable aux usages
2. Un bon état de conservation des habitats	<i>Habitats sous statut</i>
	3. Un bon état de conservation des habitats de substrat meuble sous statut*
	4. Un bon état de conservation des habitats d'interface terre/mer sous statut *
	5. Un bon état de conservation des habitats terrestres sous statut*
3. Un bon état de conservation des populations d'oiseaux	<i>Habitats fonctionnels</i>
	6. Un bon état de conservation des habitats fonctionnels
	7. Un bon état de conservation des populations d'oiseaux nicheurs du BA
4. Un bon état de conservation de la faune marine	8. Un bon état de conservation des populations d'oiseaux hivernants du BA
	9. Un bon état de conservation des populations d'oiseaux migrateurs du BA
	10. Un bon état de conservation de la mégafaune marine du BA
	11. Une contribution à la conservation de la faune marine à enjeux pour le BA
	12. Un bon état des ressources d'espèces accomplissant tout leur cycle de vie dans le BA permettant le maintien des activités durables de prélèvement
	13. Une contribution au bon état des ressources d'espèces accomplissant une partie de leur cycle de vie dans le BA permettant le maintien des activités durables de prélèvement

Eléments de finalités	Eléments de sous-finalités
5. Un bon état de conservation des populations d'espèces terrestres sous statut	14. Un contribution au bon état de conservation de la faune terrestre sous statut*
	15. Une contribution à la conservation de la flore terrestre sous statut*
6. Une capacité d'accueil globale préservée	16. Les continuités écologiques maintenues et restaurées
	17. Des fonctionnalités écologiques maintenues et restaurées
	18. Des capacités d'accueil permettant le bon état de conservation des populations d'espèces

* La désignation « habitats sous statut » regroupe les habitats visés par N2000, la désignation « espèces sous statut » regroupe les espèces N2000 ainsi que les espèces qui figurent sur la liste rouge française (liste nationale et liste régionale).

Il est souligné que la « conservation » des habitats et des espèces paraît restrictive et peu ambitieuse pour un plan de gestion à long terme. Il est suggéré de faire figurer le terme « restauration » dans les propositions de finalités et sous-finalités. Il est cependant précisé que c'est l'objectif d'avoir des habitats et espèces en bon état de conservation à 15 ans qui est visé à travers la formulation présentée et non la conservation des habitats et espèces dans leur état actuel. Dans certains cas, pour les habitats actuellement dégradés, cette conservation peut être très ambitieuse et nécessiter des actions de restauration. La restauration est donc envisagée comme un moyen, le cas échéant, pour atteindre le bon état de conservation. Par ailleurs, les niveaux d'exigence viendront affiner ces objectifs de « bon état de conservation » en précisant l'état ambitionné.

Afin de préciser la notion de « bon état de conservation », il est donc retenu de prévoir un texte d'accompagnement en introduction de la présentation de ces éléments dans le plan de gestion.

Une remarque porte également sur la nécessité de renforcer l'ambition du Parc naturel marin sur la biodiversité présente dans la masse d'eau, et notamment le plancton. La production primaire est citée dans le document, mais elle n'est pas assez englobante. Il serait donc opportun de mettre en avant la biodiversité planctonique de la masse d'eau, au vu de son importance comme premier maillon de la chaîne trophique du Bassin d'Arcachon.

Il est donc proposé de retravailler les parties relatives aux habitats fonctionnels et à la capacité d'accueil pour renforcer la présence de ces aspects sous cet intitulé.

II. Une culture maritime vivante qui nourrit un lien particulier au territoire

Eléments de finalités	Eléments de sous-finalités
7. Une culture maritime en lien avec l'identité et les valeurs du territoire	19. Une culture vivante du Bassin d'Arcachon forte et partagée
	20. Une identité maritime locale renforcée et transmise, porteuse d'avenir
	21. Un « cadre d'expression » de l'identité maritime renforcé et valorisé
8. Des patrimoines culturels et paysagers qui façonnent le territoire maritime	22. Des patrimoines matériels et immatériels et une mémoire locale recensés, préservés/restaurés et valorisés
	23. Des paysages, des espaces qui participent à l'identité maritime du territoire et valorisent la typicité des lieux

Concernant les éléments de la sous-finalité relative aux paysages (23.), il est proposé d'intégrer les paysages sous-marins parmi les éléments de précisions. Les paysages sous-marins participent en effet pleinement à l'identité maritime du territoire, et il est important de les intégrer dès à présent, notamment dans la perspective d'envisager leur valorisation dans le cadre des programmes d'actions qui découleront du Plan de gestion.

Le Comité de pilotage souhaite également reformuler plus précisément la notion d'expériences « porteuses de sens » proposée en éléments de précisions autour de la « culture vivante forte et partagée ». Il est recommandé d'exprimer clairement que ces expériences doivent permettre de partager et de faire vivre l'identité maritime (le « sens » devant apporter des éléments de compréhension et d'appropriation de l'identité maritime).

Par ailleurs le Comité de pilotage souhaite que dans la suite des travaux, la notion d'« identité maritime » soit explicitée et caractérisée afin de partager une définition commune des éléments qui la constitue.

III. Un espace dynamique en partage

Eléments de finalités	Eléments de sous-finalités
9. Une adaptation à un espace en mobilité permanente	24. Des interventions sur le milieu marin cohérentes avec les dynamiques hydrosédimentaires du Bassin d’Arcachon
	25. Une contribution à la gestion du trait de côte adaptée aux substrats meubles et cohérente avec les politiques publiques de l’Etat et des collectivités territoriales
	26. Un renforcement des dynamiques maritimes en fond de Bassin
10. Un équilibre dynamique entre des vocations multiples qui intègrent les activités professionnelles et de loisirs et qui contribuent à la protection des milieux et à la qualité de vie	27. Une conciliation spatiale et temporelle entre les activités, adaptée à la préservation du milieu marin et aux dynamiques maritimes
	28. Un aménagement de l’espace contribuant à la durabilité des activités et à la généralisation des bonnes pratiques
	29. Des friches ostréicoles réhabilitées
11. Des espaces portuaires aux caractéristiques maritimes préservées	30. Des espaces portuaires dédiés aux activités maritimes
	31. Une accessibilité des espaces portuaires restaurée et maintenue
	32. Des espaces portuaires aux caractéristiques préservées et valorisées
12. Une approche globale des enjeux pour une gestion intégrée des pressions anthropiques et leurs effets cumulés	33. Des effets cumulés des impacts anthropiques compatibles avec la préservation des richesses naturelles, des activités...

Concernant les éléments de précision d’effets cumulés des impacts anthropiques, il est demandé d’ajouter aux exemples cités les survols aériens, qui pourront notamment être traités dans les Niveaux d’exigence. Il est par ailleurs proposé de considérer les effets cumulés des impacts anthropiques à l’échelle des écosystèmes mais également par éléments de l’écosystème.

Dans la proposition actuelle, la finalité relative aux espaces portuaires ne fait plus directement apparaître la « responsabilité des espaces portuaires sur la qualité du milieu marin » (intitulé qui figurait parmi les « Grandes Lignes » de la présentation validée en conseil de gestion du 1^{er} avril 2016). En effet, cet aspect est déjà traité dans la partie relative à la qualité de l’eau (au sein de la partie « Richesses naturelles préservée »), ainsi que dans les objectifs de bonnes pratiques (au sein de la partie « Développement durable des activités »). Certains participants souhaiteraient retrouver également l’indication de cette responsabilité sur la qualité de l’eau au niveau d’une Sous-finalité, de même concernant la gestion des sédiments de dragage.

Concernant la sous-finalité relative aux espaces portuaires dédiés aux activités maritimes, il est proposé de faire apparaître dans les éléments de précision les différents secteurs concernés en exemple (par exemple les secteurs primaires, secondaires, tertiaires, professionnels, récréatifs...).

IV. Un bien exceptionnel à comprendre et à découvrir

Eléments de finalités	Eléments de sous-finalités
13. Un espace maritime à comprendre pour mieux le protéger	34. Une bonne compréhension du Bassin d'Arcachon, de ses richesses naturelles et des interactions entre la Nature et l'Homme
	35. La connaissance des bonnes pratiques et la compréhension de leur utilité
	36. Une appropriation du Parc naturel marin par les habitants et les acteurs locaux
14. Vivre et pratiquer le milieu marin dans un lien respectueux avec le territoire	37. Le partage d'une culture maritime vivante qui sensibilise à l'identité maritime du Bassin d'Arcachon et au respect du milieu marin
	38. Des opportunités de pratiques respectueuses du milieu marin favorisées
	39. Un lieu privilégié d'accessibilité pour tous pour la découverte et la pratique du milieu marin
	40. Une mise en réseau de la mosaïque d'acteurs de la sensibilisation à l'échelle du Bassin d'Arcachon

Le Comité de pilotage souhaite introduire comme élément de « bonne compréhension du Bassin d'Arcachon », la notion de « responsabilité » que portent les usagers vis-à-vis du milieu marin, notamment à travers leurs pratiques, et tout particulièrement vis-à-vis de la qualité de l'eau.

B. Un développement durable des activités *(renforcé par l'utilité sociale de ce bien commun)*

I. Des activités et des pratiques compatibles avec la préservation du milieu marin et la conciliation des usages

Eléments de finalités	Eléments de sous-finalités
15. Des activités et des pratiques respectueuses du milieu marin	41. Des activités et des pratiques adaptées aux enjeux de préservation des richesses naturelles et des ressources favorisées
	42. Un territoire moteur dans l'expérimentation et l'innovation pour la durabilité des activités liées à la mer
16. Des pratiques qui favorisent la conciliation des activités	43. Des activités et des pratiques adaptées au contexte maritime local et saisonnier pour une cohabitation sereine entre les usagers
17. Une réglementation respectée et adaptée	44. Une réglementation connue et respectée par les usagers du BA
	45. Une réglementation adaptée aux contextes et aux enjeux du BA

Concernant la sous-finalité relative aux « activités et des pratiques adaptées aux enjeux de préservation », il est précisé qu'un travail de réécriture sera réalisé avant le Conseil de gestion pour mieux faire transparaître l'objectif à 15 ans à savoir une démarche de progrès initiée par l'ensemble des pratiques et des activités vis-à-vis des enjeux de préservation des richesses naturelles et des ressources.

Il est également proposé de rajouter dans les éléments de précisions de cette sous-finalité une mention à la nécessité d'évaluer les impacts environnementaux des activités et des pratiques susceptibles d'altérer le milieu marin. Il est précisé que dans le cas de création, de développement ou d'évolution des activités dans le périmètre du PNMBA, celui-ci sera consulté, à terme, dans tous les cas.

II. Un territoire qui investit sur une économie de la mer durable en cohérence avec son identité maritime

Eléments de finalités	Eléments de sous-finalités
18. Un territoire maritime qui contribue à l'économie locale et à ses caractéristiques	46. Des secteurs d'activités maritimes diversifiés qui contribuent activement à l'économie locale
	47. Un cadre favorable pour la pérennité des filières professionnelles traditionnelles
19. Une économie maritime locale attractive	48. Une attractivité de l'économie maritime portée par sa contribution aux enjeux écologiques et sociaux de la protection du milieu marin
	49. Une attractivité de l'économie maritime portée par des productions et des prestations locales de très haute qualité
	50. Des productions locales et des savoir-faire maritimes reconnus au-delà du territoire

Aucun commentaire particulier n'a été fait sur cette partie en Comité de pilotage.

C. Une connaissance au service de la protection du milieu marin et du développement durable des activités

I. Des connaissances pluridisciplinaires

Eléments de finalités	Eléments de sous-finalités
20. Une production de connaissances pluridisciplinaires reconnue	51. Une production de connaissances animée et mise en réseau
	52. Un territoire de connaissances du milieu marin reconnu et valorisé

Aucun commentaire particulier n'a été fait sur cette partie en Comité de pilotage.

II. Une capacité d'observations et d'alertes

Eléments de finalités	Eléments de sous-finalités
21. Une diversité de sources de connaissances recherchée pour l'observation et l'alerte	53. Une intégration adaptée de l'ensemble des sources complémentaires de connaissances (scientifiques, professionnelles, participatives et empiriques)
	54. Une veille active sur l'évolution des populations d'espèces du BA et son ouvert
	55. Le Parc marin, instance relais identifiée par les observateurs du milieu marin

Afin de répondre aux exigences Natura 2000, il est important que toutes les espèces sous statut soient traitées dans le plan de gestion. Cependant, sur certaines espèces, une lacune de connaissance est soulignée, qui rend difficile une proposition d'objectifs pour leur état de conservation. Pour ces espèces, mais aussi pour certaines ressources exploitées disposant de connaissances parcellaires, il est proposé un objectif de veille active afin d'avoir un degré de connaissance et d'alerte suffisant pour préciser le niveau de responsabilité du PNMBA et permettre le cas échéant d'identifier le besoin et les possibilités d'intervention.

III. Des connaissances partagées

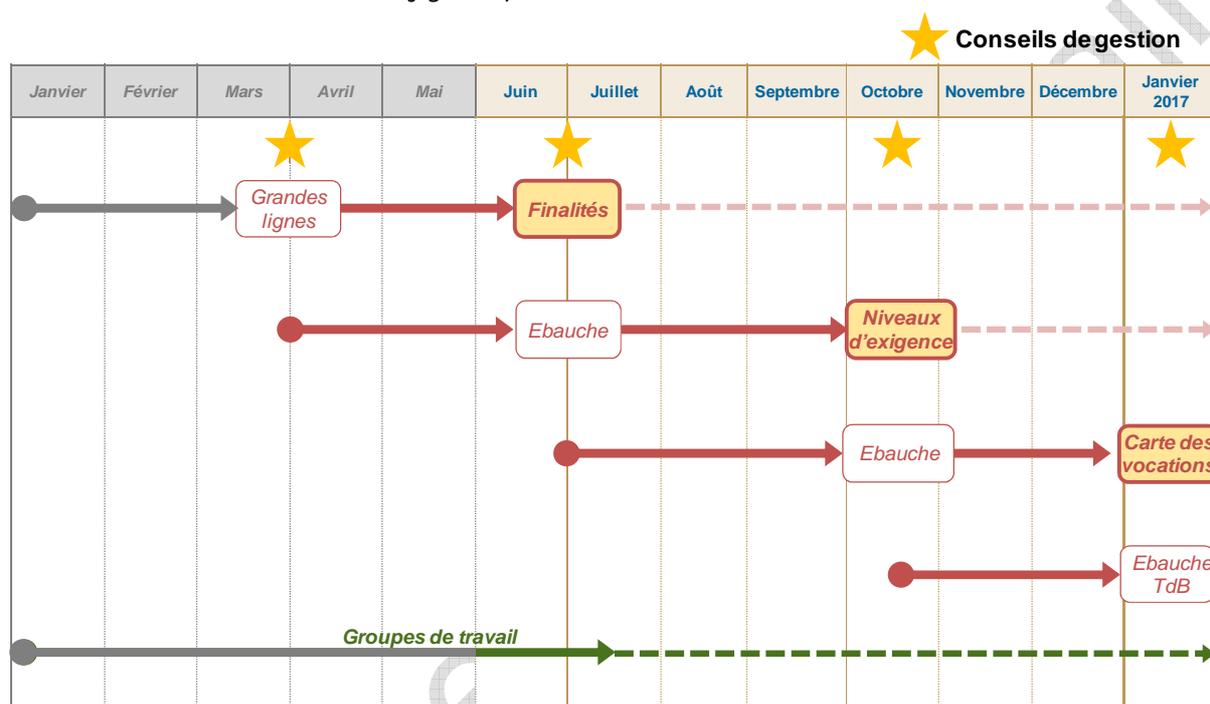
Eléments de finalités	Eléments de sous-finalités
22. Une diffusion et des accès aux connaissances adaptés aux publics et aux enjeux	56. Une médiation scientifique en adéquation avec les enjeux et les acteurs du territoire
	57. Une connaissance pluridisciplinaire au cœur des décisions

Aucun commentaire particulier n'a été fait sur cette partie durant le Comité de pilotage.

* Perspectives et calendrier

Les propositions discutées et consolidées lors de ce troisième Comité de pilotage vont être présentées et soumises au Conseil de gestion du 4 juillet 2016, afin de valider les éléments d'écriture des Finalités et Sous-finalités.

A la suite de ce Conseil de gestion, une nouvelle période de travail s'engagera jusqu'au mois d'octobre afin de préciser d'une part les niveaux d'exigence en fonction des sous-finalités, et d'autre part d'amorcer la réflexion sur la Carte des vocations et ainsi associer des notions de spatialisation aux différentes Finalités retenues (figure 4).



→ Validation du Plan de gestion en juin 2017

Figure 4 : chronogramme 2016 pour la suite des travaux d'élaboration du Plan de gestion du PNMB

* Annexe : liste des participants

Etaient présents :

Membres du Bureau :

- François DELUGA, Président du Conseil de gestion
- Claude BONNET, vice-président
- Mireille DENECHAUD, vice-présidente
- Thierry LAFON, vice-président
- Jean-François ACOT-MIRANDE
- Olivier ARGELAS
- Christine BERTRAND
- Jean-Jacques EROLES
- Jacques STORELLI

Présidents des Commissions :

- Angelika HERMANN, Commission « Gestion de l'espace maritime »
- Claude FEIGNÉ, Commission « Connaissances »

Etaient excusés :

Membres du Bureau :

- Dominique CHRISTIAN, sous-préfète d'Arcachon
- Michel SAMMARCELLI, vice-président
- Alexis BONNIN
- Ronan LE SAOUT
- Jean-Yves ROSAZZA

Présidents des Commissions :

- David LAMOUREOUS, Commission « Gestion des richesses naturelles »
- Emmanuel MARTIN, Commission « Développement durable des activités, identité maritime et culture locale »
- Catherine GUILLERM, Commission « Sensibilisation »

Equipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon :

- Melina ROTH, directrice-déléguée
- Matthieu CABAUSSEL, chargé de mission « usages »
- Benoît DUMEAU, chargé de mission « patrimoine naturel »
- Kevin LELEU, chargé de mission « usages »
- Nathalie GAUYACQ-PRISCA, assistante administrative



Compte rendu de la Commission

Gestion des richesses

naturelles

Président : David LAMOUREUS

Séance n°3 du 6 juin 2016

Salle des fêtes d'Audenge

Document de travail

Sommaire

• SOMMAIRE	3
• POSITIONNEMENT DE LA COMMISSION AU SEIN DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION.....	4
• ECRITURE DU PLAN DE GESTION : PREMIERE EBAUCHE DE STRUCTURATION.....	5
• ANALYSE TRANSVERSALE DES PROPOSITIONS ISSUES DE LA CONCERTATION	6
1. QUALITE DE L'EAU	7
2. HABITATS ECOLOGIQUES	7
3. ESPECES	8
4. CAPACITES D'ACCUEIL, CONTINUITES ET FONCTIONNALITES.....	9
5. LIEN AVEC LES PRESSIONS ANTHROPIQUES ET LES EFFETS CUMULES	9
• SYNTHESE DES DISCUSSIONS DE LA COMMISSION.....	10
• PERSPECTIVES ET CALENDRIER.....	13
• ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS	14

✦ Positionnement de la Commission au sein de la démarche de concertation

Cette séance est la troisième réunion de la Commission « Gestion des richesses naturelles » mise en place dans le cadre du processus d'élaboration du plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA). Elle a pour objectif de s'accorder sur une proposition de Finalités concernant les richesses naturelles au prochain Comité de pilotage.

Pour rappel, la première réunion de la Commission du 30 novembre 2015 avait permis aux participants de discuter des thématiques et enjeux à aborder dans le cadre de la gestion des richesses naturelles. Elle avait alors proposé au Comité de Pilotage du 11 décembre 2015 une ossature des travaux basée sur une organisation en 4 Groupes de travail (GT).

Une première vague de concertation a ensuite été menée entre janvier et mars 2016. Elle a permis d'identifier les *Grandes Lignes* du Plan de gestion. Ces dernières ont été consolidées à l'occasion du deuxième Comité de pilotage datant du 18 mars 2016, puis validées lors du Conseil de gestion du 1^{er} avril 2016.

A partir des *Grandes Lignes*, la deuxième vague de concertation (*figures 1 et 2*) tenue entre avril et juin 2016, s'est appuyée sur une série d'entretiens bilatéraux, d'entretiens groupés et de Groupes de travail pour préciser et détailler les éléments faisant importance au sein de ces *Grandes Lignes*. Il s'agissait également d'apporter un premier niveau de priorisation des enjeux et de faire ressortir ceux qui pourraient donner lieu à la rédaction d'objectifs à long terme.

Les éléments débattus et recueillis ont permis d'ébaucher les Finalités et Sous-finalités soumises aux membres de la présente Commission.

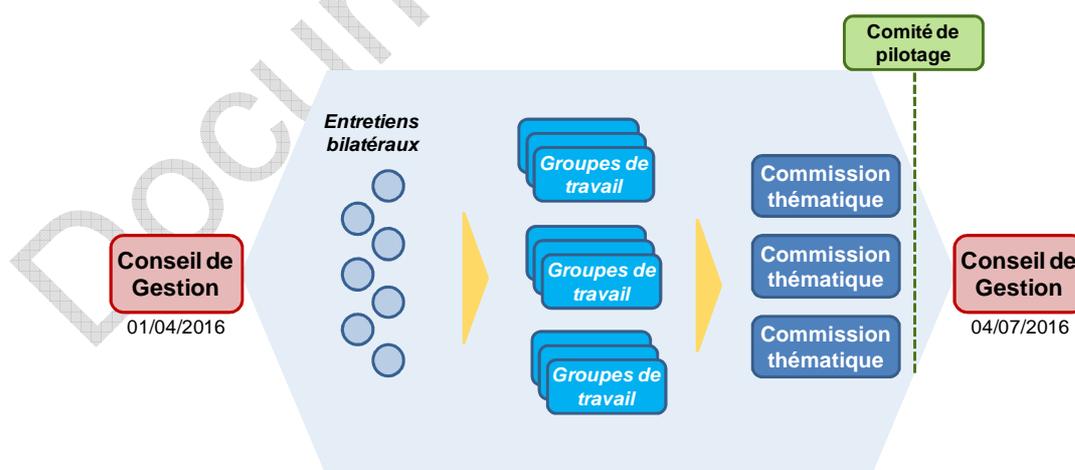


Figure 1 : illustration de la seconde vague de concertation

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mai					
	09/05 GT « Amphihalins »		11/05 GT « Oiseaux »	12/05 GT « Richesses non biologiques »	
		17/05 GT « Richesses, ressources, équilibres »	18/05 GT « Sensibilisation »	19/05 GT « Activités et pratiques durables »	20/05 GT « Espaces portuaires »
	23/05 GT « Contribution au dev. socio- eco »	24/05 GT « Habitats et continuités écologiques »	25/05 GT « Travaux et hydrauliques »	26/05 GT « Connaissances »	27/05 GT « Fiches ostréicoles »
Juin	06/06 Commission Gestion des richesses naturelles		08/06 Commission Gestion de l'espace maritime	09/06 Commission Connaissances	10/06 Commission Sensibilisation
	13/06 Commission Développement durable des activités, identité maritime et culture locale			16/06 Comité de Pilotage	

Figure 2 : calendrier des Groupes de travail et Commissions de la seconde vague de concertation

Entre avril et juin, la concertation a mobilisé :

- 27 entretiens bilatéraux et groupés
- 12 groupes de travail : 107 participants, dont 73 personnes différentes
- Réunion de 5 Commissions : 149 participants, dont 96 personnes différentes

La présente Commission a pour objectif de s'accorder sur une proposition d'éléments d'écriture des Finalités et Sous-finalités relatives à la Gestion des richesses naturelles, qui seront proposées au Comité de Pilotage du 16 juin 2016, puis au Conseil de Gestion du 4 juillet 2016.

* Ecriture du Plan de gestion : première ébauche de structuration

La rédaction du Plan de gestion s'appuiera sur une ossature qui se doit d'être lisible et explicite pour les partenaires, notamment institutionnels, du PNMB. Elle doit également permettre d'adresser l'ensemble des sujets qui seront traités dans ce document et de résoudre les redondances ou les contradictions que pouvaient encore contenir les grandes lignes. Si tous les sujets ne peuvent être traités séparément dans le Plan de gestion, il importe néanmoins que chacun des cas particuliers trouve au sein du Plan de gestion les différents éléments permettant de le traiter en intégralité.

Une première ébauche de structuration est proposée aux membres de la Commission (figure 3).

A. Un « bien commun » exceptionnel et partagé

- I. Des richesses naturelles préservées
- II. Une culture maritime vivante qui nourrit un lien particulier au territoire
- III. Un espace dynamique en partage
- IV. Un bien commun exceptionnel à comprendre et à découvrir

B. Un développement durable des activités (renforcé par l'utilité sociale de ce bien commun)

- I. Des activités et des pratiques compatibles avec la préservation du milieu marin et la conciliation des usages
- II. Un territoire qui investit sur une économie de la mer durable en cohérence avec son identité maritime

C. Une connaissance au service de la protection du milieu marin et du développement durable des activités

- I. Une convergence de connaissances pluridisciplinaires
- II. Une capacité d'observations et d'alertes
- III. Des connaissances partagées

Figure 3 : ébauche de structuration du Plan de gestion

La cohérence est vérifiée entre cette ébauche et les sept Orientations de gestion figurant au décret de création du parc naturel marin. L'objectif est de vérifier que l'ensemble des Orientations de gestion sont effectivement incluses dans la structuration, et réciproquement que l'ensemble des sujets traités dans le Plan de gestion se réfèrent bien à une ou plusieurs Orientation de gestion.

✳ Analyse transversale des propositions issues de la concertation

Les GT rattachés à cette Commission ont donc affiné les *Grandes lignes* relatives à la Gestion des richesses naturelles. Parallèlement, les GT menés au sein d'autres Commissions ont pu également être amenés à formuler des propositions intéressant cette thématique. Par conséquent, la préparation de la Commission a consisté à proposer une synthèse décloisonnée et transversale des éléments discutés en GT et lors des entretiens groupés.

Par ailleurs, il est rappelé que le Plan de gestion du PNMBVA vaudra Document d'Objectifs (DOCOB) pour les deux sites Natura 2000 du Bassin d'Arcachon. Les exigences des Directives « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore » ont été intégrées aux propositions présentées en Commission pour que chaque habitat et espèce sous statut Natura 2000 soit rattaché à une Finalité.

1. Qualité de l'eau

Idée forte	Objectifs évoqués
Un très bon état global des masses d'eau pour... <i>(chimique, biologique, bactériologique, physico-chimique, écologique, habitats, déchets solides)</i>	<ul style="list-style-type: none">• la conservation / la restauration de la biodiversité• des fonctionnalités écologiques préservées / restaurées• le maintien d'un cadre favorable aux usages, notamment sur la qualité sanitaire

A partir des « Grandes lignes » sur la qualité de l'eau validées en Conseil de gestion le 1^{er} avril 2016, deux propositions de Finalités ont été proposées pour discussion à la Commission. Elles ont été formulées pour tenter de répondre au plus près des problématiques soulevées lors de la concertation, à savoir la réduction des perturbations des écosystèmes et la pérennité des activités humaines dépendantes de la qualité de l'eau :

→ **Une qualité et une quantité suffisante pour le bon fonctionnement des écosystèmes.**

→ **Une qualité sanitaire suffisante pour le maintien d'un cadre favorable aux usages.**

2. Habitats écologiques

Idée forte	Objectifs évoqués
Un bon état écologique des habitats pour... <i>Des dynamiques naturelles et des fonctionnalités préservées</i>	<ul style="list-style-type: none">• la conservation / la restauration de la capacité d'accueil pour la biodiversité, et notamment des fonctions écologiques pour les espèces dépendantes du BA• une contribution à l'effort européen de conservation des habitats et des espèces (N2000)• le maintien d'un cadre favorable aux usages

A partir des « Grandes lignes » sur les habitats validées en Conseil de gestion le 1^{er} avril 2016, deux propositions de Finalités ont été proposées pour discussion à la Commission. Elles ont été formulées pour tenter de répondre au mieux aux particularités du territoire en intégrant les exigences européennes concernant Natura 2000 :

→ **Un bon état de conservation des Habitats sous statut (Natura 2000) :**

- **Substrat meuble** dont herbiers de zostères...
- **Habitats d'interface terre/mer** dont près salés, laines de mer...
- **Habitats terrestres**

→ **Un bon état de conservation des Habitats fonctionnels** (bancs de sable, roselières, substrat dur, lacs de tonne, domaines endigués...)

En ce qui concerne les espèces exotiques envahissantes, les GT ont trouvé plus opportun de proposer une veille sur celles-ci plutôt qu'une Finalité en tant que telle. C'est-à-dire que le PNMB et ses partenaires seraient plutôt dans une réaction en cas d'atteinte à l'état de conservation des habitats plutôt que dans l'action.

3. Espèces

Idée forte	Objectifs évoqués
Des espèces et des populations préservées pour...	<ul style="list-style-type: none">• la conservation des espèces à responsabilité• la conservation / la restauration de la biodiversité• une contribution à la préservation des espèces et des populations à une échelle plus large que le PNM• le maintien d'un cadre favorable aux usages

A partir des « Grandes lignes » sur les espèces (faune et flore) validées en Conseil de gestion le 1^{er} avril 2016, une série de propositions de Finalités a été proposée pour discussion à la Commission. Elles ont été agencées en fonction des cortèges d'espèces cibles présentes sur le Bassin d'Arcachon, ainsi que pour répondre aux exigences Natura 2000 et aux particularités du territoire :

➔ **Un bon état de conservation des populations d'oiseaux du BA** (liste N2000 et inventaire complet à actualiser) :

- **Nicheurs** (vision globale, espèces marines « ouvert », espèces marines « intra-BA », espèces paludicoles et espèces de limicoles/échassiers)
- **Hivernants** (vision globale, espèces de limicoles et espèces d'anatidés)
- **Migrateurs** (vision globale et par cortèges)

➔ **Un bon état de conservation de la mégafaune marine du BA :**

- Vision globale
- Marsouin

➔ **Une contribution à la conservation de la faune marine à enjeux pour le BA :**

- Hippocampe, anguille, huître plate...

➔ **Un bon état de conservation des populations d'espèces terrestres sous statut** (liste à actualiser) :

- mammifères semi-aquatiques : loutre, vison
- reptiles : cistude
- ...

➔ **Une contribution à la conservation de la flore** (espèces en cours de définition)

Concernant la particularité des espèces marines dites « ressources » qui sont exploitées sur le Bassin, des propositions de Finalités spécifiques ont été proposées :

➔ **Un bon état des ressources d'espèces accomplissant tout leur cycle de vie dans le BA permettant le maintien des activités durables de prélèvement :**

- Palourde / coque, moule / pétoncle, appâts...

➔ **Une contribution au bon état des ressources d'espèces accomplissant une partie de leur cycle dans le BA :**

- Anguille, seiche, sole, bar...

4. Capacités d'accueil, continuités et fonctionnalités

Idées fortes	Objectifs évoqués
Un bon état écologique des habitats pour... <i>Des dynamiques naturelles et des fonctionnalités préservées</i>	<ul style="list-style-type: none">la conservation / la restauration de la capacité d'accueil pour la biodiversité, et notamment des fonctions écologiques pour les espèces dépendantes du BA
Des corridors écologiques préservés / restaurés entre les habitats pour ...	<ul style="list-style-type: none">une capacité d'accueil optimisée pour l'avifaunela pérennité des espèces, notamment marines et amphihalinesle maintien d'un cadre favorable aux usages
Des équilibres et dynamiques écologiques préservés / restaurés pour...	<ul style="list-style-type: none">la préservation des capacités nutritivesl'anticipation et l'accompagnement des changements liés à l'évolution climatiquela conservation des fonctions écologiquesle maintien d'un cadre favorable aux usages

A partir de ces « Grandes lignes » validées en Conseil de gestion le 1^{er} avril 2016, trois propositions de Finalités ont été proposées pour discussion à la Commission. Elles ont été formulées pour tenter de répondre au mieux aux idées collectées lors des Groupes de travail et être complémentaires avec les Finalités sur les habitats :

→ Des capacités d'accueil préservées :

- Surfaces de nature
- Mosaïque d'habitats
- Quiétude

→ Les continuités écologiques maintenues et restaurées :

- Mer/terre
- Mer/estran
- Mer/mer

→ Des fonctionnalités écologiques maintenues et restaurées :

- Production primaire
- Nourricerie
- Épuration

5. Lien avec les pressions anthropiques et les effets cumulés

→ Des effets cumulés des impacts anthropiques compatibles avec la préservation des richesses naturelles, des activités... :

- Impacts diffus et effets de seuil : spatiaux et temporels

✦ Synthèse des discussions de la Commission

L'ensemble des points débattus et abordés ci-dessous seront intégrés en vue de présenter des ébauches de Finalités et Sous-finalités au Comité de Pilotage.

Vision d'ensemble :

Plusieurs membres de la Commission s'étonnent que malgré les thématiques très spécifiques, les propositions présentées manquent de précision sur le niveau d'ambition attendue. Il est alors rappelé que ce niveau de précision demandé sera vu lors de la définition des « niveaux d'exigences ». Cette étape sera abordée dans la troisième vague de concertation.

Il est également important de comprendre la façon dont ces objectifs seront suivis et évalués. Les indicateurs, à définir lors des prochaines étapes de co-construction du Plan de gestion, ne sont pas tous opérationnels actuellement ou n'existent pas. Il faut donc les anticiper afin d'identifier en amont les besoins pour y répondre au mieux. Dans ce cadre, le choix a été fait de proposer un traitement transversal de plusieurs thématiques. C'est notamment la raison pour laquelle la « biodiversité ordinaire », régulièrement évoquée en GT, ne fait pas l'objet d'une Finalité ou d'une Sous-finalité particulière. Les indicateurs actuels n'étant pas ou peu opérationnels, la « biodiversité ordinaire » sera suivie à travers les Finalités sur la « qualité de l'eau », les « habitats » et les « effets cumulés des impacts anthropiques ».

Enfin, plusieurs membres de la Commission soulignent que l'ensemble des propositions en terme de Gestion des Richesses Naturelles, proposé lors de cette séance, permet de donner un encadrement clair aux activités actuelles et celles à venir.

Qualité de l'eau :

Des membres de la Commission questionnent l'intégration de la notion de quantité d'eau dans la proposition de Finalité, qui peut sembler assez floue. D'autres membres se reconnaissent dans ce point de détail qui a été l'objet de nombreuses discussions dans les GT des mois de février et mai 2016. Une proposition est de regrouper la « quantité » dans la « qualité » car cette dernière en intègre la notion.

Concernant l'utilisation du mot « suffisant », il paraît peu approprié dans la rédaction de la Finalité et devrait être retravaillée à travers le niveau d'exigence qui précisera au regard de quels aspects la qualité sera évaluée.

Pour la deuxième proposition (« pour le maintien d'un cadre favorable aux usages »), il est précisé que très peu de molécules ont un seuil sanitaire, alors que beaucoup disposent d'un seuil environnemental. Dans ce cas, il est proposé de requalifier la proposition en « qualité environnementale et sanitaire ».

Afin de suivre la qualité de l'eau plusieurs possibilités de suivi ont été évoquées (Approche qualitative : Qualité chimique, biologique, écotoxicologie, déchets solides / Approche quantitative : Quantité d'eau venant des bassins versants / Approche géographique : Intra BA et son ouvert, Interface terre/mer, Interface Océan/Bassin). Lors de la Commission, une autre proposition

d'approche géographique a été soumise, qui dissocie le « flux entrant dans le périmètre du PNMB » et la « circulation interne de l'eau dans le PNMB ».

Habitats écologiques :

Étant donné que le Plan de gestion vaudra DOCOB Natura 2000, chaque habitat sous statut Natura 2000 devra, au minimum, être rattaché à une Finalité. La proposition de Finalité sur le bon état de conservation des habitats fonctionnels a été rédigé afin de pouvoir garantir le bon état écologique des habitats sans statut ou exclu du périmètre Natura 2000 et qui ont un rôle fonctionnel important pour l'écosystème du Bassin d'Arcachon.

Une vigilance est soulevée concernant les zones endiguées car elles sont sujettes à des campagnes de démoustication. Le risque d'incompatibilité avec la démoustication est soulevé, avec une attention particulière attendue sur la rédaction de cette Finalité.. Par ailleurs, il est rappelé qu'à 15 ans, est possible que certaines digues cèdent. Cet aspect devra être intégré aux travaux sur les niveaux d'exigences.

Concernant les espèces « exotiques envahissantes », une autre expression apparaît préférable aux membres de la Commission, par exemple « espèces allochtones ».

Espèces :

Plusieurs membres de la Commission s'étonnent que certaines espèces soient priorisées dans les propositions de Finalités et soulignent l'importance de ne pas rétrograder à un niveau inférieur les espèces qui ne seraient pas nommées. Il est précisé que les espèces qui ne sont pas nommément citées sont incluses dans les Finalités « supra » (oiseaux, mégafaune marine, faune marine et flore). De plus, il est expliqué que les espèces sous statut non citées dans les Finalités mais potentiellement présentes dans le PNMB seront priorisées dans l'acquisition de connaissances pour évaluer la responsabilité du territoire. Par ailleurs, à travers les Finalités sur les habitats et les capacités d'accueil, l'ensemble de la biodiversité est bien appréhendée.

La non-présence du Grand dauphin dans une Finalité est questionnée car ce fut un animal emblématique dans le Bassin d'Arcachon. En effet, un groupe de Grands dauphins était sédentarisé dans l'intra-bassin pendant de nombreuses années. Cependant, ce groupe a disparu au début des années 2000 suite à un non renouvellement de la population couplé aux pressions anthropiques. Après avoir questionné les scientifiques compétents en la matière, il est proposé que l'enjeu du Parc naturel marin en termes de mammifères marins soit tourné aujourd'hui sur une espèce qui a étendu son aire de répartition et qui se retrouve en nombre dans l'ouvert en hiver, à savoir le marsouin (espèce Natura 2000). C'est précisément sur cette espèce que le PNMB pourra baser son ou ses indicateurs. Toutefois, comme évoqué précédemment, toutes les espèces de cétacés sous statut présentes dans le périmètre du Parc marin seront *de facto* protégées et feront l'objet d'une veille.

Il est demandé que les hippocampes soient couplés avec les syngnathes en tant qu'espèces à enjeux dans la partie sur le faune marine. Pour ce qui est de l'huître plate, du fait qu'elle soit très peu présente dans le territoire du PNMB, la proposition lui attribuant un focus particulier est questionnée (malgré son statut OSPAR).

Il est demandé de transformer « faune marine à enjeux » en « faune marine » dans la proposition de Sous-finalité.

En ce qui concerne les espèces exploitées qui se retrouvent dans les deux Sous-finalités sur les ressources, il est demandé de supprimer la dénomination « appât » pour la remplacer par les espèces concernées (arénicoles, vers tube, etc.). De plus, il est précisé que des données de capture sont disponibles et devront permettre de mieux cerner les espèces qui pourront faire l'objet de « niveaux d'exigences ».

Capacités d'accueil, continuités et fonctionnalités :

Dans cette partie, la fonction d'épuration liée à plusieurs types d'habitats présents sur le Bassin d'Arcachon a fait l'objet d'une discussion particulière. En effet, l'ambition de maintenir et restaurer cette fonction peut être mal interprétée et pourrait limiter l'ambition sur la diminution des sources de pollutions.

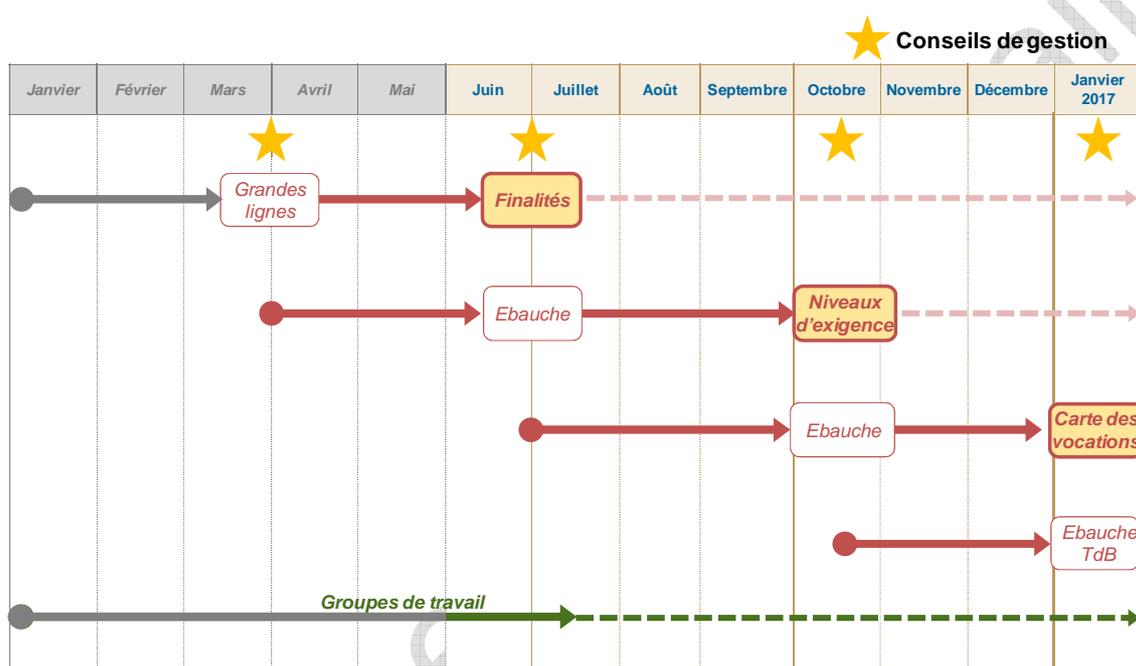
Lien avec les pressions anthropiques et les effets cumulés :

Il est rappelé que les pressions anthropiques directes ne sont pas les seules responsables des impacts sur la biodiversité du Bassin d'Arcachon. Les pressions liées au changement climatique peuvent aussi être la cause de lourdes perturbations des écosystèmes. Il est donc demandé à ce que ces deux types de pressions soient pris en compte dans l'approche sur les effets cumulés. Il est cependant précisé que malgré leur effet cumulatif, l'atténuation du changement climatique n'était pas directement du ressort du Parc naturel marin.

✦ Perspectives et calendrier

Les propositions discutées lors de cette Commission vont être présentées et soumises au Comité de pilotage du 16 juin 2016, afin de consolider les éléments d'écriture des Finalités et Sous-finalités dans la perspective du Conseil de gestion du 4 juillet 2016.

A la suite de ce Conseil de gestion, une nouvelle période de travail s'engagera d'ici le mois d'octobre afin de préciser d'une part les niveaux d'exigence, et d'autre part d'amorcer la réflexion sur la Carte des vocations et ainsi associer des notions de spatialisation aux différentes Finalités retenues (figure 4).



→ Validation du Plan de gestion en juin 2017

Figure 4 : chronogramme 2016 pour la suite des travaux d'élaboration du Plan de gestion du PNMB

✳ Annexe : liste des participants

NOM	Prénom	Collège	Statut	Structure / poste
ACOT-MIRANDE	Jean-François	Pnr, Amp, Association env. et pers. qualifiées	Titulaire	Association locale de protection du milieu marin / Président d'honneur de l'A2DBA
AUBY	Isabelle	Pnr, Amp, Association env. et pers. qualifiées	Titulaire	Pers. qualifiée : hydro sédimentologie / Ifremer Arcachon
BECK	Jean-Louis	Usagers de loisirs en mer	Suppléant	Comité départemental de la Gironde de la FFESSM / FFSESM 33
BERGEZ	Bernard	Organisations professionnelles	Suppléant	CRCAA
BINOIS	Gabriel	Personnes extérieures	-	CRPMEM Aquitaine / pêcheur pro
BIOSCA	Rebecca	Personnes extérieures	-	Commune de La Teste-de-Buch / Services Grands projets, Pôle Eau et Environnement
BONNET	Claude	Pnr, Amp, Association env. et pers. qualifiées	Vice-président	Association locale de protection des milieux marins (FNE) / Vice-président de la SEPANSO
BRANGER	Françoise	Pnr, Amp, Association env. et pers. qualifiées	Titulaire	Association locale de protection du milieu marin / Présidente de Bassin Arcachon Ecologie (BAE)
CHENARD	Michaël	Personnes extérieures	-	Onema
COIGNAT	Eric	Collectivités territoriales	Suppléant	Commune d'Andernos-les-Bains / Adjoint au Maire
DE MONTAUDOUIN	Xavier	Personnes extérieures	-	EPOC
DELAMARE	Aline	Personnes extérieures	-	Pays BARVAL / Animatrice FEP axe 4
DEZEUSTRE	Monique	Personnes extérieures	-	Asso pour la protection et aménagement du LCFerret / Membre

NOM	Prénom	Collège	Statut	Structure / poste
DOUARIN	Fabien	Personnes extérieures	-	FFESSM / Océanobs
DUCASSE	Sylvie	Services État	-	DDTM33 / Chargée de mission mer et littoral
DUPRAT	Jean-Jacques	Personnes extérieures	-	Association des Pêcheurs Plaisanciers Andernosiens (APPA) / Spécialiste
FEIGNE	Claude	Pnr, Amp, Association env. et pers. qualifiées	Titulaire	Pers. qualifiée : avifaune et habitats marins et littoraux
GARCIA	Claude	Collectivités territoriales	Suppléant	Commune d'Audenge / Adjoint au Maire
GERGAUD	Antoine	Personnes extérieures	-	Commune de La Teste-de-Buch / Prés salés et île aux oiseaux
GUILLEM	Catherine	Collectivités territoriales	Suppléant	Commune de Lège-Cap-Ferret / Conseiller municipal
KISIELEWSKI	Isabelle	Services État	-	Conservatoire du Littoral / Chargée de mission
LAFFITTE	Céline	Organisations professionnelles	Suppléant	CRPMEM Aquitaine
LALLEMAND	Olivier	Services État	-	DIRM SA / Chef service Action économique et emploi maritime
LAMOUREUX	David	Organisations professionnelles	Titulaire	CDPMEM Gironde / Vice-président du CDPMEM 33
LAMOUREUX	Melina	Services État	-	Agence de l'Eau Adour-Garonne
MAZODIER	Jean	Pnr, Amp, Association env. et pers. qualifiées	Titulaire	Association locale compétente en matière d'éducation à l'environnement / Captermer
MULCEY	Claude	Usagers de loisirs en mer	Suppléant	Plaisance motonautique / UNAN-33

NOM	Prénom	Collège	Statut	Structure / poste
NADAU	Arnaud	Personnes extérieures	-	ASPH33 (association sauvegarde hippocampe) / Chargé d'étude Environnement marin
PERRIN	Marie-France	Personnes extérieures	-	A2DBA / Membre du CA
POUCH	Emilie	Personnes extérieures	-	Vermilion / Ingénieur d'étude
REZER-SANDILLON	Élisabeth	Collectivités territoriales	Suppléant	Commune de Gujan-Mestras
RICQUIER	Marie-Hélène	Pnr, Amp, Association env. et pers. qualifiées	Suppléant	Association locale de protection du milieu marin / Co-présidente de la CEBA
RISPAL	Vanessa	Services État	-	DREAL ALPC / Chargée de mission des sujets Natura2000 en mer + milieux marins
ROBIN	Emmanuel	Personnes extérieures	-	FDC 33
SOTTOLICHIO	Aldo	Pnr, Amp, Association env. et pers. qualifiées	Titulaire	Pers. qualifiée : hydro sédimentologie / Université Bordeaux 1
THEVAND	Adeline	Personnes extérieures	-	SIBA / Ingénieur pôle environnement



Compte rendu de la Commission Gestion de l'espace maritime

Présidente : Angelika HERMANN

Séance n°3 du 8 juin 2016

Salle des fêtes d'Audenge

Document de travail

- **SOMMAIRE 3**
- **ELECTION DU PRESIDENT DE COMMISSION..... 4**
- **POSITIONNEMENT DE LA PRESENTE COMMISSION AU SEIN DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION..... 4**
- **ECRITURE DU PLAN DE GESTION : PREMIERE EBAUCHE DE STRUCTURATION 6**
- **ANALYSE TRANSVERSALE DES PROPOSITIONS ISSUES DE LA CONCERTATION 7**
 - 1. ADAPTATION AUX DYNAMIQUES SEDIMENTAIRES 7
 - 2. UN EQUILIBRE DYNAMIQUE ENTRE DES VOCATIONS MULTIPLES 7
 - 3. UNE APPROCHE GLOBALE DES ENJEUX POUR UNE GESTION INTEGREE DES PRESSIONS ANTHROPIQUES ET LEURS EFFETS CUMULES..... 8
- **ÉCHANGES ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION 9**
- **PERSPECTIVES ET CALENDRIER 11**
- **ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS 12**

* Election du Président de Commission

M. Thierry LAFON ayant été élu vice-président du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon le 4 avril 2016, la séance débute par l'élection d'un nouveau président de Commission.

Le rôle du président de Commission est rappelé en introduction. Au-delà de l'animation des séances, le ou la présidente :

- Veille **au bon déroulement et à l'équilibre** des discussions entre les différents participants, en cohérence avec les orientations de gestion ;
- **Dépasse** les intérêts de son collègue pour intégrer une vision collective ;
- **Relaie** les travaux de la Commission et des GT afférents lors du COPIL ;
- Relais les besoins de **cohérence** avec les travaux des autres Commissions ;
- Peut participer aux discussions dans les GT en tant que représentant de son collègue ;
- Bénéficie de l'appui de l'équipe opérationnelle du PNM BA (organisation, secrétariat, comptes-rendus, etc.)

Après appel aux candidatures, présentation de l'unique candidate et vote à bulletin secret, **Mme Angelika HERMANN** représentant le CRCAA et membre titulaire du Conseil de gestion issue du collège « organisations professionnelles » est élue à la majorité.

Angelika HERMANN remercie les membres de la Commission pour leur confiance. Elle souligne que tous les acteurs partagent et dépendent du même espace maritime. Ainsi, chacun dans ses activités est susceptible d'exercer des pressions sur le milieu marin dont il convient de prendre pleinement conscience. En tant que présidente de cette Commission, Angelika HERMANN affirme attacher une importance particulière à rassembler les acteurs autour d'une volonté commune d'amélioration de la gestion de l'espace maritime au service de la préservation du Bassin d'Arcachon.

* Positionnement de la présente Commission au sein de la démarche de concertation

Cette séance est la troisième réunion de la Commission « Gestion de l'espace maritime » mise en place dans le cadre du processus d'élaboration du Plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA). Elle a pour objectif de s'accorder sur une proposition de Finalités concernant les richesses naturelles au prochain Comité de pilotage.

Une première vague de concertation a ensuite été menée entre janvier et mars 2016. Elle a permis d'identifier les *Grandes Lignes* du Plan de gestion. Ces dernières ont été consolidées à l'occasion du deuxième Comité de pilotage datant du 18 mars 2016, puis validées lors du Conseil de gestion du 1^{er} avril 2016.

A partir des *Grandes Lignes*, la deuxième vague de concertation (*figures 1 et 2*) tenue entre avril et juin 2016, s'est appuyée sur une série d'entretiens bilatéraux, d'entretiens groupés et de Groupes de travail pour préciser et détailler les éléments faisant importance au sein de ces *Grandes Lignes*. Il

s'agissait également d'apporter un premier niveau de priorisation des enjeux et de faire ressortir ceux qui pourraient donner lieu à la rédaction d'objectifs à long terme.

Les éléments débattus et recueillis ont permis d'ébaucher les Finalités et Sous-finalités soumises aux membres de la présente Commission.

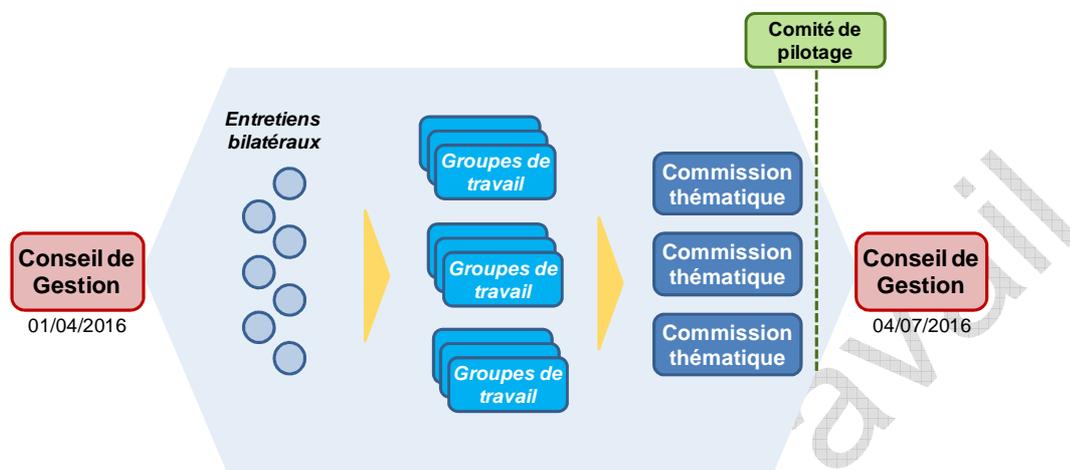


Figure 1 : illustration de la seconde vague de concertation

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	Depuis le 13/04 : Entretiens groupés & bilatéraux				
Mai	09/05 GT « Amphihalins »		11/05 GT « Oiseaux »	12/05 GT « Richesses non biologiques »	
		17/05 GT « Richesses, ressources, équilibres »	18/05 GT « Sensibilisation »	19/05 GT « Activités et pratiques durables »	20/05 GT « Espaces portuaires »
	23/05 GT « Contribution au dev. socio-eco »	24/05 GT « Habitats et continuités écologiques »	25/05 GT « Travaux et hydrauliques »	26/05 GT « Connaissances »	27/05 GT « Fiches ostréicoles »
Juin	06/06 Commission Gestion des richesses naturelles		08/06 Commission Gestion de l'espace maritime	09/06 Commission Connaissances	10/06 Commission Sensibilisation
	13/06 Commission Développement durable des activités, identité maritime et culture locale			16/06 Comité de Pilotage	

Figure 2 : calendrier des Groupes de travail et Commissions de la seconde vague de concertation

Entre avril et juin, la concertation a mobilisé :

- 27 entretiens bilatéraux et groupés ;
- 12 groupes de travail : 107 participants, dont 73 personnes différentes ;
- Réunion de 5 Commissions : 149 participants, dont 96 personnes différentes.

La présente Commission a pour objectif de s'accorder sur une proposition d'éléments d'écriture des Finalités et Sous-finalités relatives à la Gestion de l'espace maritime, qui seront proposées au Comité de pilotage du 16 juin 2016, puis au Conseil de gestion du 4 juillet 2016.

✦ **écriture du Plan de gestion : première ébauche de structuration**

La rédaction du Plan de gestion s'appuiera sur une ossature qui se doit d'être lisible et explicite pour les partenaires, notamment institutionnels, du PNMBA. Elle doit également permettre d'adresser l'ensemble des sujets qui seront traités dans ce document et de résoudre les redondances ou les contradictions que pouvaient encore contenir les grandes lignes. Si tous les sujets ne peuvent être traités séparément dans le Plan de gestion, il importe néanmoins que chacun des cas particuliers trouve au sein du Plan de gestion les différents éléments permettant de le traiter en intégralité.

Une première ébauche de structuration est proposée aux membres de la Commission (*figure 3*).

A. Un « bien commun » exceptionnel et partagé

- I. Des richesses naturelles préservées**
- II. Une culture maritime vivante qui nourrit un lien particulier au territoire**
- III. Un espace dynamique en partage**
- IV. Un bien commun exceptionnel à comprendre et à découvrir**

B. Un développement durable des activités (renforcé par l'utilité sociale de ce bien commun)

- I. Des activités et des pratiques compatibles avec la préservation du milieu marin et la conciliation des usages**
- II. Un territoire qui investit sur une économie de la mer durable en cohérence avec son identité maritime**

C. Une connaissance au service de la protection du milieu marin et du développement durable des activités

- I. Une convergence de connaissances pluridisciplinaires**
- II. Une capacité d'observations et d'alertes**
- III. Des connaissances partagées**

Figure 3 : ébauche de structuration du Plan de gestion

La cohérence est vérifiée entre cette ébauche et les sept Orientations de gestion figurant au décret de création du parc naturel marin. L'objectif est de vérifier que l'ensemble des Orientations de gestion sont effectivement incluses dans la structuration, et réciproquement que l'ensemble des sujets traités dans le Plan de gestion se réfèrent bien à une ou plusieurs Orientation de gestion.

✳ Analyse transversale des propositions issues de la concertation

Les ébauches de Finalités et de Sous-finalités sont formulées par une phrase-titre synthétisant les enjeux auxquels la Finalité ou la Sous-finalité doit répondre, assortie d'éléments de précisions issus des *Grandes Lignes*, des entretiens et des Groupes de travail. Chaque paragraphe (phrase-titre assortie des points de précisions) constitue une proposition d'éléments d'écriture pouvant donner lieu à la rédaction d'une Finalité ou d'une Sous-finalité.

Suite à la présentation des ébauches de Finalités et de Sous-finalités, les membres de la Commissions sont invités à réagir pour faire part de leurs observations, précisions ou ajustements qu'ils souhaitent mettre au débat dans le but d'affiner la proposition qui sera amenée au Comité de pilotage puis au Conseil de gestion.

1. Adaptation aux dynamiques sédimentaires

Des interventions sur le milieu marin cohérentes avec les dynamiques hydro sédimentaires du Bassin d'Arcachon

- Une analyse d'opportunité pluridisciplinaire des travaux, interventions et aménagements de l'espace sur le milieu marin adaptée aux dynamiques hydro sédimentaires naturelles
- Une contribution à la gestion du trait de côte adapté aux substrats meubles et cohérente avec les politiques publiques de l'État et des collectivités territoriales
- Une anticipation et un accompagnement des évolutions liées aux changements climatiques

Un renforcement des dynamiques maritimes en fond de Bassin

- Une limitation des interventions humaines qui aggravent l'exhaussement de l'estran

2. Un équilibre dynamique entre des vocations multiples

Une conciliation spatiale et temporelle entre les activités, adaptée à la préservation du milieu marin et aux dynamiques maritimes

- Une conciliation des activités pour une relation maritime et apaisée au Bassin d'Arcachon

Des espaces qui contribuent à la découverte, à la pratique du milieu marin et à la qualité de vie

- Des vocations multipliant intégrant des pratiques qui s'inscrivent dans des espaces de nature
- Découverte, plaisance, qualité de vie, balnéaire, ...

Un aménagement de l'espace contribuant à la durabilité du développement des activités (compatible avec la préservation du milieu marin)

- Un maillage cohérent d'équipements et d'infrastructures, accessible, permettant la généralisation des bonnes pratiques (cales, mouillages, appontements, ...)

Des espaces portuaires aux caractéristiques maritimes préservées

Des espaces portuaires dédiés aux activités maritimes

- L'accueil d'une diversité d'activités nécessitant une proximité immédiate avec le milieu marin et/ou cohérentes avec l'identité maritime du Bassin d'Arcachon

Une accessibilité des espaces portuaires restaurée et maintenue

- Un usage satisfaisant, professionnel et récréatif (fenêtre d'utilisation autour du plein mer) cohérent avec le caractère d'échouage/eau profonde des ports

Des espaces portuaires aux caractéristiques préservées et valorisées

- Porteurs de caractéristiques propres (structurelles et physiques, vocations, culture maritime)
- Qualitatifs, vitrine du patrimoine et des savoirs faire, lieux de vie économique et de culture maritime

Des friches ostréicoles réhabilitées

- Une activité ostréicole durable, une reconquête d'espaces de nature, une dynamique hydrosédimentaire vertueuse, une amélioration de la pression trophique
- Une planification des réhabilitations qui intègre un équilibre spatial entre amont et aval du Bassin ainsi qu'un équilibre entre espaces productifs durables (conchyliculture, pêche appâts, ...) et espaces de nature

Friche ostréicole

L'ensemble des espaces colonisés par des huîtres creuses ne faisant pas l'objet d'une exploitation

Typologie d'espaces:

- Conçédés non exploités (parcs abandonnés, ...)
- Non conçédés, non exploités (récifs d'huîtres sauvages, ...)

Typologie de matériaux:

- Huîtres creuses
- Déchets coquilliers
- Déchets anthropiques

3. Une approche globale des enjeux pour une gestion intégrée des pressions anthropiques et leurs effets cumulés

Des effets cumulés des impacts anthropiques compatibles avec la préservation des richesses naturelles, des activités...

- Impacts diffus et effets de seuil spatiaux et temporels (travaux et intervention sur le milieu main, bruits, lumières, dérangements, pollution/écotoxicologie, prélèvements, mortalité, altération des fonctions du milieu, ...)
- Une recherche d'optimisation entre les bénéfices attendus et les impacts sur le milieu et les activités, locale et à l'échelle du Bassin d'Arcachon

Une gestion des matériaux extraits pertinente et adaptée au degré de toxicité et d'écotoxicité

- Une exploration systématique des filières adaptées et pertinentes : valorisation, clapage à l'océan, filières terrestres...
- Le développement d'une culture locale du « réemploi » des matériaux extraits

* Échanges et propositions de la Commission

Certains membres de la Commission proposent d'employer la terminologie de Développement « soutenable » au lieu de Développement « durable ». Il est rappelé que le Parc naturel marin fait partie de l'Agence des aires marines protégées, établissement public d'Etat, et qu'il se doit d'employer les terminologies retenues ou communément usitées au sein des politiques publiques environnementales. La remarque est cependant entendue et une attention sera portée dans la rédaction à souligner la soutenabilité recherchée du développement.

Il est ensuite rappelé l'importance de prendre en compte les changements permanents qui s'opèrent au sein des dynamiques hydrosédimentaires. C'est la raison pour laquelle la notion de recherche « d'adaptation » a été préférée en Groupes de travail à celle de recherche « d'équilibre ».

Des précisions sont demandées pour illustrer la « limitation des interventions humaines ayant pour conséquences l'exhaussement de l'estran ». Des membres de la Commission présents en Groupe de travail mentionnent à titre illustratif quelques unes de ces interventions : rejet de sédiments de dragage, ensouillage...

Une question porte sur la nature des contributions que pourrait apporter le PNMBA à la gestion du trait de côte. La Directrice rappelle que le PNMBA n'est pas en responsabilité directe sur cette thématique fortement liée à la gestion du risque. Par conséquent, il semble important de positionner le PNMBA en tant que « contributeur » à travers une recherche de cohérence avec les des politiques publiques portées par l'Etat et les Collectivités territoriales et non comme acteur « pilote ». De façon analogue, il est rappelé que le PNMBA peut être en dialogue et échange avec les Collectivités territoriales autour des enjeux liés au SCOT mais ne porte pas de compétence en matière de gestion du développement urbain.

Les participants indiquent souhaiter que soient pris en compte les activités subaquatiques en tant qu'espaces contribuant à la découverte, la pratique du milieu marin et à la qualité de vie, ainsi qu'aux enjeux liés à l'aménagement de l'espace.

L'attention est attirée sur le risque de contradictions soulevées par les « vocations multiples » entre des espaces de pratique et des espaces dédiés à la protection de la nature. Il est précisé que cette notion de vocations multiples concerne des espaces de nature qui ne sont ni aménagés, ni sous statut de protection particulier. Il ne s'agit donc pas de questionner des espaces à vocation spécifique d'ores et déjà identifiés comme tels, mais bien de considérer l'ensemble des espaces susceptible d'accueillir et de concilier plusieurs vocations.

La proposition autour d'un « aménagement de l'espace contribuant à la durabilité du développement des activités » a alimenté de nombreux échanges au sein de la Commission autour d'exemples particuliers, illustrant bien la prégnance des enjeux qui y sont associés.

Une question porte sur la façon d'analyser certains cas particuliers de façon transversale dans cette première ossature de Plan de gestion, en l'espèce la gestion des sédiments et de la continuité hydraulique associés aux travaux portuaires. Il s'agit d'illustrer par exemple que si les propositions de finalités ne traitent pas spécifiquement de l'ensemble des situations qui peuvent se présenter sur

l'espace maritime, en revanche chaque sujet, pris individuellement, doit trouver un cadre suffisamment précis à travers l'ensemble du Plan de gestion pour traiter de tous les enjeux qu'il interroge. Dans l'exemple amené par un membre à titre illustratif, la question posée autour des travaux portuaires pourrait être abordée notamment en matière d'analyse d'opportunité des travaux, des effets cumulés des impacts anthropiques, avec une attention particulière à la qualité de l'eau, de gestion des sédiments et matériaux extraits, de renforcement des dynamiques en fond de Bassin et d'accessibilité des espaces portuaires, etc. Par cet exemple, l'attention de la Commission est appelée sur l'importance d'avoir des Finalités et Sous-finalités dans le Plan de gestion qui permettent de traiter l'intégralité des enjeux relatifs aux divers projets/activités/interventions sur le milieu marin.

L'ébauche de finalités autour de la gestion des matériaux extraits nécessite des précisions concernant l'évocation du clapage à l'océan dans la formulation proposée d'une gestion adaptée au degré de toxicité et d'écotoxicité des sédiments avec une « *...interrogation systématique des filières adaptées : valorisation, clapages à l'océan, filières terrestres ...* ». Les Groupes de travail avaient proposé de considérer l'exploration de toutes les filières possibles, exploration ne devant pas interdire *à priori* des solutions techniques pour autant qu'elles soient adaptées, sécurisées et pertinentes. La piste du clapage à l'océan avait ainsi été abordé en soulignant qu'elle ne pouvait s'entendre que pour des sédiments sains non contaminés (et non pour l'ensemble des matériaux extraits) et avec des garanties sur le mode opératoire associé.

En Commission, plusieurs objections ont été portées sur le principe et sur le risque d'un clapage de sédiments non sains. La dimension d'une exploration systématique pose également question. Cette proposition sera retravaillée pour tenir compte de ces remarques.

Les participants ont souhaité que l'analyse des effets cumulés prenne en compte des nuisances potentielles comme le bruit ou certaines pratiques de navigation, à marée basse en particulier (susceptibles de déstabiliser certaines parties de l'estran).

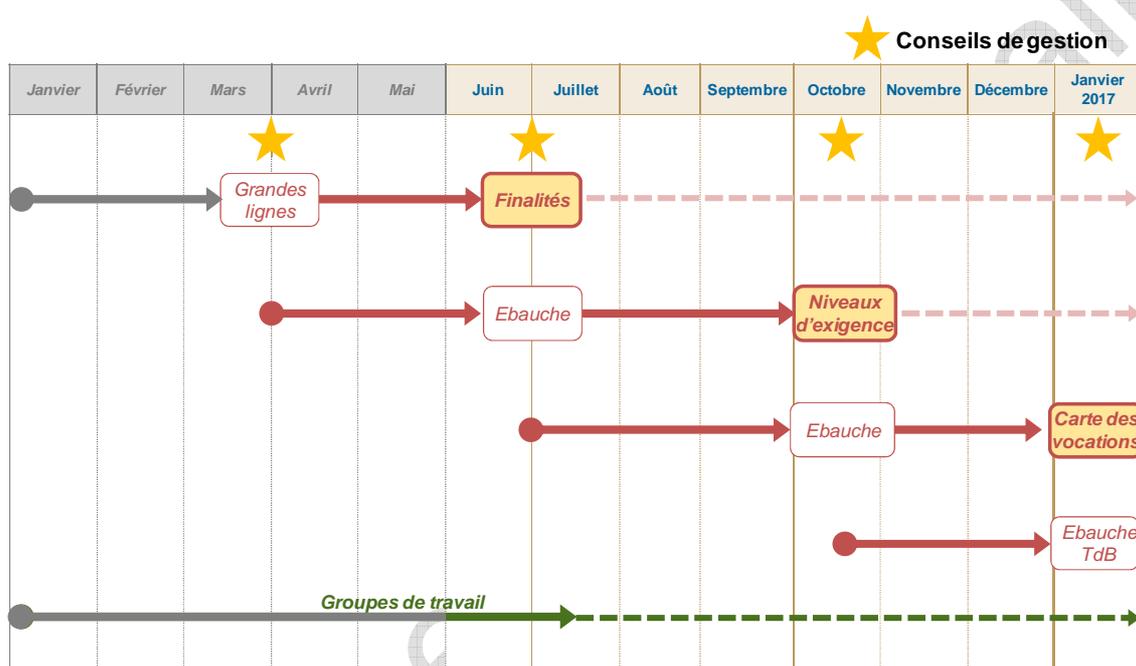
Enfin, la Commission a souhaité que l'espace océanique dispose d'une meilleure visibilité et prise en compte dans les pistes de travail, en particulier vis-à-vis des enjeux liés aux cultures marines, aux énergies marines et aux interactions avec le gouffre du Cap Ferret. Il est proposé d'intégrer ces éléments d'attention portée aux niveaux idoines dans le Plan de gestion en fonction des thématiques : Finalité, Sous-finalité, Niveau d'exigence, carte des vocations, stratégies d'actions.

L'ensemble des points débattus et abordés ci-dessus seront intégrés en vue de présenter des ébauches de Finalités et Sous-finalités au Comité de pilotage.

✦ Perspectives et calendrier

Les propositions discutées lors de cette Commission vont être présentées et soumises au Comité de pilotage du 16 juin 2016, afin de consolider les éléments d'écriture des Finalités et Sous-finalités dans la perspective du Conseil de gestion du 4 juillet 2016.

A la suite de ce Conseil de gestion, une nouvelle période de travail s'engagera d'ici le mois d'octobre afin de préciser d'une part les niveaux d'exigence, et d'autre part d'amorcer la réflexion sur la Carte des vocations et ainsi associer des notions de spatialisation aux différentes Finalités retenues (figure 4).



→ Validation du Plan de gestion en juin 2017

Figure 4 : chronogramme 2016 pour la suite des travaux d'élaboration du Plan de gestion du PNMB

* Annexe : liste des participants

NOM	Prénom	Collège	Statut	Structure / poste
BELIN	Bernard	Personnes extérieures	-	Association des Usagers du Port de plaisance de TAussat FONTainevieille (AUPTAFONT) / Président
BERTRAND	Christine	Usagers de loisirs en mer	Titulaire	Comité départemental de la Gironde de la FFESSM
BONNET	Claude	Pnr, Amp, Association env. et pers. qualifiées	Vice-président	Association locale de protection des milieux marins (FNE) / Vice-président de la SEPANSO
BOUQUEY	Daniel	Usagers de loisirs en mer	Titulaire	Chasse maritime / Président de l'ACMBA
BRAUGE	Jean-Philippe	Personnes extérieures	-	Commune de Lège-Cap-Ferret / Club nautique Lège-Cap-Ferret
DABURON	Michel	Personnes extérieures	-	Association Teich Plaisance et Argonautique / Argonautique
DENECHAUD	Mireille	Usagers de loisirs en mer	Vice-président	Plaisance motonautique / Présidente de l'UNAN-33
DUCASSE	Sylvie	Services État	-	DDTM33 / Chargée de mission mer et littoral
FEIGNE	Claude	Pnr, Amp, Association env. et pers. qualifiées	Titulaire	Pers. qualifiée : avifaune et habitats marins et littoraux
FERRON	Michel	Personnes extérieures	-	Association du port de Fontainevieille / Président
GARCIA	Claude	Collectivités territoriales	Suppléant	Commune d'Audenge / Adjoint au Maire
GERGAUD	Antoine	Personnes extérieures	-	Commune de La Teste-de-Buch / Prés salés et île aux oiseaux
GLAENTZLIN	Gérard	Personnes extérieures	-	Commune de Lanton / Adjoint au Maire

NOM	Prénom	Collège	Statut	Structure / poste
HERMANN	Angelika	Organisations professionnelles	Titulaire	CRCAA / Membre du Conseil
JEANDENAND	Sabine	Personnes extérieures	-	SIBA / Directrice
LABROUSSE	Jean-Michel	Organisations professionnelles	Titulaire	CDPMEM Gironde / Président du CDPMEM 33
LAFON	Thierry	Organisations professionnelles	Vice-président	CRCAA / Président
LARROSE	Viviane	Usagers de loisirs en mer	Titulaire	Pêche récréative / Présidente de l'APPBA
LARRUE	Marie	Collectivités territoriales	Titulaire	Commune de Lanton / Maire
LOUART	Thibaud	Organisations professionnelles	Titulaire	Transport de passagers / Union des Bateliers Arcachonnais - Président
MARQUET	William	Personnes extérieures	-	Ecocitoyens du BA (membre du CEBA) / co-président fondateur
MAZODIER	Jean	Pnr, Amp, Association env. et pers. qualifiées	Titulaire	Association locale compétente en matière d'éducation à l'environnement / Captermer
MELLET	Joël	Personnes extérieures	-	Association pour la protection et aménagement du LCFerret / Membre
MENTEL	Marc	Personnes extérieures	-	GRAMASA / Président (secteur Arcachon)
MINVILLE	Christian	Usagers de loisirs en mer	Suppléant	ACMBA
MISME	Michel	Personnes extérieures	-	APBA / Commission PNM, Ferrailles, Arguin et taxes
MONTALBAN	Philippe	Personnes extérieures	-	Association des Plaisanciers du Bassin d'Arcachon / Vice Président, Commission PNM, ferrailles, Arguin et taxes

NOM	Prénom	Collège	Statut	Structure / poste
MULCEY	Claude	Usagers de loisirs en mer	Suppléant	Plaisance motonautique / UNAN-33
RICQUIER	Marie-Hélène	Pnr, Amp, Association env. et pers. qualifiées	Suppléant	Association locale de protection du milieu marin / Co-présidente de la CEBA
ROSE	Françoise	Services État	-	DDTM33 / Aménagement digue / inondation / réglementaire



Compte rendu de la Commission Connaissances

Président : Claude FEIGNÉ

Séance n°2 du 9 juin 2016

Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon au Teich

Document de travail

* Sommaire

• SOMMAIRE	3
• POSITIONNEMENT DE LA COMMISSION AU SEIN DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION.....	4
• ECRITURE DU PLAN DE GESTION : PREMIERE EBAUCHE DE STRUCTURATION.....	5
• ANALYSE TRANSVERSALE DES PROPOSITIONS ISSUES DE LA CONCERTATION	6
1. UNE CONVERGENCE DE CONNAISSANCES PLURIDISCIPLINAIRE.....	7
2. UNE CAPACITE D'OBSERVATION ET D'ALERTEES	8
3. DES CONNAISSANCES PARTAGEES	8
• SYNTHESE DES DISCUSSIONS DE LA COMMISSION.....	9
• PERSPECTIVES ET CALENDRIER.....	10
• ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS	11

* Positionnement de la Commission au sein de la démarche de concertation

Cette séance est la deuxième réunion de la Commission « Connaissances » mise en place dans le cadre du processus d'élaboration du plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA). Elle a pour objectif de s'accorder sur une proposition de finalités concernant les richesses naturelles au prochain Comité de pilotage.

Pour rappel, la première réunion de la Commission du 18 novembre 2015 avait permis aux participants de discuter des thématiques et enjeux à aborder dans le cadre de la gestion des richesses naturelles. Elle avait alors proposé au Comité de Pilotage du 11 décembre 2015 une ossature des travaux à réaliser.

Une première vague de concertation a ensuite été menée entre janvier et mars 2016. Elle a permis d'identifier les *Grandes Lignes* du Plan de gestion. Ces dernières ont été consolidées à l'occasion du deuxième Comité de pilotage datant du 18 mars 2016, puis validées lors du Conseil de gestion du 1^{er} avril 2016.

A partir des *Grandes Lignes*, la deuxième vague de concertation (*figures 1 et 2*) tenue entre avril et juin 2016, s'est appuyée sur une série d'entretiens bilatéraux, d'entretiens groupés et de Groupes de travail pour préciser et détailler les éléments faisant importance au sein de ces *Grandes Lignes*. Il s'agissait également d'apporter un premier niveau de priorisation des enjeux et de faire ressortir ceux qui pourraient donner lieu à la rédaction d'objectifs à long terme.

Les éléments débattus et recueillis ont permis d'ébaucher les Finalités et Sous-finalités soumises aux membres de la présente Commission.

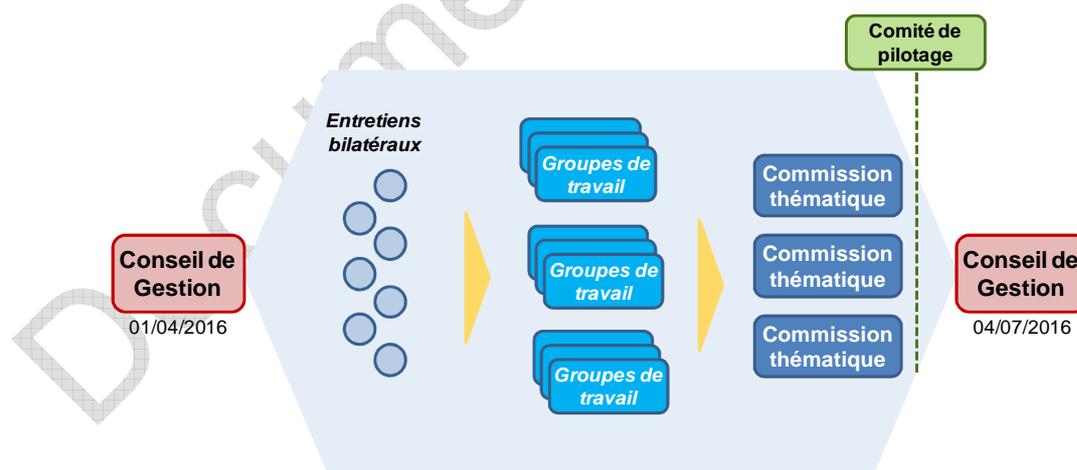


Figure 1 : illustration de la seconde vague de concertation

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mai					
	09/05 GT « Amphihalins »		11/05 GT « Oiseaux »	12/05 GT « Richesses non biologiques »	
		17/05 GT « Richesses, ressources, équilibres »	18/05 GT « Sensibilisation »	19/05 GT « Activités et pratiques durables »	20/05 GT « Espaces portuaires »
	23/05 GT « Contribution au dev. socio- eco »	24/05 GT « Habitats et continuités écologiques »	25/05 GT « Travaux et hydrauliques »	26/05 GT « Connaissances »	27/05 GT « Fiches ostréicoles »
Juin	06/06 Commission Gestion des richesses naturelles		08/06 Commission Gestion de l'espace maritime	09/06 Commission Connaissances	10/06 Commission Sensibilisation
	13/06 Commission Développement durable des activités, identité maritime et culture locale			16/06 Comité de Pilotage	

Figure 2 : calendrier des Groupes de travail et Commissions de la seconde vague de concertation

Entre avril et juin, la concertation a mobilisé :

- 27 entretiens bilatéraux et groupés
- 12 groupes de travail : 107 participants, dont 73 personnes différentes
- Réunion de 5 Commissions : 149 participants, dont 96 personnes différentes

La présente Commission a pour objectif de s'accorder sur une proposition d'éléments d'écriture des Finalités et Sous-finalités relatives aux Connaissances, qui seront proposées au Comité de Pilotage du 16 juin 2016, puis au Conseil de Gestion du 4 juillet 2016.

✳ **Ecriture du Plan de gestion : première ébauche de structuration**

La rédaction du Plan de gestion s'appuiera sur une ossature qui se doit d'être lisible et explicite pour les partenaires, notamment institutionnels, du PNMB. Elle doit également permettre d'adresser l'ensemble des sujets qui seront traités dans ce document et de résoudre les redondances ou les contradictions que pouvaient encore contenir les grandes lignes. Si tous les sujets ne peuvent être traités séparément dans le Plan de gestion, il importe néanmoins que chacun des cas particuliers trouve au sein du Plan de gestion les différents éléments permettant de le traiter en intégralité.

Une première ébauche de structuration est proposée aux membres de la Commission (figure 3).

A. Un « bien commun » exceptionnel et partagé

- I. Des richesses naturelles préservées
- II. Une culture maritime vivante qui nourrit un lien particulier au territoire
- III. Un espace dynamique en partage
- IV. Un bien commun exceptionnel à comprendre et à découvrir

B. Un développement durable des activités (renforcé par l'utilité sociale de ce bien commun)

- I. Des activités et des pratiques compatibles avec la préservation du milieu marin et la conciliation des usages
- II. Un territoire qui investit sur une économie de la mer durable en cohérence avec son identité maritime

C. Une connaissance au service de la protection du milieu marin et du développement durable des activités

- I. Une convergence de connaissances pluridisciplinaires
- II. Une capacité d'observations et d'alertes
- III. Des connaissances partagées

Figure 3 : ébauche de structuration du Plan de gestion

La cohérence est vérifiée entre cette ébauche et les sept Orientations de gestion figurant au décret de création du parc naturel marin. L'objectif est de vérifier que l'ensemble des Orientations de gestion sont effectivement incluses dans la structuration, et réciproquement que l'ensemble des sujets traités dans le Plan de gestion se réfèrent bien à une ou plusieurs Orientation de gestion.

* Analyse transversale des propositions issues de la concertation

Un seul GT est rattaché à cette Commission. Cependant, la transversalité de la thématique a permis d'affiner les *Grandes lignes* relatives aux Connaissances tout au long de la concertation (entretiens et GT).

1. Une convergence de connaissances pluridisciplinaire

Idée forte	Objectifs évoqués
Une production de connaissances pluridisciplinaires pour...	<ul style="list-style-type: none">• contribuer à mieux connaître le Bassin et son ouvert• l'identification et la priorisation des enjeux• le renseignement du Tableau de Bord du PNM• accompagner les prises de décisions

A partir des *Grandes lignes* validées en Conseil de gestion le 1^{er} avril 2016, deux propositions de Finalités ont été proposées pour discussion à la Commission. Elles ont été formulées pour tenter de répondre au plus près aux attentes du territoire et de ses problématiques. Au préalable, il a semblé important de bien définir les domaines de connaissances qui étaient pressentis :

Domaines liés à l'Océanographie : bathymétrie (fine), hydro-sédimentologie, courantologie...

Domaines liés à l'Ecologie : biodiversité, fonctionnalités des habitats, écotoxicologie (impacts des polluants, de leurs combinaisons, des effets cumulés sur les organismes)...

Domaines liés à l'Histoire : de l'occupation humaine du DPM, des activités, de la culture maritime, de la science, de la nature...

Domaines liés aux Sciences Humaines : sciences sociales, démographie, fréquentation, économie...

Domaines liés à l'ingénierie écologique : innovation...

Vision décloisonnée : interfaces terre/mer, interactions Homme/activité/milieu, effets cumulés, approches écosystémiques...

A travers tous ces domaines de connaissances, les deux propositions de Finalités proposées pour discussion à la Commission sont :

→ Une production de connaissances coordonnée et animée

- Une vision globale des projets de connaissances pour faciliter la coordination des acteurs, l'animation des réseaux, et la contribution à un état de l'art ;
- Une force de proposition reconnue pour répondre aux lacunes de connaissances ;
- Un équilibre entre connaissance fondamentale et réponses aux besoins des gestionnaires.

→ Un territoire de connaissances du milieu marin reconnu et valorisé

- Maintenir un haut « niveau » de production de connaissances du BA ;
- Maintenir une capacité locale de production de connaissances.

2. Une capacité d'observation et d'alertes

Idée forte	Objectifs évoqués
Une coordination renforcée des acteurs de la connaissance pour...	<ul style="list-style-type: none">• une mutualisation des savoirs et des moyens• une efficacité accrue sur le territoire

A partir des *Grandes lignes* sur les Connaissances validées en Conseil de gestion le 1^{er} avril 2016, deux propositions de Finalités ont été proposées pour discussion à la Commission. Elles ont été formulées pour tenter de répondre au mieux aux particularités du territoire :

→ Une diversité de sources de connaissances pour l'observation et l'alerte (scientifiques, professionnelles, participatives et empiriques)

- Utilisation adaptée de l'ensemble des sources disponibles de connaissances
- Accompagner/donner/proposer un cadre aux acteurs pour améliorer l'intégration des données
- PNMBA, contributeur de l'acquisition de données terrain

→ Le Parc marin, instance relais identifiée par les « sentinelles » et les acteurs de la science

- Le PNMBA, pivot pour la réception et le relais des observations et alertes des usagers du milieu marin et des scientifiques

Par ailleurs, il est rappelé que le Plan de gestion du PNMBA vaudra Document d'Objectif (DOCOB) pour les deux sites Natura 2000 du Bassin d'Arcachon. Les exigences des Directives « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore » ont été intégrées à la partie concernant les « Richesses naturelles ». Cependant, pour plusieurs espèces sous statut potentiellement présentes sur le territoire, il existe un manque de données. Cette lacune ne permet pas d'évaluer correctement la responsabilité actuelle du PNMBA à leur égard. C'est pourquoi, pour les espèces non citées en « Richesses naturelles » seront intégrées dans cette partie.

3. Des connaissances partagées

Idée forte	Objectifs évoqués
Une diffusion des connaissances accompagnée pour...	<ul style="list-style-type: none">• une cohérence dans les messages à transmettre• une appropriation et compréhension du territoire

A partir des *Grandes lignes* validées en Conseil de gestion le 1^{er} avril 2016, une série de propositions de Finalités a été présentée pour discussion à la Commission. Elles ont été agencées en fonction des cortèges d'espèces cibles présentes sur le Bassin d'Arcachon, ainsi que pour répondre aux exigences Natura 2000 et aux particularités du territoire :

→ Une médiation scientifique en adéquation avec les enjeux et les acteurs du territoire

- Le PNMBA, partenaire ou au cœur de la médiation scientifique
- Une information disponible, accessible, synthétisée, expliquée

→ Une connaissance pluridisciplinaire au cœur des décisions

- Des enjeux et des priorités renseignés à l'amont des décisions

✳ Synthèse des discussions de la Commission

L'ensemble des points débattus et abordés ci-dessous seront intégrés en vue de présenter des ébauches de Finalités et Sous-finalités au Comité de Pilotage.

Une convergence de connaissances pluridisciplinaire :

Dans les domaines liés aux sciences humaines, il est proposé de remplacer le terme « sciences sociales » par « sciences économiques et sociales », qui serait plus approprié. Il est également proposé d'ajouter dans le paragraphe sur l'Ecologie, la « bio-sédimentologie » pour être complémentaire avec l'hydro-sédimentologie.

En ce qui concerne la vision globale des projets et programmes d'acquisition de connaissances, il est précisé qu'à terme le PNMB s'insèrera dans le tissu d'acteurs déjà en place sur le Bassin d'Arcachon. L'objectif est donc d'intégrer ce réseau qui travaille déjà à la mise en place de cette vision globale. L'objectif du PNMB sera donc de mettre en réseau des acteurs, de palier localement aux déséquilibres (notamment entre sciences fondamentales et appliquées) et faire en sorte que l'acquisition connaissance soit la plus adaptée possible au territoire.

La création et l'animation d'un « conseil scientifique » ou d'un « conseil de connaissances » du Bassin d'Arcachon avait été évoqué en Groupe de travail. Cette action qui permettrait d'avoir une production de connaissances coordonnée sur le territoire est de nouveau évoquée en Commission. Son opportunité relève d'un questionnement en Commission Gouvernance.

Une capacité d'observation et d'alerte :

Il est précisé que l'enjeu majeur du PNMB sur cette thématique est la coordination des structures par une mise en commun des données et une mise en complémentarité des acteurs de la connaissance.

Des connaissances partagées :

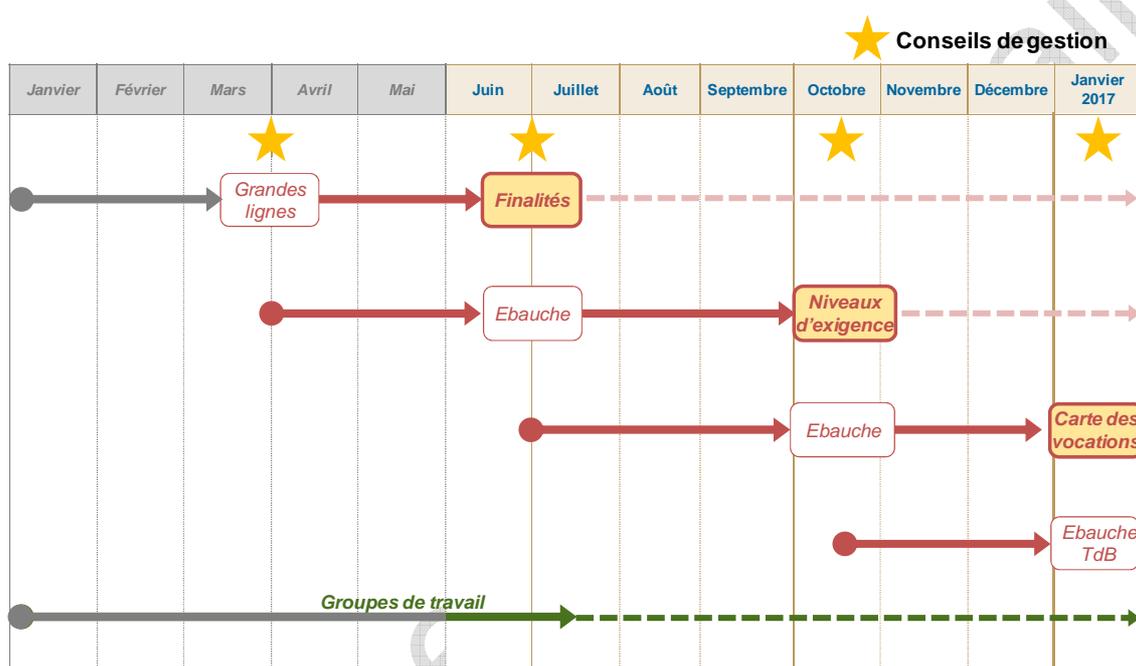
Le terme « médiation scientifique », issu d'un consensus trouvé lors du Groupe de travail « Connaissances », est expliqué. Malgré les interrogations de plusieurs membres de la Commission, il paraît adapté au contexte.

Pour ce qui est de l'accessibilité des informations et des données, un point de vigilance est soulevé sur leurs droits d'utilisation et de diffusion. Ces aspects sont fortement susceptibles d'apporter de la complexité dans le partage des connaissances.

✦ Perspectives et calendrier

Les propositions discutées lors de cette Commission vont être présentées et soumises au Comité de pilotage du 16 juin 2016, afin de consolider les éléments d'écriture des Finalités et Sous-finalités dans la perspective du Conseil de gestion du 4 juillet 2016.

A la suite de ce Conseil de gestion, une nouvelle période de travail s'engagera d'ici le mois d'octobre afin de préciser d'une part les niveaux d'exigence, et d'autre part d'amorcer la réflexion sur la Carte des vocations et ainsi associer des notions de spatialisation aux différentes Finalités retenues (figure 4).



→ Validation du Plan de gestion en juin 2017

Figure 4 : chronogramme 2016 pour la suite des travaux d'élaboration du Plan de gestion du PNMB

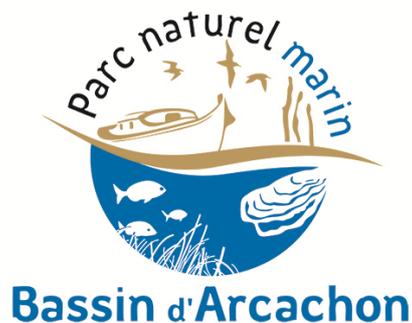
✳ Annexe : liste des participants

NOM	Prénom	Collège	Statut	Structure / poste
ARGELAS	Alain	Personnes extérieures	-	CDPMEM Gironde / Ancien pêcheur
AUBY	Isabelle	Pnr, Amp, Association env. et pers. qualifiées	Titulaire	Pers. qualifiée : hydro sédimentologie / Ifremer Arcachon
BERNON	Nicolas	Personnes extérieures	-	BRGM - Observatoire côte atlantique
BERTRAND	Christine	Usagers de loisirs en mer	Titulaire	Comité départemental de la Gironde de la FFESSM
BONIN-KERDON	Armelle	Pnr, Amp, Association env. et pers. qualifiées	Titulaire	Association locale compétente en matière d'éducation à l'environnement / SHAAPB
BOUQUEY	Daniel	Usagers de loisirs en mer	Titulaire	Chasse maritime / Président de l'ACMBA
DELAMARE	Aline	Personnes extérieures	-	Pays BARVAL / Animatrice FEP axe 4
DENECHAUD	Mireille	Usagers de loisirs en mer	Vice-président	Plaisance motonautique / Présidente de l'UNAN-33
DESSALES	Madeleine	Pnr, Amp, Association env. et pers. qualifiées	Suppléant	Association locale compétente en matière d'éducation à l'environnement / SHAAPB
DOUARIN	Fabien	Personnes extérieures	-	FFESSM / Océanobs
DUCASSE	Sylvie	Services État	-	DDTM33 / Chargée de mission mer et littoral
FEIGNÉ	Claude	Pnr, Amp, Association env. et pers. qualifiées	EXCUSÉ	
GUEGUEN	Anthony	Personnes extérieures	-	CRPMEM Aquitaine / Chargé de mission

NOM	Prénom	Collège	Statut	Structure / poste
GUERIN	Jean-Pierre	Personnes extérieures	-	Pêcheur
GUILLEM	Catherine	Collectivités territoriales	Suppléant	Commune de Lège-Cap-Ferret / Conseiller municipal
LABOURG	Marie-Pierre	Personnes extérieures	-	FFESSM
LAMOUREUX	Melina	Services État	-	Agence de l'Eau Adour-Garonne
MARQUET	William	Personnes extérieures	-	Ecocitoyens du BA (membre du CEBA) / co-président fondateur
MAZODIER	Jean	Pnr, Amp, Association env. et pers. qualifiées	Titulaire	Association locale compétente en matière d'éducation à l'environnement / Captermer
MAZURIER	Mireille	Organisations professionnelles	Suppléant	CRCAA / Vice-présidente du CRCAA
MULCEY	Claude	Usagers de loisirs en mer	Suppléant	Plaisance motonautique / UNAN-33
RAGON	Marie	Personnes extérieures	-	GRAMASA / Responsable de la spécialité plongée blockhaus et responsable scientifique des études de biologie marine sur les microorganismes
RICQUIER	Marie-Hélène	Pnr, Amp, Association env. et pers. qualifiées	Suppléant	Association locale de protection du milieu marin / Co-présidente de la CEBA
RISPAL	Vanessa	Services État	-	DREAL ALPC / Chargée de mission des sujets Natura2000 en mer + milieux marins
RIU	Claude	Personnes extérieures	-	indépendant / expert construction sur le bassin
SIGRIST	Chantal	Pnr, Amp, Association env. et personnalités qualifiées	Suppléant	Association locale de protection du milieu marin / Secrétaire générale de l'A2DBA
THEVAND	Adeline	Personnes extérieures	-	SIBA / Ingénieur pôle environnement

NOM	Prénom	Collège	Statut	Structure / poste
VIALLET-NOUHANT	Marie-Pierre	Organisations professionnelles	Suppléant	Chambre de l'Agriculture de la Gironde

Document de travail



Compte rendu de la Commission

Sensibilisation

Présidente : Catherine GUILLERM

Séance n°2 du 10 juin 2016

Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon au Teich

Document de travail

Sommaire

•	SOMMAIRE	3
•	POSITIONNEMENT DE LA PRESENTE COMMISSION AU SEIN DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION	4
•	ECRITURE DU PLAN DE GESTION : PREMIERE EBAUCHE DE STRUCTURATION	5
•	ANALYSE TRANSVERSALE DES PROPOSITIONS ISSUES DE LA CONCERTATION	6
	1. LES PUBLICS CIBLES DE LA SENSIBILISATION	7
	2. PISTES DE TRAVAIL POUR L'ECRITURE DES FINALITES ET SOUS-FINALITES	7
•	ECHANGES ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION	8
•	PERSPECTIVES ET CALENDRIER	9
•	ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS	10

✦ Positionnement de la présente Commission au sein de la démarche de concertation

Cette séance est la deuxième réunion de la Commission « Sensibilisation » mise en place dans le cadre du processus d'élaboration du plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA). Elle a pour objectif de s'accorder sur une proposition de finalités concernant les richesses naturelles au prochain Comité de pilotage.

Une première vague de concertation a ensuite été menée entre janvier et mars 2016. Elle a permis d'identifier les *Grandes Lignes* du Plan de gestion. Ces dernières ont été consolidées à l'occasion du deuxième Comité de pilotage datant du 18 mars 2016, puis validées lors du Conseil de gestion du 1^{er} avril 2016.

A partir des *Grandes Lignes*, la deuxième vague de concertation (*figures 1 et 2*) tenue entre avril et juin 2016, s'est appuyée sur une série d'entretiens bilatéraux, d'entretiens groupés et de Groupes de travail pour préciser et détailler les éléments faisant importance au sein de ces *Grandes Lignes*. Il s'agissait également d'apporter un premier niveau de priorisation des enjeux et de faire ressortir ceux qui pourraient donner lieu à la rédaction d'objectifs à long terme.

Les éléments débattus et recueillis ont permis d'ébaucher les Finalités et Sous-finalités soumises aux membres de la présente Commission.

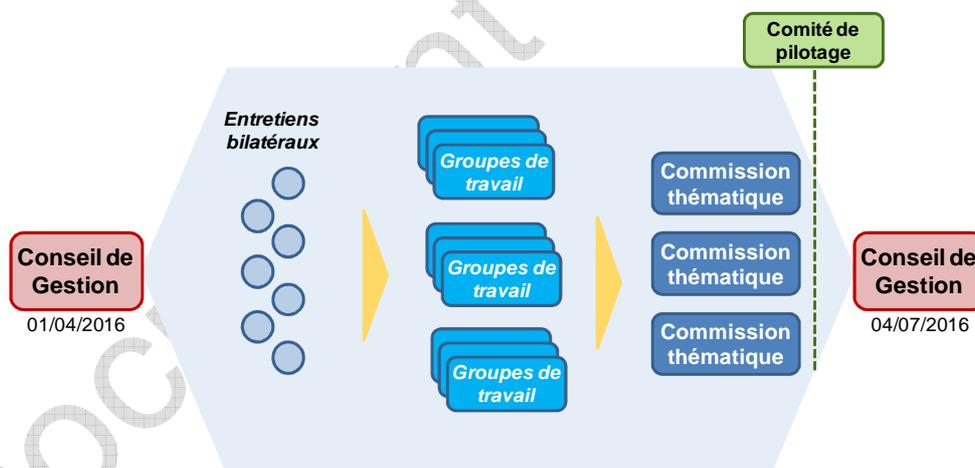


Figure 1 : illustration de la seconde vague de concertation

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mai					
	09/05 GT « Amphihalins »		11/05 GT « Oiseaux »	12/05 GT « Richesses non biologiques »	
		17/05 GT « Richesses, ressources, équilibres »	18/05 GT « Sensibilisation »	19/05 GT « Activités et pratiques durables »	20/05 GT « Espaces portuaires »
	23/05 GT « Contribution au dev. socio- eco »	24/05 GT « Habitats et continuités écologiques »	25/05 GT « Travaux et hydrauliques »	26/05 GT « Connaissances »	27/05 GT « Fiches ostréicoles »
Juin	06/06 Commission Gestion des richesses naturelles		08/06 Commission Gestion de l'espace maritime	09/06 Commission Connaissances	10/06 Commission Sensibilisation
	13/06 Commission Développement durable des activités, identité maritime et culture locale			16/06 Comité de Pilotage	

Figure 2 : calendrier des Groupes de travail et Commissions de la seconde vague de concertation

Entre avril et juin, la concertation a mobilisé :

- 27 entretiens bilatéraux et groupés
- 12 groupes de travail : 107 participants, dont 73 personnes différentes
- Réunion de 5 Commissions : 149 participants, dont 96 personnes différentes

La présente Commission a pour objectif de s'accorder sur une proposition d'éléments d'écriture des Finalités et Sous-finalités relatives à la Sensibilisation, qui seront proposées au Comité de Pilotage du 16 juin 2016, puis au Conseil de Gestion du 4 juillet 2016.

* Ecriture du Plan de gestion : première ébauche de structuration

La rédaction du Plan de gestion s'appuiera sur une ossature qui se doit d'être lisible et explicite pour les partenaires, notamment institutionnels, du PNMB. Elle doit également permettre d'adresser l'ensemble des sujets qui seront traités dans ce document et de résoudre les redondances ou les contradictions que pouvaient encore contenir les grandes lignes. Si tous les sujets ne peuvent être traités séparément dans le Plan de gestion, il importe néanmoins que chacun des cas particuliers trouve au sein du Plan de gestion les différents éléments permettant de le traiter en intégralité.

Une première ébauche de structuration est proposée aux membres de la Commission (figure 3).

A. Un « bien commun » exceptionnel et partagé

- I. Des richesses naturelles préservées**
- II. Une culture maritime vivante qui nourrit un lien particulier au territoire**
- III. Un espace dynamique en partage**
- IV. Un bien commun exceptionnel à comprendre et à découvrir**

B. Un développement durable des activités (renforcé par l'utilité sociale de ce bien commun)

- I. Des activités et des pratiques compatibles avec la préservation du milieu marin et la conciliation des usages**
- II. Un territoire qui investit sur une économie de la mer durable en cohérence avec son identité maritime**

C. Une connaissance au service de la protection du milieu marin et du développement durable des activités

- I. Une convergence de connaissances pluridisciplinaires**
- II. Une capacité d'observations et d'alertes**
- III. Des connaissances partagées**

Figure 3 : ébauche de structuration du Plan de gestion

La cohérence est vérifiée entre cette ébauche et les sept Orientations de gestion figurant au décret de création du parc naturel marin. L'objectif est de vérifier que l'ensemble des Orientations de gestion sont effectivement incluses dans la structuration, et réciproquement que l'ensemble des sujets traités dans le Plan de gestion se réfèrent bien à une ou plusieurs Orientation de gestion.

*** Analyse transversale des propositions issues de la concertation**

Les ébauches de Finalités et de Sous-finalités sont formulées par une phrase-titre synthétisant les enjeux auxquels la Finalité ou la Sous-finalité doit répondre, assortie d'éléments de précisions issus des *Grandes Lignes*, des entretiens et des Groupes de travail. Chaque paragraphe (phrase-titre assortie des points de précisions) constitue une proposition d'éléments d'écriture pouvant donner lieu à la rédaction d'une Finalité ou d'une Sous-finalité.

Suite à la présentation des ébauches de Finalités et de Sous-finalités, les membres de la Commissions sont invités à réagir pour faire part de leurs observations, précisions ou ajustements qu'ils souhaitent mettre au débat dans le but d'affiner la proposition qui sera amenée au Comité de Pilotage puis au Conseil de Gestion.

1. Les publics cibles de la Sensibilisation

Après approfondissement en Groupe de travail, il est proposé en Commission de considérer les publics cibles par la façon dont les résidents appréhendent le territoire (lieu de vie, lieu de séjours réguliers, lieu de loisirs). Les publics habitants comprennent les résidents permanents et réguliers (résidents secondaires,...) tandis que les résidents temporaires comprennent les touristes et les excursionnistes présents pour un « temps court », parfois récurrent.

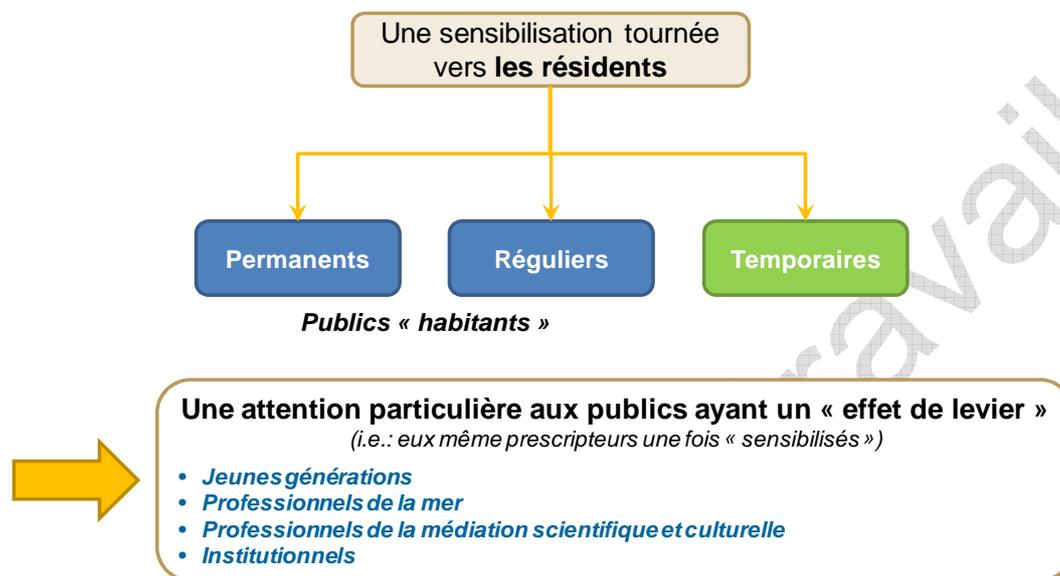


Figure 4 : Les publics cibles de la Sensibilisation

Les membres de la Commission ont souhaité mentionner explicitement comme public cible méritant une attention particulière d'une part les scolaires et d'autre part les acteurs associatifs.

2. Pistes de travail pour l'écriture des Finalités et Sous-finalités

2.1. Un espace maritime à comprendre pour mieux le protéger

Une **bonne compréhension du Bassin d'Arcachon**, un espace naturel, des interactions entre la Nature et l'Homme

- Éveiller le regard et la prise de conscience aux richesses (*notamment ordinaires*), aux fragilités et aux dynamiques du Bassin d'Arcachon
- Comprendre les interventions humaines qui ont façonné et qui interagissent avec le Bassin
- La construction d'un socle de messages porteurs de sens, consolidés et partagés
- Un Bassin d'Arcachon apprécié pour ses richesses naturelles, ses patrimoines matériels et immatériels, ses activités et savoir faire, ses acteurs
- Un parc naturel marin approprié par les habitants et les acteurs locaux

La connaissance des **bonnes pratiques** et la compréhension de leur utilité

- Des leviers pour faciliter la diffusion et l'approbation des bonnes pratiques

Une **réglementation connue et comprise**

- Un vecteur d'information pour rappeler et partager le cadre réglementaire

2.2. Un lieu privilégié pour découvrir, vivre, transmettre et créer du lien

Le partage d'une culture maritime vivante qui sensibilise à l'identité maritime du Bassin d'Arcachon et au respect du milieu marin

- Une sensibilisation active qui s'appuie sur la création de liens et de rencontres pour la découverte, la pratique, la transmission
- Les patrimoines matériels et immatériels comme « substrat »

Vivre et pratiquer le milieu marin dans un lien respectueux avec le territoire

- Le développement d'une « relation maritime » avec le Bassin (*navigation, découvertes libres et encadrées, pêche à pied, sentier du littoral, activités sportives, ...*)
- Une mise en responsabilité par l'expérimentation
- Favoriser les opportunités de pratique respectueuses pour les jeunes générations du Bassin

Un lieu privilégié d'accessibilité pour tous pour la découverte et la pratique du milieu marin

- Une capacité à s'organiser pour recevoir tous les publics

2.3. Sensibilisation et gouvernance

Une responsabilité collective et partagée de la sensibilisation par l'animation et la mise en réseau de la mosaïque d'acteurs à l'échelle du Bassin d'Arcachon

- Appréhender la sensibilisation à l'échelle du Bassin d'Arcachon et la complémentarité des acteurs

* Echanges et propositions de la Commission

L'appropriation de l'outil « Parc naturel marin » par le territoire a été soulignée comme un élément particulièrement important en termes d'enjeux, devant faire l'objet d'une attention particulière dans les Programmes d'action, dès le début de leur mise en œuvre. Dès à présent, la Commission souhaite identifier l'appropriation du PNMBA par les résidents et acteurs du territoire comme une Sous-finalité à part entière.

La notion de « bien commun » a été débattue par les membres de la Commission, qui souhaitent qu'elle soit explicitée afin de rappeler les fondamentaux et les valeurs qui y sont attachées. En particulier, il est apparu important de souligner les notions de « long terme » et « d'intérêt général » associées au « bien commun » afin d'éviter une interprétation maladroite liée à une forme « d'appropriation » ou de « privatisation » du « bien commun ».

A travers la « compréhension » du Bassin d'Arcachon, les participants ont insisté sur les enjeux qui y sont associés à la fois pour le patrimoine naturel, mais aussi pour l'Homme. Par ailleurs, la Commission a souhaité que soit transmis dans les messages de sensibilisation le fait que la protection de l'environnement était utile et profitable à l'Homme.

Les participants ont également souhaité introduire une capacité d'adaptation des messages pendant la durée des 15 ans, en fonction de l'évolution des enjeux sur le Bassin d'Arcachon, et ainsi ne pas figer la Sensibilisation à un instant donné.

Il est apparu important de matérialiser un lien fort entre les connaissances et la Sensibilisation afin de s'assurer de la construction de messages pertinents, fiables et partagés.

Dans les exemples cités illustrant le développement d'une relation maritime au Bassin d'Arcachon, les participants souhaitent mentionner les activités balnéaires.

Afin de faciliter l'appropriation du Bassin d'Arcachon par les nouveaux arrivants, il a semblé important de mentionner ce public comme une cible privilégiée vis-à-vis des « opportunités de pratiques respectueuses du milieu marin ».

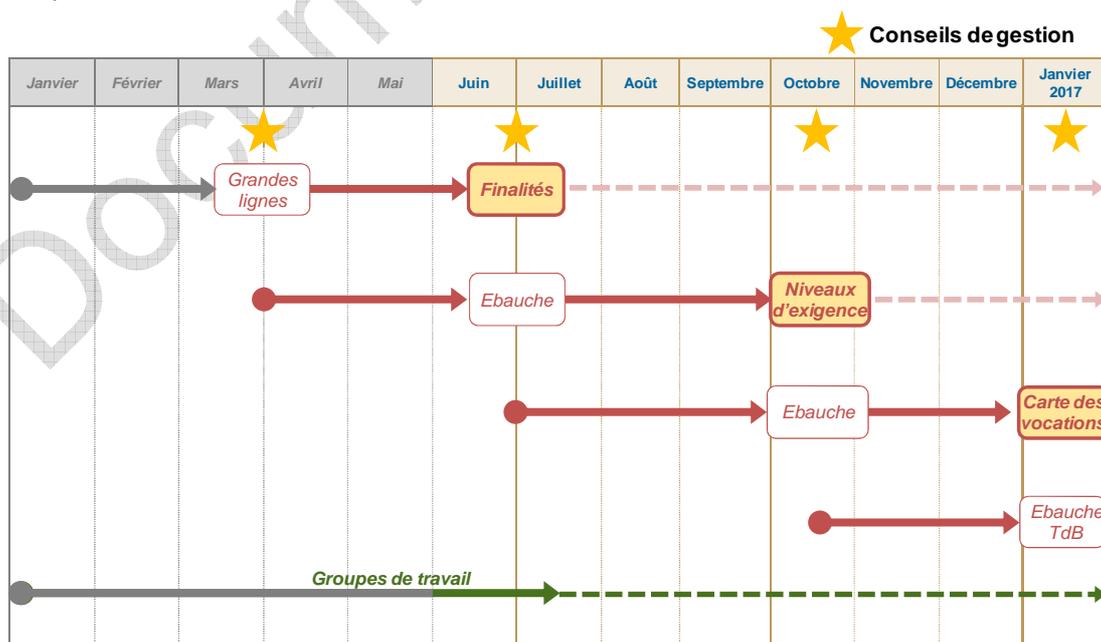
La Commission a insisté sur le rôle qu'elle attend du PNMBBA en tant qu'acteur pivot et fédérateur de la Sensibilisation. La commission a souhaité positionner le PNMBBA comme « chef d'orchestre » pour une mise en réseau des acteurs du territoire, en capacité de « stimuler » une production de contenus cohérent et partagé.

L'ensemble des points débattus et abordés ci-dessous seront intégrés en vue de présenter des ébauches de Finalités et Sous-finalités au Comité de Pilotage.

★ Perspectives et calendrier

Les propositions discutées lors de cette Commission vont être présentées et soumises au Comité de pilotage du 16 juin 2016, afin de consolider les éléments d'écriture des Finalités et Sous-finalités dans la perspective du Conseil de gestion du 4 juillet 2016.

A la suite de ce Conseil de gestion, une nouvelle période de travail s'engagera d'ici le mois d'octobre afin de préciser d'une part les niveaux d'exigence, et d'autre part d'amorcer la réflexion sur la Carte des vocations et ainsi associer des notions de spatialisation aux différentes Finalités retenues (figure 5).



→ Validation du Plan de gestion en juin 2017

Figure 5 : chronogramme 2016 pour la suite des travaux d'élaboration du Plan de gestion du PNMBBA

✳ Annexe : liste des participants

NOM	Prénom	Collège	Statut	Structure / poste
ACOT-MIRANDE	Jean-François	Pnr, Amp, asso.env. et pers. qualifiées	Titulaire	Association locale de protection du milieu marin / Président d'honneur de l'A2DBA
AUDOUARD	Sophie	Services État	-	DREAL ALPC / Responsable division Milieu Naturel et Paysager
BONIN-KERDON	Armelle	Pnr, Amp, asso.env. et pers. qualifiées	Titulaire	Association locale compétente en matière d'éducation à l'environnement / SHAAPB
DAGENS	Muriel	Personnes extérieures	-	Rectorat / Chargée de mission à la DAFPEN
DE VOS	Maria	Personnes extérieures	-	Syndicat mixte Dune du Pilat / Directrice
DECOUDRAS	Pierre-Marie	Usagers de loisirs en mer	Suppléant	Pratique de la voile
DESSALES	Madeleine	Pnr, Amp, asso.env. et pers. qualifiées	Suppléant	Association locale compétente en matière d'éducation à l'environnement / SHAAPB
DUCASSE	Sylvie	Services État	-	DDTM33 / Chargée de mission mer et littoral
FEIGNE	Claude	Pnr, Amp, asso.env. et pers. qualifiées	Titulaire	Pers. qualifiée : avifaune et habitats marins et littoraux
GALINIER	Isabelle	Personnes extérieures	-	SIBA / Directrice des services communication et promotion touristique
GUILLERM	Catherine	Collectivités territoriales	Suppléant	Commune de Lège-Cap-Ferret / Conseiller municipal
HIDALGO	Véronique	Personnes extérieures	-	Maison de la nature / Directrice
JOACHIM	Gilles	Organisations professionnelles	Titulaire	Chambre de l'Agriculture de la Gironde

NOM	Prénom	Collège	Statut	Structure / poste
MAZODIER	Jean	Pnr, Amp, asso.env. et pers. qualifiées	Titulaire	Association locale compétente en matière d'éducation à l'environnement / Captermer
MULCEY	Claude	Usagers de loisirs en mer	Suppléant	Plaisance motonautique / UNAN-33
RABIC	Jacqueline	Organisations professionnelles	Titulaire	CRPMEM Aquitaine / Présidente de la Commission environnement
RESSOUCHES	André-Frédéric	Personnes extérieures	-	Plongée / Conférencier - animation - photos/vidéos biodiversité marine et péri-marine
RICQUIER	Marie-Hélène	Pnr, Amp, asso.env. et pers. qualifiées	Suppléant	Association locale de protection du milieu marin / Co-présidente de la CEBA
RUMEAU	Pascal	Personnes extérieures	-	Canoë Kayak / Moniteur canoë kayak
SHUSTERMAN	Frédérique	Personnes extérieures	-	Lycée de la mer / Professeur documentaliste
WALKOWIAK	Jacques	Personnes extérieures	-	UPNBA - Arcajet Marine



Compte rendu de la Commission
Développement durable des
activités, identité maritime
et culture locale

Président : Emmanuel MARTIN

Séance n°3 du 13 juin 2016

Centre d'animation à Lanton

Document de travail

• SOMMAIRE.....	3
• POSITIONNEMENT DE LA PRESENTE COMMISSION AU SEIN DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION.....	4
• ECRITURE DU PLAN DE GESTION : PREMIERE EBAUCHE DE STRUCTURATION.....	5
• ANALYSE TRANSVERSALE DES PROPOSITIONS ISSUES DE LA CONCERTATION	6
1. PISTES DE TRAVAIL POUR L'ECRITURE DES FINALITES ET SOUS-FINALITES RELATIVES A LA CULTURE MARITIME.....	7
2. PISTES DE TRAVAIL POUR L'ECRITURE DES FINALITES ET SOUS-FINALITES RELATIVES AUX ACTIVITES ET AUX PRATIQUES.....	7
3. PISTES DE TRAVAIL POUR L'ECRITURE DES FINALITES ET SOUS-FINALITES RELATIVES A L'ECONOMIE DE LA MER	8
4. PISTES DE TRAVAIL POUR L'ECRITURE DES FINALITES ET SOUS-FINALITES RELATIVES A L'ESPACE DYNAMIQUE EN PARTAGE.....	9
• ECHANGES ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION.....	9
• PERSPECTIVES ET CALENDRIER	11
• ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS.....	12

✦ Positionnement de la présente Commission au sein de la démarche de concertation

Cette séance est la troisième réunion de la Commission « Développement durable des activités, identité maritime et culture locale » mise en place dans le cadre du processus d'élaboration du plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA). Elle a pour objectif de s'accorder sur une proposition de finalités concernant les richesses naturelles au prochain Comité de pilotage.

Une première vague de concertation a ensuite été menée entre janvier et mars 2016. Elle a permis d'identifier les *Grandes Lignes* du Plan de gestion. Ces dernières ont été consolidées à l'occasion du deuxième Comité de pilotage datant du 18 mars 2016, puis validées lors du Conseil de gestion du 1^{er} avril 2016.

A partir des *Grandes Lignes*, la deuxième vague de concertation (*figures 1 et 2*) tenue entre avril et juin 2016, s'est appuyée sur une série d'entretiens bilatéraux, d'entretiens groupés et de Groupes de travail pour préciser et détailler les éléments faisant importance au sein de ces *Grandes Lignes*. Il s'agissait également d'apporter un premier niveau de priorisation des enjeux et de faire ressortir ceux qui pourraient donner lieu à la rédaction d'objectifs à long terme.

Les éléments débattus et recueillis ont permis d'ébaucher les Finalités et Sous-finalités soumises aux membres de la présente Commission.

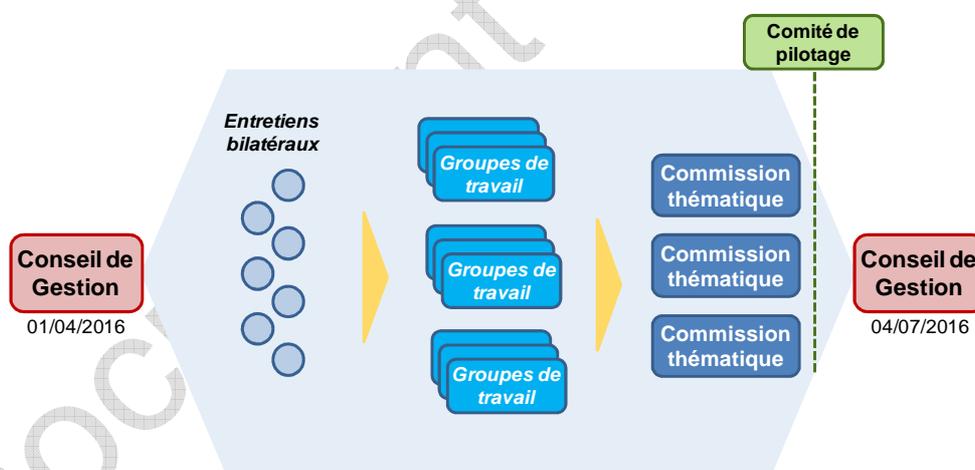


Figure 1 : illustration de la seconde vague de concertation

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mai	Depuis le 13/04 : Entretiens groupés & bilatéraux				
	09/05 GT « Amphihalins »		11/05 GT « Oiseaux »	12/05 GT « Richesses non biologiques »	
		17/05 GT « Richesses, ressources, équilibres »	18/05 GT « Sensibilisation »	19/05 GT « Activités et pratiques durables »	20/05 GT « Espaces portuaires »
	23/05 GT « Contribution au dev. socio- eco »	24/05 GT « Habitats et continuités écologiques »	25/05 GT « Travaux et hydrauliques »	26/05 GT « Connaissances »	27/05 GT « Fiches ostréicoles »
Juin	06/06 Commission Gestion des richesses naturelles		08/06 Commission Gestion de l'espace maritime	09/06 Commission Connaissances	10/06 Commission Sensibilisation
	13/06 Commission Développement durable des activités, identité maritime et culture locale			16/06 Comité de Pilotage	

Figure 2 : calendrier des Groupes de travail et Commissions de la seconde vague de concertation

Entre avril et juin, la concertation a mobilisé :

- 27 entretiens bilatéraux et groupés
- 12 groupes de travail : 107 participants, dont 73 personnes différentes
- Réunion de 5 Commissions : 149 participants, dont 96 personnes différentes

La présente Commission a pour objectif de s'accorder sur une proposition d'éléments d'écriture des Finalités et Sous-finalités relatives au Développement durable des activités, à l'identité maritime et à la culture locale, qui seront proposées au Comité de Pilotage du 16 juin 2016, puis au Conseil de Gestion du 4 juillet 2016.

✳ Écriture du Plan de gestion : première ébauche de structuration

La rédaction du Plan de gestion s'appuiera sur une ossature qui se doit d'être lisible et explicite pour les partenaires, notamment institutionnels, du PNMB. Elle doit également permettre d'adresser l'ensemble des sujets qui seront traités dans ce document et de résoudre les redondances ou les contradictions que pouvaient encore contenir les grandes lignes. Si tous les sujets ne peuvent être traités séparément dans le Plan de gestion, il importe néanmoins que chacun des cas particuliers trouve au sein du Plan de gestion les différents éléments permettant de le traiter en intégralité.

Une première ébauche de structuration est proposée aux membres de la Commission (figure 3).

A. Un « bien commun » exceptionnel et partagé

- I. Des richesses naturelles préservées
- II. Une culture maritime vivante qui nourrit un lien particulier au territoire
- III. Un espace dynamique en partage
- IV. Un bien commun exceptionnel à comprendre et à découvrir

B. Un développement durable des activités (renforcé par l'utilité sociale de ce bien commun)

- I. Des activités et des pratiques compatibles avec la préservation du milieu marin et la conciliation des usages
- II. Un territoire qui investit sur une économie de la mer durable en cohérence avec son identité maritime

C. Une connaissance au service de la protection du milieu marin et du développement durable des activités

- I. Une convergence de connaissances pluridisciplinaires
- II. Une capacité d'observations et d'alertes
- III. Des connaissances partagées

Figure 3 : ébauche de structuration du Plan de gestion

La cohérence est vérifiée entre cette ébauche et les sept Orientations de gestion figurant au décret de création du parc naturel marin. L'objectif est de vérifier que l'ensemble des Orientations de gestion sont effectivement incluses dans la structuration, et réciproquement que l'ensemble des sujets traités dans le Plan de gestion se réfèrent bien à une ou plusieurs Orientation de gestion.

* Analyse transversale des propositions issues de la concertation

Les GT rattachés à cette Commission ont permis d'affiner les *Grandes lignes* relatives au Développement durable des activités, à l'identité maritime et à la culture locale. Parallèlement, les GT menés au sein d'autres Commissions ont pu également être amenés à formuler des propositions intéressant cette thématique. Par conséquent, la préparation de la Commission a consisté à proposer une synthèse décloisonnée et transversale des éléments discutés en GT, en y incluant les éléments récoltés lors des entretiens bilatéraux et groupés.

Les ébauches de Finalités et de Sous-finalités sont formulées par une phrase-titre synthétisant les enjeux auxquels la Finalité ou la Sous-finalité doit répondre, assortie d'éléments de précisions issus des *Grandes Lignes*, des entretiens et des Groupes de travail. Chaque paragraphe (phrase-titre assortie des points de précisions) constitue une proposition d'éléments d'écriture pouvant donner lieu à la rédaction d'une Finalité ou d'une Sous-finalité.

1. Pistes de travail pour l'écriture des Finalités et Sous-finalités relatives à la culture maritime

1.1. Une culture maritime porteuse de sens

- **Une identité maritime locale renforcée et transmise, porteuse d'avenir**
 - ➔ Des liens qui unissent les Hommes et le territoire renforcés, en continuité avec les valeurs du Bassin
 - ➔ Un lien de réciprocité entre l'identité maritime et les activités (lien producteurs / consommateurs, identité maritime qui donne de la valeur aux activités...)
 - ➔ Des pratiques et des savoir faire traditionnels ancrés dans la culture locale (pratiques professionnelles, de loisirs et du quotidien)
- **Une culture vivante du Bassin d'Arcachon forte et partagée**
 - ➔ L'appropriation d'une culture marine du Bassin d'Arcachon, fédératrice pour les résidents et non résidents, favorisant le lien social et intergénérationnel
 - ➔ Vivre des expériences « porteuses de sens » (manifestations, découvertes, partage de connaissance...)
 - ➔ Se « construire » grâce au Bassin d'Arcachon (relations Homme/Milieu/Activités...)
- **Un « cadre d'expression » de l'identité maritime renforcé et valorisé**
 - ➔ La restauration / la préservation et la valorisation des caractéristiques identitaires du territoire
 - ➔ Des usages et des pratiques en lien avec des lieux ayant du sens

1.2. Des patrimoines matériels, immatériels

- **Des patrimoines et une mémoire locale recensés, préservés/restaurés et valorisés**
 - ➔ Des patrimoines (historique, bâti, flottant, culturel...) inventoriés, protégés/restaurés et valorisés
 - ➔ Une mémoire locale recueillie et valorisée
- **Des paysages, des espaces qui donnent à comprendre le territoire et valorisent la typicité des lieux**
 - ➔ Paysages sur le Bassin et paysages vus du Bassin (pignots, parcs, ports, estrans, cabanes, écrin forestier, architectures...)
 - ➔ Des éléments de compréhension de l'identité maritime à travers les paysages
 - ➔ Le rôle des interactions entre la Nature et l'Homme dans le façonnement du territoire maritime

2. Pistes de travail pour l'écriture des Finalités et Sous-finalités relatives aux activités et aux pratiques

2.1. Des activités et des pratiques respectueuses du milieu marin

- **Des activités et des pratiques adaptées aux enjeux de préservation des richesses naturelles et des ressources favorisées**
 - ➔ Un accompagnement, une valorisation des bonnes pratiques et des activités durables (vis-à-vis des pollutions, altérations du milieu, mortalité, bruit, dérangement...)

- **Un territoire moteur dans l'expérimentation et l'innovation pour la durabilité des activités et la généralisation des bonnes pratiques**
 - ➔ Transition énergétique, excellence environnementale, mode de consommation, de production, de pratiques...
- **Des équipements et des installations qui contribuent à la durabilité des activités et à la généralisation des bonnes pratiques**
 - ➔ Équipements et infrastructures faciles d'accès et simples à utiliser (collecte des déchets, cales, aires de carénage, mouillages, ...)

2.2. Des pratiques qui favorisent la conciliation des activités

- **Des activités et des pratiques adaptées à une cohabitation sereine entre les usagers**
 - ➔ Dans un contexte maritime et saisonnier
 - ➔ Une connaissance suffisante des spécificités locales pour la pratique et la conciliation des activités
 - ➔ Une compréhension mutuelle des usages, un lien renforcé entre les usagers

2.3. Une réglementation respectée et adaptée

- **Une réglementation respectée par les usagers du BA**
- **Une réglementation adaptée aux contextes et aux enjeux du BA**

3. Pistes de travail pour l'écriture des Finalités et Sous-finalités relatives à l'économie de la mer

3.1. Des pratiques qui favorisent la conciliation des activités

- **Des secteurs d'activités maritimes diversifiés et dynamiques, offrant des opportunités pour les générations futures de se construire un avenir**
 - ➔ Une diversité entre les secteurs d'activités, et au sein des secteurs eux-mêmes (secteurs artisanaux, secteurs d'excellence, secteurs d'avenir...)
 - ➔ Des secteurs d'activités dynamiques et attractifs qui contribuent activement à l'économie locale (retombées socio-économiques...)
- **Un cadre favorable à la pérennité des filières traditionnelles maintenu et soutenu**
 - ➔ Une intégration et une anticipation des « vulnérabilités » sociales et structurelles de certaines filières emblématiques du BA

3.2. Une économie maritime locale attractive

- **Une attractivité de l'économie maritime portée par sa contribution aux enjeux écologiques et sociaux de la protection du milieu marin**
 - ➔ Une exigence environnementale pour le BA et le milieu marin synonyme de valeur ajoutée pour les secteurs d'activités

- Une **attractivité de l'économie maritime portée par des productions et des prestations de très haute qualité**
 - ➔ Un territoire qui mise sur la qualité de ses productions et de ses services
- Des **productions locales et des savoir-faire maritimes reconnus au-delà du territoire**
 - ➔ Une notoriété et un rayonnement qui contribuent aux retombées socio-économiques locales

4. Pistes de travail pour l'écriture des Finalités et Sous-finalités relatives à l'espace dynamique en partage

4.1. Une approche globale des enjeux pour une gestion intégrée des pressions anthropiques et leurs effets cumulés

- Des **effets cumulés des activités et des pratiques compatibles avec la préservation des richesses naturelles, des activités...**
 - ➔ Impacts diffus et effets de seuil : spatiaux et temporels

Suite à la présentation, les membres de la Commissions sont invités à réagir pour faire part des observations, précisions ou ajustements qu'ils souhaitent mettre au débat dans le but d'affiner la proposition qui sera amenée au Comité de Pilotage puis au Conseil de Gestion.

✦ Echanges et propositions de la Commission

L'ensemble des points débattus et abordés ci-dessous seront intégrés en vue de présenter des ébauches de Finalités et Sous-finalités au Comité de Pilotage.

Concernant les pistes de travail relatives à la **culture maritime**, il est demandé de préciser l'expression « porteuse du sens », en exprimant de manière plus claire le message que la culture maritime doit véhiculer, et notamment son lien avec l'identité et les valeurs du territoire.

Pour ce qui est des **patrimoines matériels et immatériels**, il est précisé que c'est bien l'ensemble des patrimoines et de la mémoire qui doit être recensé, préservé/restauré et valorisé, y compris le patrimoine lié aux savoir-faire et à la Nature.

En ce qui concerne les **activités et les pratiques** respectueuses du milieu marin, il est souligné l'importance que chaque usager prenne conscience de son impact sur le milieu marin, mais aussi des effets cumulés de l'ensemble des activités sur celui-ci. S'il est mentionné la nécessité de considérer également les activités des bassins versants et leurs effets sur le Bassin d'Arcachon, il est rappelé que ces aspects sont abordés via la gestion des richesses naturelles, et notamment la qualité écologique et sanitaire de l'eau. En termes de développement durable des activités, les activités terrestres ne sont en effet pas directement concernées par le domaine de compétences du PNMBA. Il est souligné néanmoins l'importance de prendre en compte l'évolution démographique très probable de la population du Bassin d'Arcachon d'ici 15 ans dans l'élaboration des Finalités et Sous-finalités du Plan de gestion.

Parmi les exemples listés relatifs aux activités et aux pratiques adaptées aux enjeux de préservation, il est demandé que les interactions entre les activités et les ressources (et notamment les prélèvements réalisés par les activités de pêche), ainsi que la notion de pollution lumineuse apparaissent plus clairement. La notion de récurrence des analyses d'impacts des différentes activités sur le milieu est également mentionnée lors de la Commission. Il est indiqué que le recensement des activités est peu souhaitable, d'une part car l'exhaustivité est rarement atteinte dans ce type d'exercice, et d'autre part car dans un Plan de gestion à 15 ans il est difficile d'anticiper avec exactitude l'évolution et l'émergence des activités. Par conséquent, la recherche de « compatibilité » des activités, quelles qu'elles soient, vis-à-vis des enjeux du PNMBBA semble l'approche la plus adaptée.

Il est aussi demandé que le tourisme fasse l'objet d'un traitement plus spécifique dans le cadre des Finalités et Sous-finalités relatives aux activités et aux pratiques, étant un élément très important du territoire. La directrice du PNMBBA précise que le « tourisme » ne pourra pas être abordé comme une filière maritime car il s'exerce principalement à terre (hébergement, restauration, activités terrestres et maritimes, services résidentiels...) tandis que le milieu marin est un facteur d'attractivité ou un support pour les pratiques (activités balnéaires, transports maritimes, sports de nature, nautisme, etc.) et que c'est par cet aspect que la question pourra être traitée. Par conséquent, il est proposé que les filières touristiques soient notamment abordées au travers du « cadre de pratique » et des activités et pratiques « compatibles avec la préservation du milieu marin et favorables à la conciliation des activités ». Un accent particulier pourrait également être porté au sein des objectifs de sensibilisation.

A la question du rôle que peut avoir le PNMBBA pour soutenir un objectif d'être à 15 ans un **territoire moteur dans l'innovation et l'expérimentation**, il est indiqué que cela peut se traduire par un travail d'accompagnement auprès des différents acteurs et partenaires autour de la coordination, la réflexion et la mise en œuvre opérationnelle. Une attention particulière est néanmoins demandée sur la nécessaire prise en considération par le PNMBBA des efforts et actions en cours, par exemple sur les questions de transition énergétique. Concernant l'innovation et l'expérimentation, il est également proposé de faire mention des possibilités d'innovations liées à la valorisation des richesses naturelles.

L'exemple des réceptacles à eaux noires dans les espaces portuaires est mentionné pour les **équipements et installations** contribuant à la durabilité des activités et à la généralisation des bonnes pratiques sur le territoire.

Concernant la **conciliation des activités**, l'importance du contexte saisonnier est soulignée, en lien avec les objectifs de sensibilisation des publics en fonction des périodes de l'année. Cet aspect a bien été identifié lors des deux vagues de concertation, et est par ailleurs déjà pris en compte dans le cadre du programme « Life Pêche à pied de loisir ».

Pour la **réglementation respectée et adaptée**, il est fait appel au « bon sens » dans la construction des réglementations prises au niveau local, en lien notamment avec les aspects liés au « savoir-vivre ». Il est néanmoins souligné que ces deux notions peuvent être à géométrie variable en fonction des individus, il conviendra donc de les préciser dans la perspective de rédaction des Finalités et Sous-finalités.

Concernant les pistes de travail relatives à **l'économie de la mer**, il est demandé de préciser que si le dynamisme des activités apparaît important, les impacts potentiels sur le milieu qui peuvent en découler doivent être gardés en mémoire. Il est également demandé de mentionner que ce sont les filières traditionnelles professionnelles qui seraient concernées par un objectif de maintien d'un cadre favorable.

A la crainte exprimée sur les conséquences d'objectifs à long terme relatifs à **l'attractivité du territoire**, notamment en termes démographiques, il est précisé qu'il ne s'agit pas ici de l'attractivité résidentielle, mais d'une attractivité économique se construisant sur le rayonnement des métiers de la mer, de leurs savoir-faire et de leur contribution à la préservation du milieu marin du Bassin d'Arcachon.

Enfin, sur les éléments présentés sur la gestion intégrée des pressions anthropiques et leurs **effets cumulés**, les notions d'équilibre entre les hommes, leurs activités et la préservation du milieu, sont rappelées ainsi que la nécessaire convergence des efforts particuliers et publics pour répondre à cet objectif. Le rôle que pourrait avoir le PNMB dans la coordination et les discussions avec les différents acteurs et partenaires pour répondre à un mode de gestion intégrant l'ensemble des facteurs écologiques, économiques et sociaux, est souligné.

★ Perspectives et calendrier

Les propositions discutées lors de cette Commission vont être présentées et soumises au Comité de pilotage du 16 juin 2016, afin de consolider les éléments d'écriture des Finalités et Sous-finalités dans la perspective du Conseil de gestion du 4 juillet 2016.

A la suite de ce Conseil de gestion, une nouvelle période de travail s'engagera d'ici le mois d'octobre afin de préciser d'une part les niveaux d'exigence, et d'autre part d'amorcer la réflexion sur la Carte des vocations et ainsi associer des notions de spatialisation aux différentes Finalités retenues (figure 4).

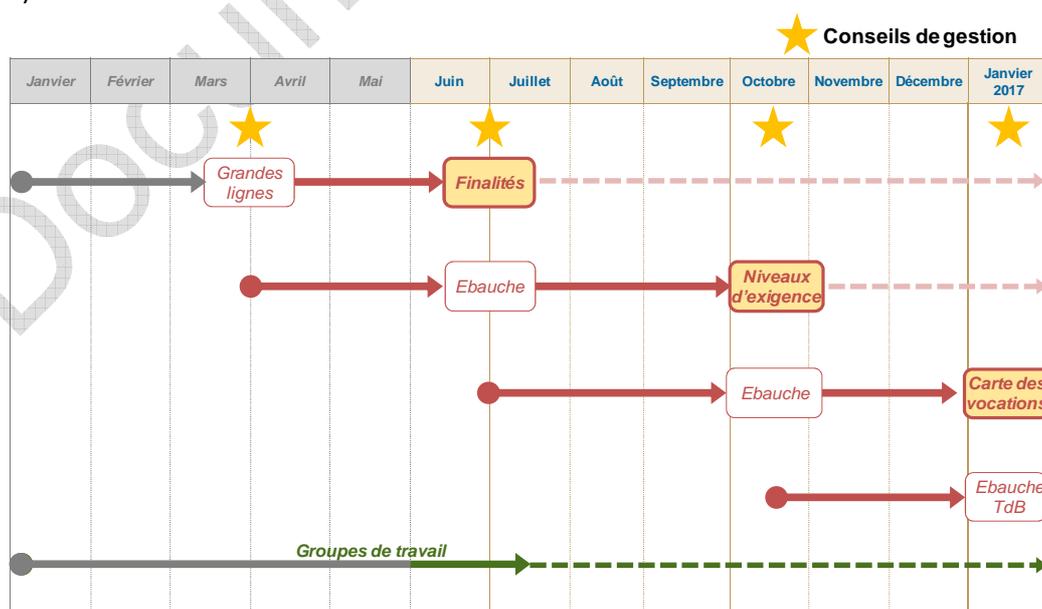


Figure 4 : chronogramme 2016 pour la suite des travaux d'élaboration du Plan de gestion du PNMB

✳ Annexe : liste des participants

NOM	Prénom	Collège	Statut	Structure / poste
ACOT-MIRANDE	Jean-François	Pnr, Amp, asso. env. et pers. qualifiées	Titulaire	Association locale de protection du milieu marin / Président d'honneur de l'A2DBA
ARGELAS	Olivier	Organisations professionnelles	Titulaire	CDPMEM Gironde
BALLEREAU	Alain	Collectivités territoriales	Suppléant	Commune de Biganos
BIEHLER	Jean-Bernard	Collectivités territoriales	Suppléant	Commune de La Teste-de-Buch / Adjoint au Maire
BINOIS	Gabriel	Personnes extérieures	-	CRPMEM Aquitaine / pêcheur pro
BIOSCA	Rebecca	Personnes extérieures	-	Commune de La Teste-de-Buch / Services Grands projets, Pôle Eau et Environnement
BONIN-KERDON	Armelle	Pnr, Amp, asso. env. et pers. qualifiées	Titulaire	Association locale compétente en matière d'éducation à l'environnement / SHAAPB
BONNET	Claude	Pnr, Amp, asso. env. et pers. qualifiées	Vice-président	Association locale de protection des milieux marins (FNE) / Vice-président de la SEPANSO
BROME	Patrick	Personnes extérieures	-	Les fines flèches du BA / Président
BRAUGE	Jean-Philippe	Personnes extérieures	-	Commune de Lège-Cap-Ferret / Club nautique Lège-Cap-Ferret
BRUZAC	Patrick	Personnes extérieures	-	AUPPM33 / Président
COIGNAT	Eric	Collectivités territoriales	Suppléant	Commune d'Andernos-les-Bains / Adjoint au Maire
CONTRE	Pierre	Personnes extérieures	-	CDROM / Président

NOM	Prénom	Collège	Statut	Structure / poste
DABURON	Michel	Personnes extérieures	-	Association Teich Plaisance et Argonautique / Argonautique
DE LABARRIERE	Pascal	Organisations professionnelles	Suppléant	CCI – Activités touristiques
DELAMARE	Aline	Personnes extérieures	-	Pays BARVAL / Animatrice FEP axe 4
DESSALES	Madeleine	Pnr, Amp, asso. env. et pers. qualifiées	Suppléant	Association locale compétente en matière d'éducation à l'environnement / SHAAPB
DUCASSE	Sylvie	Services État	-	DDTM33 / Chargée de mission mer et littoral
DUCOURNAU	Michel	Personnes extérieures	-	CPA
FEIGNE	Claude	Pnr, Amp, asso. env. et pers. qualifiées	Titulaire	Pers. qualifiée : avifaune et habitats marins et littoraux
FROIDEFOND	Jean-Marie	Pnr, Amp, asso. env. et pers. qualifiées	Suppléant	Association locale de protection des milieux marins (FNE) / SEPANSO
GUEGUEN	Anthony	Personnes extérieures	-	CRPMEM Aquitaine / Chargé de mission
HIDALGO	Véronique	Personnes extérieures	-	Maison de la nature / Directrice
LAPORTE	Thibaut	Personnes extérieures	-	Agence de Développement Economique Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre Expansion
LEGRIX	Hugues	Personnes extérieures	-	ADPPM (association de défense et de promotion du Pyla-sur-Mer) / Administrateur (ancien vice-président)
LOUART	Thibaud	Organisations professionnelles	Titulaire	Transport de passagers / Union des Bateliers Arcachonnais - Président
MARTIN	Emmanuel	Organisations professionnelles	EXCUSÉ	

NOM	Prénom	Collège	Statut	Structure / poste
MAZURIER	Mireille	Organisations professionnelles	Suppléant	CRCAA / Vice-présidente du CRCAA
MELLET	Joël	Personnes extérieures	-	Association pour la protection et aménagement du LCFerret / Membre
MISME	Michel	Personnes extérieures	-	APBA / Commission PNM, Ferrailles, Arguin et taxes
MONTALBAN	Philippe	Personnes extérieures	-	Association des Plaisanciers du Bassin d'Arcachon / Vice Président, Commission PNM, ferrailles, Arguin et taxes
MULCEY	Claude	Usagers de loisirs en mer	Suppléant	Plaisance motonautique / UNAN-33
PIVERT	Chantal	Personnes extérieures	-	/ Association La Passerelle
PRADES	Laurent	Personnes extérieures	-	Gramasa / Chef plongeur et trésorier de l'association
RICQUIER	Marie-Hélène	Pnr, Amp, asso. env. et pers. qualifiées	Suppléant	Association locale de protection du milieu marin / Co-présidente de la CEBA
RUIZ	Gérard	Personnes extérieures	-	A2DBA / Président



Bassin d'Arcachon

Personne à contacter	Melina ROTH melina.roth@aires-marines.fr
Objet	Conseil de gestion
Date	4 juillet 2016

Point 6 :
Questions diverses



Bassin d'Arcachon

**Logo
du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon**

Notice d'utilisation



Bassin d'Arcachon

Création : Marc Sinic, graphiste et illustrateur - Mars 2016
21 rue de Kerampéré 29200 Brest - Tél. 02 98 41 85 98 - 07 81 23 20 75 - marc.sinic@gmail.com

Éléments constitutifs du logotype
du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.



Règles graphiques des logos de parcs naturels marins.

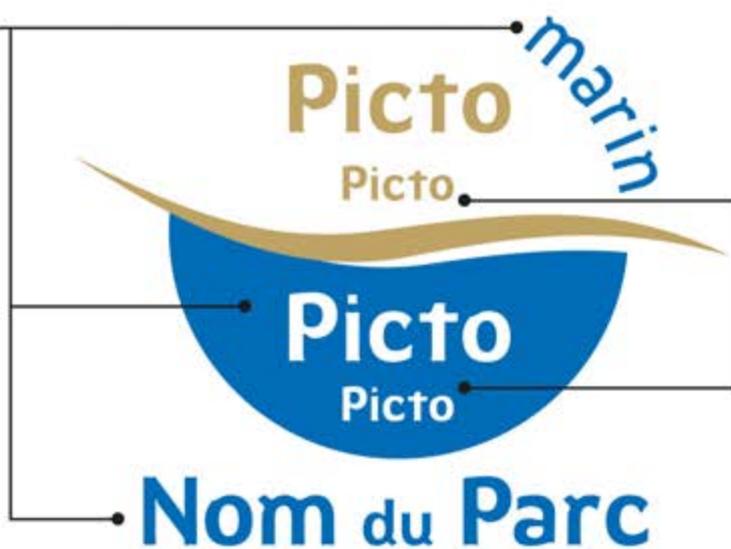
A éléments intangibles



Typographie du nom

B éléments dissemblables

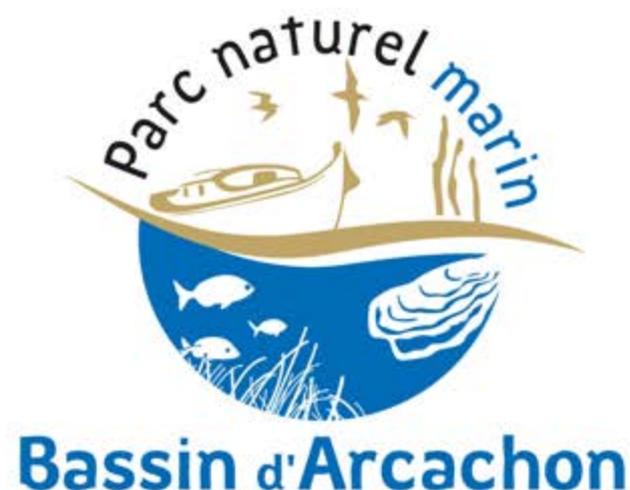
1 : la couleur.
À chaque parc,
un bleu différent.



2 : les pictogrammes.
Chaque logo
se différencie
formellement
par le choix des
pictogrammes
disposés de part
et d'autre de la "vague
centrale.

3 : le nom du parc
indiquant
sa localisation
géographique.

Règles graphiques appliquées aux six premiers logos de parcs naturels marins.



Couleurs



Agence des aires marines protégées

Couleurs Pantone	Couleurs RVB
 3015	 R 0 - V 101 - B 158
 465	 R 194 - V 162 - B 96
 Noir	 R 26 - V 23 - B 27

Couleurs en quadrichromie

 Cyan : 100	 Cyan : 0	 Cyan : 0	Magenta : 32	Magenta : 21	Magenta : 0	Jaune : 0	Jaune : 60	Jaune : 0	Noir : 28	Noir : 30	Noir : 100
--	--	--	--------------	--------------	-------------	-----------	------------	-----------	-----------	-----------	------------

NB : le noir et l'or sont des couleurs communes à tous les logos des parcs naturels marins et au logo de l'Agence des aires marines protégées. Un bleu particulier est attribué à chacun des logos des parcs.



Couleurs



Bassin d'Arcachon

Couleurs Pantone

 3005 C

 465

 Noir

Couleurs RVB

 R 0 - V 111 - B 184

 R 194 - V 162 - B 96

 R 26 - V 23 - B 27

Couleurs en quadrichromie

 Cyan : 100 Magenta : 45 Jaune : 0 Noir : 0

 Cyan : 0 Magenta : 21 Jaune : 60 Noir : 30

 Cyan : 0 Magenta : 0 Jaune : 0 Noir : 100

Couleurs

Couleurs bleues singularisant chaque logo :

MANCHE



**Estuaires picards
Mer d'Opale**

Pantone	Quadri	RVB
631 c	C : 75 - M : 10 J : 20 - N : 0	R 22 - V 168 B 193



**Golfe
normand-breton**

Pantone	Quadri	RVB
3155 c	C : 100 - M : 30 J : 30 - N : 0	R 0 - V 126 B 157

MÉDITERRANÉE



Corse

Pantone	Quadri	RVB
Hexachrome cyan c	C : 100 - M : 20 J : 0 - N : 0	R 0 - V 139 B 207



Golfe du Lion

Pantone	Quadri	RVB
3145 c	C : 100 - M : 20 J : 30 - N : 0	R 0 - V 136 B 164

OCÉAN INDIEN



Mayotte



Glorieuses

Pantone	Quadri	RVB
312 c	C : 100 - M : 0 J : 15 - N : 0	R 0 - V 156 B 201

Couleurs

ATLANTIQUE



Pantone	Quadri	RVB
3015 c	C : 100 - M : 32 J : 0 - N : 28	R 0 - V 101 B 158



Gironde & Pertuis

Pantone	Quadri	RVB
315 c	C : 100 - M : 50 J : 40 - N : 0	R 0 - V 104 B 128



Bassin d'Arcachon

Pantone	Quadri	RVB
3005 c	C : 100 - M : 45 J : 0 - N : 0	R 0 - V 111 B 184

CARAÏBES



Pantone	Quadri	RVB
Process cyan c	C : 90 - M : 0 J : 0 - N : 0	R 0 - V 167 B 227



Typographie



Bassin d'Arcachon

Police de caractère : SPOTKA. Créateur : Xavier Dupré



- Spotka médium
- Échelle horizontale : 90%
- Approche des caractères : 15
- Sur cet exemple corps 34 pt

-
- Spotka bold
 - Échelle horizontale : 100%
 - Approche des caractères : -24
 - Sur cet exemple : "ARCACHON" : corps 41 pt
"d" : corps 27



Bassin d'Arcachon

Fond photo ou fond coloré :
fond carré blanc.



Le filet indique
la taille du carré.
Il ne doit pas
être visible.



Taille minimale :
carré : 2,5 cm de côté



Taille minimale comparée des 11 logos des parcs naturels marins

Logos s'inscrivant
dans un carré
dont la taille minimale
est : 2 cm de côté.



Logos s'inscrivant
dans un carré
dont la taille minimale
est : 2,5 cm de côté.



La différence de taille entre les carrés définissant la taille minimale d'utilisation des logos n'est due qu'à l'encombrement du texte des noms. La taille de la typographie et des bases graphiques des logos demeurent identiques.

Version blanc sur fond foncé





Version Noir 100%



Bassin d'Arcachon

Version Noir tramé



Bassin d'Arcachon

Conditions d'utilisation du logo du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Le logo appartient en propre au Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, qui fait partie de l'Agence des aires marines protégées.

- Seul le Parc naturel marin peut l'utiliser pour sa communication.
- Le Parc naturel marin peut décider de mettre son logo à disposition d'un tiers dans le cadre d'une communication commune (partenariat, événementiel, rapports...);
- Toute utilisation doit recevoir l'accord préalable écrit de la direction du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.
Toute utilisation sans l'accord préalable du Parc est interdite.

Dans le cadre d'une démarche de valorisation des activités et des ressources liées à la mer, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon pourra être amené à décliner ce logo sous une forme utilisable par des porteurs qui s'engagent à respecter une charte de bonnes pratiques, pour un développement durable de leur activité et la protection du milieu marin.





3^e colloque thématique du projet Life Pêche à pied de loisir

État des lieux de la pêche à pied récréative en France

23 et 24 novembre 2016 à Boulogne-sur-Mer

Université Littoral Côte d'Opale/Campus de la Mer : Centre universitaire Saint-Louis II

Précédé du Comité scientifique et technique du projet Life Pêche à pied de loisir

22 novembre 2016

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon est engagé dans le **projet Life Pêche à pied de loisir** depuis 2014. Celui-ci consiste à :

- Dynamiser les relations entre les acteurs locaux et nationaux de la pêche à pied récréative,
- Réaliser un diagnostic de l'activité pour en connaître le fonctionnement et les enjeux (profils de pêcheurs, fréquentation, espèces recherchées, quantités prélevées, ...),
- Réaliser des diagnostics écologiques permettant d'évaluer les stocks de coquillages et l'effet de la pêche à pied sur les espèces et les habitats,
- Sensibiliser les pêcheurs aux bonnes pratiques,
- Contribuer aux plans de gestion des aires marines protégées.

Organisé en fin d'année, le **colloque annuel** permet d'échanger sur les avancées méthodologiques et de la mise en œuvre du projet et a vocation à :

- Associer les partenaires du projet, les acteurs nationaux et locaux dans une démarche commune,
- Partager et diffuser les résultats des actions du projet,
- Elargir le réseau des territoires partenaires d'une gestion durable de la pêche à pied récréative,
- Produire des documents de référence thématique.

Novembre 2016 : Boulogne-sur-Mer "Etat des lieux de la pêche à pied récréative en France"

Novembre 2015 : La Rochelle "Estran, pêche récréative et sensibilisation"

Octobre 2014 : St Jean-de-Luz "Estran, pêche récréative et concertation"

Ce dernier colloque clôturera les trois années de mise en œuvre opérationnelle du projet et engagera les discussions autour de la poursuite du travail initié par le Life. Les invitations sont donc élargies aux instances de gouvernance locale de tous les territoires Life, dont le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.



PRE-PROGRAMME (sous réserve de modifications)

**Quel est le visage de la pêche à pied de loisir en France en 2016 ?
Qu'a apporté le projet Life au cours des trois dernières années ?
Quel avenir pour cette activité ?**

La première journée sera consacrée à partager l'état des lieux de la pêche à pied récréative grâce aux témoignages de nombreux partenaires du projet Life, ainsi que des sites collaborateurs du projet.

La deuxième journée, sous forme de tables rondes, permettra de discuter ensemble des suites du Life Pêche à pied de loisir, et d'un avenir de l'activité répondant aux besoins des acteurs des territoires.

Mercredi 23 novembre : état des lieux de la pêche à pied récréative en France

- Plénières, présentations de 10 minutes :

A. Les études sociologiques	<ol style="list-style-type: none">1. A la découverte de l'<i>Homo pescapodus</i> : profils de pêcheur2. La pêche à pied pour les nuls : espèces, traditions, pratiques et engins3. « Pêcheur ! Tu likes mon Life? » : pourquoi les pêcheurs s'engagent4. Le comptage automatisé par ULM
B. Les suivis biologiques	<ol style="list-style-type: none">1. De la moule à la frite : les moulières des Hauts de France2. Un suivi coque, à quoi ça sert ?3. 3 protocoles de suivi de palourdes répondant à 3 contextes différents4. Dégradation et protection des herbiers : entre mitage et réalité. Suivi de : effet de la pêche à pied de loisir sur l'état écologique des champs de blocs5. Gestionnaires et expertise scientifique, de la validation des protocoles à l'interprétation des résultats : l'exemple des récifs d'hermelles
C. Concertation et gouvernance	<ol style="list-style-type: none">1. Comité de suivi départemental de la PAPL: retour d'expériences2. Comités locaux de concertation : quelle pertinence, quelles améliorations?3. La concertation autour de la pêche à pied de loisir dans un contexte de gestion différent4. Réglementation, sanitaire : quelle plus-value d'un projet comme le Life Pêche à pied de loisir pour les institutionnels ?5. Le Life Pêche à pied de loisir : un projet qui fait des émules6. Le partage de la donnée, des informations fiables indispensables à la gestion des biens communs. Chiffres clés.
D. Sensibilisation	<ol style="list-style-type: none">1. Contenu du plan de communication et messages2. À la rencontre du pêcheur, la sensibilisation directe est-ce que ça marche ?3. La description des outils de la sensibilisation indirecte : quels outils pour quel public et quel objectif ?4. Mobilisation et formation des structures relais
E. Synthèse	Le projet Life Pêche à pied de loisir (30 min)



Jeudi 24 novembre : quel avenir pour la pêche à pied de loisir ?

- Tables rondes, 10 minutes de présentation et 35 minutes d'échange avec la salle :
- 1. L'expérimentation du Life: un tremplin vers un nouveau modèle de gestion global et durable des biens communs de l'estran
- 2. Les médiateurs de l'estran : rôles et organisation
- 3. Quels moyens locaux pour une pêche à pied de loisir durable ?
- 4. Sécurité et santé : besoins et nécessités
- 5. Sensibilisation et réglementation, un couple inséparable
- 6. Les instances de concertation, qui associer et pour quels objectifs ?

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Capacité limitée à 200 places.

Pas de frais d'inscription.

Déplacements et hébergement à la charge des participants ; un covoiturage des participants pourra être coordonné par l'équipe Life PNMB (l'équipe elle-même se rendra à Boulogne dès le lundi 21 novembre).

Renseignements :

Delphine Martins de Mourgues, coordinatrice Life Pêche à pied de loisir, PNMB
delphine.martins@aires-marines.fr ; 05.56.22.06.89 / 06.37.38.91.17

Réponses : une pré-inscription auprès de la coordinatrice locale est demandée pour le **15 juillet 2016 au plus tard**.

La validation des inscriptions se fera en septembre via un formulaire en ligne.

